

UFRAIGNE (FRANÇOIS), né le 28 avril 1822 à Chiddes (Nièvre), date et lieu de décès inconnus.

Sénateur de Seine-et-Marne de 1885 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 461.)

François Dufraigne, qui siégeait à gauche, exerça surtout son activité au sein des Commissions.

Aux élections sénatoriales du 4 janvier 1891, il se représenta dans le département de Seine-et-Marne. M. Foucher de Careil fut élu au premier tour de scrutin par 569 voix sur 925 votants; François Dufraigne n'ayant obtenu que 30 voix au deuxième tour, se retira alors et ce fut M. Régismanset qui emporta le siège au troisième tour par 479 voix sur 914 votants.

Il semble qu'après cet échec, François Dufraigne ait abandonné toute activité politique. Le lieu et la date de sa mort ne peuvent être précisés, les registres de l'Etat-civil n'en portant pas mention.

DUFRÊCHE (ALEXANDRE), né le 13 janvier 1864 à Bourrouillon (Gers), mort le 4 juin 1919 à Cazaubon (Gers).

Député du Gers de 1910 à 1919.

Docteur en droit, magistrat, propriétaire à Barbotan, conseiller général du Gers, maire de Cazaubon, Alexandre Dufrêche se présenta aux élections législatives de 1910 dans la circonscription de Condon. Arrivé au second rang, le 24 avril derrière Vidou, avec 5.546 voix, il en obtint 8.846 sur 15.422 votants contre 6.349 à Vidou, au second tour de scrutin, le 8 mai. Dans son programme électoral il se déclarait désireux d'unir toutes les forces démocratiques contre « la coalition réactionnaire nationaliste et cléricale ». « Ayant des intérêts agricoles considérables », il s'engageait à tout tenter pour « apporter la sécurité dans les campagnes ». Il s'inscrivit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste. Nommé membre de diverses Commissions, et notamment de celle de la réforme judiciaire, il déposa plusieurs propositions de loi tendant à venir en aide aux sinistrés de sa région. Il intervint au cours de la discussion d'une proposition de loi de Fernand David concernant l'assurance mutuelle de cultivateurs contre tous les risques agricoles et d'une proposition de résolution sur la réassurance des sociétés locales de réassurance mutuelle agricole (1911). Au cours du débat sur le budget de l'exercice 1913, il exposa ses vues sur l'organisation de l'assurance agricole, il revint sur cette question dans la discussion du budget de 1914, en ce qui concerne plus précisément le

crédit individuel à long terme pour les agriculteurs et les assurances mutuelles contre tous les risques agricoles.

Il fut réélu dès le premier tour de scrutin aux élections générales de 1914, le 26 avril, avec 8.074 voix sur 13.391 votants contre 4.380 à Dupuy, après s'être déclaré cette fois « également éloigné des partis de révolution et de réaction », et partisan de toutes les réformes, sauf celles qui sont « condamnées par la raison » ou qui ne peuvent « s'adapter aux possibilités budgétaires ».

Il fut nommé membre de la Commission de l'agriculture, de celle de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle et de celle des décrets. Il présenta des rapports pour avis sur le projet de loi concernant la résiliation des baux à ferme et de mélayage par suite de la guerre (1916); sur l'exonération et la diminution des loyers pendant la guerre (1916); sur la réforme du régime des entrepôts (1917); sur la vente du sulfate de cuivre (1917). Il fut rapporteur d'une proposition de loi sur la répartition des céréales; sur les nominations et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour récompenser les services civils exceptionnels accomplis au cours de la guerre (1919). Il prit part, notamment, aux débats concernant l'ouverture de nouveaux débits de boissons (1915); les relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie (1916), la crise des transports (1917); les permissions agricoles (1917). Il intervint au cours de la séance du 28 novembre 1917 pour appuyer le rapporteur, Forgeot, qui demandait à la Chambre d'ordonner la mise en accusation de Malvy et de le renvoyer devant le Sénat pour y être jugé, et non pas devant le Conseil de guerre, ou devant la Cour d'assises.

Il mourut en cours de mandat le 4 juin 1919 à Cazaubon, à l'âge de 55 ans. Son éloge funèbre fut prononcé à la Chambre par Paul Deschanel, président, au cours de la deuxième séance du 10 juin 1919 : « Il était une de ces voix sincères par lesquelles se fait entendre ici ce paysan français, laborieux, fin, sensé, amoureux de son champ, ennemi de tous les excès, éternelle ressource de la patrie et dans la paix et dans la guerre. »

DUGUÉ DE LA FAUONNERIE (HENRI), né le 11 mai 1835 à Paris, mort le 26 août 1914 à Saint-Germain-des-Grois (Orne).

Député de l'Orne de 1876 à 1881, puis de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 466 et 467.)

De nouveau candidat en 1889 dans la circonscription de Mortagne, il fut élu

au premier tour, le 22 septembre, avec 13.674 voix sur 24.155, contre 10.190 à son seul adversaire, Bansard des Bois.

Après avoir été « impérialiste » puis « Gambettiste », il s'était présenté cette fois comme « Boulangiste » : il s'était expliqué sur ses changements d'étiquette dans une longue profession de foi : « Je suis toujours resté le même, avec la même haine et la même terreur non pas de la monarchie, de l'Empire ou de la République, mais du régime parlementaire, c'est-à-dire d'une tyrannie plus exécrable que toutes les autres ». Il voulait « rassurer les intérêts et les consciences » contre le régime parlementaire qui assurait « la tyrannie de la canaille et de l'imbécillité ». Selon lui « la République de Ferry » c'était « l'enfer ».

Nommé membre de diverses Commissions, notamment de celle des patentes, il déposa une proposition de loi relative au droit dit des pauvres perçu sur les représentations théâtrales (1892). Il prit part aussi à la discussion de plusieurs propositions de loi relatives à la création de grandes Commissions parlementaires (1890) et de l'interpellation de C. Dreyfus sur la politique générale du Cabinet et les causes de la retraite du Ministre de l'Intérieur Constans (1890). Il adressa au Ministre de l'Instruction publique une question relative au traitement des instituteurs.

Il fut entendu sur l'ajournement de la discussion du projet de loi et de sa proposition de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire (1890). Il prit part, en outre, à une discussion sur l'arrangement conclu avec le roi du Dahomey (1891), et, au cours du débat sur le budget de l'exercice 1892, exposa en quoi, selon lui, le service colonial était mal organisé.

Le 20 décembre 1892 la Chambre prononça à la demande du Procureur général près la Cour d'appel, la suspension de son immunité parlementaire en même temps que celles d'Emmanuel Arène, Antonin Proust, Jules Roche et Maurice Rouvier. On avait trouvé sur des talons de chèque, des initiales et des commencements de noms ou de prénoms se rapprochant de ceux des intéressés.

Aux élections générales de 1893 il fut battu dès le premier tour de scrutin, le 20 août, par son adversaire malheureux de 1889, Bansard des Bois, qui obtint 11.503 voix sur 22.865, contre 10.766 pour Dugué, qui ne se présenta plus aux élections et mourut le 26 août 1914 à Saint-Germain-des-Grois, à l'âge de 79 ans.

DUGUEY (PAUL, MARIE, JOSEPH), né le 17 septembre 1877 à Virieu (Isère), mort le 4 avril 1943 à Saint-Geoire-en-Valdaine (Isère).

Député de l'Isère de 1919 à 1924.

Paul Duguéy naquit à Virieu le 17 septembre 1877, dans une famille de

vieille souche dauphinoise, qui devait compter sept garçons et plusieurs filles. Ses études secondaires faites au collège libre de Mongré, il obtint tout jeune sa licence d'histoire à l'Université de Grenoble et fut reçu en 1898 à l'Ecole des Chartes, où il acheva sa troisième année de scolarité en 1901 ; déjà entré dans les affaires, il ne soutint sa thèse, consacrée à *Jacques de Molay, dernier grand maître des Templiers*, et n'obtint son diplôme d'archiviste-paléographe qu'en 1906. Son mariage, en le faisant pénétrer dans une autre vieille famille dauphinoise, lui ouvrit définitivement la carrière des grandes affaires dans le monde des assurances et de l'industrie.

Sous-officier au 105^e régiment territorial au début de la guerre 1914-1918, sa conduite héroïque lui valut ses galons d'officier — il est lieutenant à la fin des hostilités — et la Croix de guerre avec deux citations. Héritier des traditions conservatrices de sa famille, mais largement ouvert au progrès moderne, profondément catholique, il était, malgré sa situation parisienne, resté très attaché à son Dauphiné ainsi qu'aux organisations libérales et à la presse de sa province, qu'il aida de ses propres ressources.

C'est pourquoi il se présenta tout naturellement dans le département de l'Isère aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, second de la liste d'Union nationale républicaine. Il obtint 34.259 voix sur 111.879 votants, arrivant ainsi en seconde position parmi les élus de cette liste, et le troisième parmi ceux du département. Quatre ans plus tard, lors des élections du 11 mai 1924, second de la liste dauphinoise d'Union nationale et républicaine, il obtint 39.833 suffrages sur 126.927 votants : mais il s'en fallait de près de 30.000 voix qu'il égalât le dernier élu de la liste du bloc des gauches passée tout entière.

Les candidats de la liste d'Union nationale et républicaine dauphinoise présentaient un programme en réaction contre « les politiciens attardés... que nous tenons pour responsables des malheurs qui se sont abattus sur notre patrie » ; ils préconisaient la révision de la Constitution pour assurer la stabilité, réduire le nombre des députés et laisser au Gouvernement l'initiative des dépenses ; contre l'étatisme, contre les monopoles, pour l'initiative privée, ils demandaient, dans la mesure du possible, la réduction du temps du service militaire et le bénéfice de la plus grande assistance aux victimes de la guerre.

Inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique, Paul Duguéy appartint, en 1920, à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Auteur d'une proposition de loi d'intérêt local, il déposa trois propositions de résolution concernant les anciens prisonniers de guerre (1920), la sauvegarde du château de Vizille menacé par la ruine (1923), proposition adoptée en 1924, et enfin l'admission des veuves de

guerre, mères de trois ou quatre enfants, au bénéfice d'une réduction permanente de 30 % sur les tarifs de chemins de fer. Il rédigea un rapport sur le projet de loi modificatif des lois du 17 mars et du 19 décembre 1905 relatives aux sociétés d'assurance sur la vie et aux sociétés de capitalisation (loi du 21 mai 1921), ainsi que sur le projet de loi relatif aux entreprises d'assurance-nuptialité et d'assurance-natalité (loi du 26 mai 1921). Il monta peu à la tribune : en 1920, pour défendre, lors de la discussion des crédits de l'exercice 1920, le sort de ses confrères, les archivistes départementaux et, en 1921, au titre du budget de l'exercice, la bibliothèque et le musée de la guerre; la même année, il déclina un débat orageux en interpellant le Gouvernement sur les incidents provoqués par une conférence prononcée par Caillaux à Grenoble, dont l'intempestive présence avait exacerbé ses sentiments de catholique profondément national.

Aux élections de 1924, son échec dû à l'action radicale et laïque du cartel lui fut amer. Il continua cependant son action à la présidence de la Fédération républicaine de l'Isère. La défaite de la France en 1940 assombrît douloureusement sa vie, pour ne pas dire qu'elle la ruina et un refroidissement, dont il ne devait pas se relever, l'atteignit au cours d'un déplacement, entre l'Isère et Paris, effectué dans les déplorables conditions de la France occupée.

Il mourut le 4 avril 1943, dans sa propriété de Saint-Geoire-en-Valdaine, à l'âge de 66 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DUGUIOT (PIERRE, ARSENNE, ONÉSIME), né le 28 septembre 1823 à Champignelles (Yonne), mort le 13 janvier 1918 à Champignelles.

Député de l'Yonne de 1836 à 1839.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 467.)

Pierre Duguiot se représenta, dans la première circonscription d'Auxerre, aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1839, mais fut submergé par la vague de fond qui balaya le boulangisme. En troisième position au premier tour de scrutin, il avait obtenu 2.251 suffrages contre plus de 5.000 à chacun de ses adversaires, sur 13.504 votants. Au second tour, les électeurs l'abandonnèrent à peu près totalement : il ne s'en trouva, sur 14.138, que 465 pour lui rester fidèles, alors que René Laffon était élu par 7.035 suffrages contre 6.563 à Denormandie.

Il abandonna alors la vie politique et reprit sa profession de vétérinaire à Champignelles, où il mourut à l'âge de 95 ans, le 13 janvier 1918.

DUJARDIN-BEAUMETZ (HENRI, CHARLES, ETIENNE BEAUMETZ, dit), né le 20 septembre 1852 à Paris, mort le 27 septembre 1913 à La Bézole (Aude).

Député de l'Aude de 1889 à 1912.

Sénateur de l'Aude de 1912 à 1913.

Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts du 25 janvier 1905 au 14 janvier 1912.

Fils d'un préfet du Puy-de-Dôme, M. Dujardin-Beaumetz décida de se consacrer à la peinture. Il eut pour maîtres Cabanel et Louis Roux et débula au Salon de 1875 avec un tableau *En Reconnaissance*. Ses tableaux militaires ne furent pas étrangers à ses rapides succès politiques.

L'on peut retenir parmi ses principales toiles : *Mobiles évacuant le plateau d'Arzon* (1876) ; *L'Infanterie de soutien et En Retraite* (1877) ; *L'Attaque d'un château* (1879) ; *Les voilà !* (1880) ; *Le bataillon des Gravilliers* (1881) qui a été un de ses plus grands succès ; *La brigade de Lapasset brûlant ses drapeaux* (1882) ; *Les libérateurs* (1883) ; *La garnison quittant Belfort et A Champigny* (1884) ; *A la baïonnette et La dernière faction* (1885) ; *Ils ne l'auront pas* (1887) ; *Salut à la victoire* (1888). Parmi les quelques portraits qu'il nous a laissés, signalons celui de M. Dujardin-Beaumetz, membre de l'Académie de médecine. En 1880, il obtint une médaille de troisième classe pour son tableau *Les voilà !* et il recut une mention à l'Exposition universelle de 1889.

Il abandonna alors la peinture pour la politique.

Par son mariage, il se fixa dans le département de l'Aude. Il fut élu conseiller général pour le canton de Limoux en 1877. Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, il se présenta comme candidat républicain dans son arrondissement et fut élu au premier tour de scrutin par 8.574 voix contre 6.778 voix au candidat conservateur, M. Fondé de Niorci, sur 16.072 votants.

Son programme comportait notamment la révision républicaine de la Constitution, l'élection du Sénat par le suffrage universel et l'attribution exclusive à la Chambre des députés de l'examen et du vote du budget.

Le 20 août 1893, il fut réélu à une forte majorité, au premier tour de scrutin, par 9.553 voix contre 3.461 à M. Rouquette, sur 13.486 votants. Le 8 mai 1898, il fut réélu par 11.016 voix contre 4.629 à M. Fenouil de Montgailard, républicain rallié, sur 15.811 votants. Il conservera son siège aux élections générales du 27 avril 1902 par 10.316 voix contre 2.878 à M. Lafont sur 14.890 votants ; puis aux élections générales du 6 mai 1906 par 9.638 voix contre 565 à M. Guinot sur 13.929 votants ; enfin, aux élections générales du 24 avril 1910 par 9.221 voix contre 3.857 à M. Bézard, sur 14.007 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Le 30 juin 1898, à la suite de l'interpellation de M. Krantz sur la politique générale du Gouvernement, il présenta un ordre du jour de confiance au Cabinet Brisson qui fut adopté par 316 voix contre 230. Le 10 novembre, il fut nommé membre de la Commission du budget de 1899, qui le chargea des rapports sur le budget des Beaux-arts et sur l'octroi d'un crédit de 10.000 francs pour le monument de Puvion de Chavannes. Le 18 janvier 1899, il fut nommé membre de la cinquième Commission d'initiative parlementaire. Les 1^{er} et 2 mai, il défendit le budget des Beaux-arts.

Il fut chaque année le brillant rapporteur du budget des Beaux-arts à la Chambre des députés, ce qui le désigna en 1905, le 26 janvier, pour le poste de Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-arts dans le Cabinet formé par M. Rouvier. Il garda ce poste jusqu'en 1912, sous les gouvernements Sarrien, Clemenceau, Briand, Monis et Caillaux. Au Sénat, le président Antonin Dubost a pu dire de lui « qu'il réussit d'emblée et jusqu'à la popularité à ce poste difficile ; et n'est-ce pas résumer bien des éloges que de rappeler qu'il put, pendant sept ans, garder une faveur publique dont tant d'autres ont connu la rapide usure et le décevant abandon. »

Il se montra un grand administrateur des richesses artistiques de la France. Il s'efforça de constituer des ensembles décoratifs et d'y introduire l'unité de conception. Il prit souvent des initiatives heureuses, telle que l'exposition publique des achats de l'Etat.

Il était inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste et fit preuve de son courage républicain aux heures difficiles que connut la France à cette époque. Il s'associa à toutes les mesures qui furent prises par le Gouvernement Clemenceau pour assurer l'ordre public. Notamment en 1907, de graves mouvements de révolte éclatèrent dans le Languedoc. Les vigneronniers, ruinés par la mévente, refusèrent de payer l'impôt. De nombreux conseils municipaux démissionnèrent et la préfecture de Narbonne fut même brûlée. En juin 1907, un régiment passa aux émeutiers. Clemenceau dut faire arrêter les meneurs et voter la loi qui devait apaiser les mécontents. M. Dujardin-Beaumetz souffrit jusqu'à la fin de sa vie de ce dur conflit, qui vint en quelque sorte assombrir toute une carrière politique entièrement consacrée au développement et à l'épanouissement des arts.

Un autre événement vint l'attrister profondément : le vol de « la Joconde », en 1911, dont il avait la garde, en sa qualité de Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-arts.

Il fut élu au Sénat le 7 janvier 1912, par 432 voix sur 748 votants, en remplacement de M. Barbaza qui se retirait. Il s'inscrivit à la gauche démocratique.

Il mourut deux ans plus tard, le 27 septembre 1913, à La Bezoile, à l'âge de 61 ans, en cours de mandat.

Le président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à la séance de rentrée du 4 novembre 1913 : « Le brillant élève de Cabanel ne semblait pas, au début de sa vie active, destiné à la politique, car il avait déjà, par ses tableaux militaires, conquis rapidement de grands succès artistiques. Mais ce parisien fut, à son tour, conquis par le Midi et, comme la suite de sa carrière le démontre, ni Paris, ni le Midi, ni les beaux-arts n'eurent à souffrir de cette conquête ou de cette adoption.

« Il exerça sur le monde nerveux des artistes une sorte de magistrature paternelle et conciliante et il supporta avec une bonhomie souriante et malicieuse les railleries, les amertumes et les récriminations des mécontents.

« Dans la politique générale, il se distinguait par son ardeur patriotique et républicaine et son courage aux heures difficiles. Son département étant soulevé par une agitation dangereuse, il n'hésita pas à s'associer aux mesures énergiques du Gouvernement dont il faisait partie et qui avait le pénible, mais impérieux devoir d'assurer l'ordre public. Mais il n'en souffrit pas moins de ce dur conflit et les derniers jours de sa vie en auraient été assombrés s'il n'eût pas trouvé parmi nous la douceur reconfortante des amitiés sûres et des estimations réfléchies dont j'adresse maintenant à sa mémoire une suprême expression »

DULAC (FRANÇOIS, ETIENNE), né à Charolles (Saône-et-Loire) le 18 octobre 1834, mort le 20 octobre 1901 à Saivianges (Saône-et-Loire).

*Sénateur de Saône-et-Loire
de 1892 à 1900.*

M. Dulac exerce la profession d'architecte quand il commence à s'intéresser à la politique. Il est élu maire de Saivianges en 1870, à 34 ans. L'année suivante, il est élu conseiller général pour le canton de Buxy. Il deviendra d'ailleurs vice-président du Conseil général de Saône-et-Loire.

Sa profession ne représente pas son seul centre d'intérêt et il assume les fonctions de président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Chalons-sur-Saône et de l'union agricole et viticole.

Il est élu sénateur le 18 septembre 1892 par 766 voix, en remplacement de M. Mathey, décédé, contre 523 à M. de Lacretelle au second tour de scrutin, sur 1.297 votants. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Il est élu successivement, en 1898, membre des 4^e, 5^e, 6^e et 7^e Commissions d'intérêt local. Son activité fut très grande en Commission et il déposa de très nombreux rapports autorisant les

différentes villes à s'imposer extraordinairement pour procéder à des travaux d'intérêt général ou pour instituer un système d'aide médicale gratuite. Par contre, ses interventions à la tribune furent rares. Dans la séance du 9 février 1893, il intervint sur le projet de reconstruction de l'Opéra-Comique. Il s'éleva contre le fait que ce projet n'était pas mis au concours, alors qu'il voyait là une chance inespérée pour de jeunes architectes revenant de Rome ou d'Athènes de montrer leur talent. Il demanda que la réalisation d'un tel édifice ne soit pas confiée à un entrepreneur ou à un financier, mais au plus digne par le libre concours.

Il ne se représenta pas au renouvellement du 28 janvier 1900.

Il mourut le 20 octobre 1901 à l'âge de 67 ans, à Savianges (Saône-et-Loire).

DULAU (JEAN-BAPTISTE MARIE, CONSTANT), né le 26 juillet 1857 à Castelnau-Chalosse (Landes), mort le 25 avril 1911 à Castelnau-Chalosse.

Député des Landes de 1891 à 1911.

Constant Dulau naquit à Castelnau-Chalosse où son père était propriétaire. Ses études secondaires terminées, sa licence en droit acquise et son doctorat obtenu, il entra dans la magistrature debout, fut procureur de la République à Béthune en 1885, à l'époque de son mariage et chef du Parquet de Saint-Omer, en 1891, quand il fut élu député. Il abandonna alors la magistrature et se fit recevoir avocat. Il brigua les suffrages restreints de ses concitoyens et entra ainsi au Conseil municipal de Castelnau-Chalosse, dont il devint maire vers le début du siècle.

Bien que sa carrière judiciaire se soit déroulée dans le nord de la France, ce fut cependant devant les électeurs des Landes qu'il se présenta pour la première fois, dans la circonscription de Saint-Sever, à la faveur d'une élection législative partielle, en remplacement de M. Sourignes, décédé le 2 septembre 1891. Au premier tour de scrutin, le 8 novembre 1891, il prenait déjà la tête, en totalisant 7.238 voix sur 19.271 votants, contre 6.000 à Anatole de Claye et 5.417 à Y. Boucau. Au second tour, le 22 novembre, il était élu avec 11.182 suffrages sur 18.888 votants, contre 7.527 à Anatole de Claye. Au cours des renouvellements législatifs qui eurent lieu en 1893, 1898 et 1902, il fut chaque fois triomphalement réélu : le 20 août 1893, il se laissa prendre 30 suffrages par son adversaire Madray, mais put compter sur son nom 13.785 bulletins sur 15.849 votants ; en 1898, le 8 mai, le même Madray, gagnant à sa cause une centaine d'électeurs de plus, ne pouvait cependant que s'incliner, avec ses 128 voix, devant les 15.891 suffrages qui, sur 17.554 votants, avaient désigné Dulau ; en 1902, celui-ci l'emportait dès le premier tour de scrutin, le 27 avril

avec 16.633 voix sur 18.166 votants, abandonnant 377 voix à un nouvel adversaire, Geoffre. Par contre, au renouvellement des 6 et 20 mai 1906, Constant Dulau frôla, au premier tour de scrutin, la défaite : s'il obtenait, sur 21.829 votants, 10.756 voix, il était talonné de près par L'Huillier avec 10.521 suffrages ; mais au second tour, L'Huillier perdit des voix — il n'en eut que 9.635 — et Dulau passa avec 12.368 voix sur 22.161 votants. Le 24 avril 1910, sans retrouver toutefois le rythme triomphal de ses premières élections, il l'emportait dès le premier tour de scrutin par 12.648 voix, contre 3.356 à Labrouche et 3.087 à Hué, sur 21.148 votants.

Constant Dulau se présenta à ses électeurs sous l'étiquette de républicain progressiste : anti-nationaliste et anti-collectiviste, « défenseur irréductible de la propriété individuelle », partisan de toutes les réformes inscrites au programme républicain, de la tolérance religieuse et du scrutin d'arrondissement, il préconisait la création d'un impôt sur le revenu ainsi que celle d'un statut des fonctionnaires.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il remplira avec activité le mandat que ses électeurs lui auront confié pendant près de vingt années et que, seule, la mort interrompra.

Il appartint à de nombreuses Commissions et entra, en 1898, à la Commission du budget dont il fut membre pour les exercices 1899, 1901, 1902, 1904, 1905, 1909 et 1910 ; en 1898 il fit partie de la Commission de l'impôt sur le revenu, en 1899 de celle de la législation criminelle, en 1901 de celle des voies navigables et des ports maritimes, en 1907 et en 1910 de celle des travaux publics et des chemins de fer. Pendant deux années, de janvier 1894 à janvier 1896, il remplit les fonctions de secrétaire de la Chambre, dont il déclina la candidature à cette dernière date.

Il ne déposa guère que des propositions de loi d'intérêt local, une proposition sur la protection de la mère et de l'enfant nouveau-né (1897, renouvelée en 1899), une autre sur les usages locaux en 1903, ainsi, en 1910, qu'une proposition de résolution tendant à compléter l'article 51 *bis* du règlement de la Chambre.

Son œuvre de rapporteur, par contre, fut beaucoup plus importante. En 1892 et 1893, il rapporta un certain nombre de projets de loi d'intérêt local, spécialement en matière financière, ainsi que la loi du 2 avril 1892 modifiant l'article 435 du Code pénal (attentat contre la propriété), dite loi contre les anarchistes, et la loi du 19 août 1893 concernant les mesures à prendre contre les incendies de forêts dans la région des Maures et de l'Estérel ; en 1894, il rapporta deux mesures destinées à modifier le règlement de la Chambre et, en 1897, la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural (police administrative). Lors de la septième législature, de 1899 à 1901, il eut, du fait de son apparte-

nance à la Commission des voies navigables et des ports maritimes, à rapporter de nombreux projets de loi relatifs à l'amélioration de divers ports (Le Havre, Rouen, Bastia, Propriano, Philippeville) ainsi qu'à l'aménagement des canaux de la Marne à la Saône, de Marseille au Rhône, du Rhône à Sète; durant cette même période, il rapporta, en 1901, pour la seconde fois — la première avait eu lieu en 1897 — mais sans plus de succès, sa proposition de loi sur la protection de la mère et du nouveau-né, ainsi qu'une mesure de modification du Code pénal concernant la répression des troubles provoqués par les ministres des cultes. Durant la législature suivante, il eut à rapporter de nombreux projets et propositions de loi d'intérêt local, spécialement en matière financière, et en 1905 un projet de loi relatif à l'admission à la retraite du personnel féminin des manufactures de l'Etat, ainsi qu'un autre sur les significations d'opposition et de cession en matière de deniers publics. Pendant la neuvième législature, il rédigea, plus particulièrement en 1908, en tant que membre de la Commission des travaux publics et des chemins de fer, toute une série de rapports sur divers projets de loi relatifs à l'établissement de voies ferrées, tant dans le Sud-Ouest de la France et pour assurer les communications ferroviaires avec l'Espagne, d'une part, qu'en Algérie d'autre part; il présenta aussi un rapport concernant l'amélioration du port de Bordeaux et, toujours en 1908, donna, au nom de la Commission du budget, un avis sur les mesures à prendre contre les risques d'incendie des Maures et de l'Estérel. En 1910, comme lors de la précédente législature, il eut à rédiger plusieurs rapports sur l'établissement de lignes de chemins de fer en Afrique du Nord. Mais il ne faut pas oublier une partie non moins importante à tous points de vue de son œuvre de rapporteur, celle qui a trait aux budgets. S'il intervint simplement dans la discussion des budgets des exercices 1898 (instruction publique), 1896 et 1898 (agriculture), il fut pour les exercices 1899, 1900 et 1901 le rapporteur du budget des travaux publics, celui des cultes pour l'exercice 1904, du rachat des majorats en 1905 et des finances pour l'exercice 1906; en 1907 il intervint dans la discussion du budget de l'agriculture et, en 1909 et 1910, fut le rapporteur de celui de la Légion d'honneur; en 1911, il prit la parole, à propos de la discussion du budget de l'exercice, sur la chasse aux oiseaux migrants. Bien entendu, il intervint longuement dans la discussion de tous les budgets dont il avait présenté les rapports ainsi, souvent, qu'à propos d'autres chapitres budgétaires.

Ses interventions à la tribune n'eurent pas le même volume. En 1891, il se fit entendre sur le choix de certains magistrats et dans la discussion d'une proposition de loi relative à la répression des fraudes dans la vente des beurres, intervention qu'il renouvelera en 1896;

la même année, il prendra la parole à l'occasion d'une interpellation sur la politique générale du Gouvernement; il interpellera lui-même l'année suivante sur les violations de la loi Grammont; il déposa aussi plusieurs ordres du jour motivés à la suite d'interpellations diverses: en 1896, à la suite de l'interpellation de Jaurès sur les événements de Carmaux, d'une interpellation sur l'application de l'article 16 de la loi sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs; il rédigea une disposition additionnelle à l'ordre du jour motivé que Ribot avait présenté à la suite des interpellations de Millerand et Dujardin-Beaumetz sur la politique générale. En 1909, il intervint dans la discussion de la modification du tarif général des douanes.

Bien que partisan de la tolérance religieuse et bien qu'il en approuvât le principe, il ne vota pas la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, car il craignait que son application ne fût génératrice de désordres.

Il mourut en cours de mandat, à Castelnau-Chalosse, le 25 avril 1911, à peine âgé de 54 ans. Son décès étant intervenu pendant l'intersession parlementaire, son éloge funèbre ne fut pas prononcé.

Il avait été membre du Conseil supérieur des prisons et de la Commission extra-parlementaire du Code pénal.

DUMAINE (PAUL, CHARLES, EUGÈNE), né le 22 juin 1877 à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise), mort le 16 mars 1950 à Longeville-sur-la-Laines (Haute-Marne).

*Député de la Haute-Marne
de 1928 à 1932.*

Paul Dumaine naquit à Juvisy-sur-Orge où son père était négociant, bien que sa famille fût depuis longtemps implantée dans l'arrondissement de Wassy. Agriculteur dans la commune de Longeville-sur-la-Laines, près de Montier-en-Der, il entra au Conseil municipal de celle-ci et en devint maire. Il était aussi entré au Conseil général de la Haute-Marne et présida la Chambre d'agriculture de ce département.

Ce fut sur les instances de l'ancien député Jacques Marcellet que Paul Dumaine se présenta dans la circonscription de Wassy aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928. Largement en tête au premier tour de scrutin, avec 5.913 voix sur 16.696 votants contre 3.234 à Ulmo et 2.753 à Anceille, il fut élu au second tour, le 29 avril, par 7.886 voix contre 7.311 à Ulmo, sur 16.567 votants. Il ne se représenta pas en 1932.

Partisan de la politique suivie par Raymond Poincaré, il avait soumis à ses électeurs un programme d'union nationale, résolument anticartelliste, dans lequel il glissait, sur le plan pure-

ment local, la défense des bouilleurs de cru et celle des vigneron haut-mar-nais.

Il siégea à la Chambre dans les rangs de l'Union républicaine démocratique.

Ses compétences professionnelles le firent entrer à la Commission de l'agriculture, au sein de laquelle son activité s'exerça surtout.

Il déposa une proposition de loi tendant au rétablissement du tribunal de Wassy (1923) et rédigea, la même année, quelques rapports sur diverses opérations électorales.

Il ne se représenta pas lors du renouvellement législatif de 1932 et reprit l'exploitation de son domaine de Boulancourt à Longeville-sur-la-Laines, où il mourut le 16 mars 1950, à l'âge de 73 ans.

DUMAS (ALEXANDRE, GUSTAVE), né le 7 août 1852 à Treignat (Allier), mort le 27 octobre 1941 à Epineuil-le-Fleuriet (Cher).

Député de l'Allier de 1889 à 1893.

Alexandre Dumas naquit à Treignat dont son père qui y était instituteur devait devenir le maire. Il obtint sa licence en droit et entra dans l'enregistrement où il commença une carrière de receveur à laquelle il renonça bientôt pour ne pas quitter l'arrondissement de Montluçon, auquel il était avant tout attaché.

Il se fixa comme notaire dans cette ville et, en 1888, entra au conseil municipal où il ravit la mairie au sénateur Chantemille : il ne la garda que quatre ans, car il fut battu aux élections municipales de 1892 par la liste socialiste de Jean Dormoy. Il tenta de représenter, au conseil général de l'Allier, le canton d'Hérission en 1894, mais sans succès. Il n'eut pas plus de chance, en 1898, en briguant, dans le Cher cette fois, les suffrages du canton de Saulzais-le-Potier, limitrophe du département de l'Allier et du canton du Hérission. Mais, dans ce même canton du Cher, il entra en 1898 à la mairie d'Epineuil-le-Fleuriet où il devait se fixer définitivement et mourir quarante-trois ans plus tard.

Il se présenta à la députation à l'occasion des élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la deuxième circonscription de Montluçon. Au premier tour de scrutin, il n'était qu'en seconde position avec 4.603 voix derrière Theurault, 5.119 voix, mais devant Dechaud, 3.122 voix et Dormoy, 2.241 voix, sur 15.203 votants ; au second tour, il l'emportait par 7.963 suffrages contre 5.339 à Theurault et 1.475 au boulangiste Justice, sur 14.902 votants. Lors du renouvellement des 20 avril et 3 septembre 1893, il ne retrouva pas son siège de député : il fut distancé dès le premier tour de scrutin par Sauvanot, qui ob-

tint 4.564 voix alors qu'il n'en totalisait que 3.992 et était suivi de près par Dechaud avec 3.485 voix, sur 12.962 votants ; l'élection, circonscrite à un duel au second tour, vit la victoire de Sauvanot avec 6.443 voix contre 5.423 à lui-même, sur 12.299 votants. Sollicité de se représenter aux élections générales de 1898, il déclina la candidature offerte.

Représentant le parti républicain, il se montrait partisan du maintien de la paix et demandait l'adoption du service militaire égal pour tous, le renforcement des institutions républicaines, le secret du vote, des mesures sociales (bien timides encore !), l'application des lois de Jules Ferry, des modifications en matière de succession ainsi qu'une refonte de la loi organique du notariat, et enfin la séparation des Eglises et de l'Etat.

A la Chambre, où il siégea dans les rangs républicains, il appartenait à de nombreuses Commissions, et particulièrement à celle chargée d'étudier la révision des services administratifs (1892).

Auteur, en 1890, avec son collègue Gacon, de l'Allier, d'une proposition de loi relative au notariat, il déposa la même année une autre proposition modifiant le régime fiscal en matière de succession et de donation entre vifs, qui fut évoquée lors de la discussion en première délibération, en 1891, du projet gouvernemental sur le même objet, et enfin, avec ses collègues de l'Allier, une mesure d'intérêt local (1891). Il rapporta des projets de loi autorisant divers départements à procéder à des emprunts locaux. Il prit la parole, en 1896, à propos de la prescription en matière d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (1890), du projet de loi en matière successorale, et développa une interpellation à propos de la grève des verriers (1891).

Après ses échecs aux élections générales de 1893 et au conseil général de l'Allier en 1894 et du Cher en 1898, il s'installa à Epineuil-le-Fleuriet, à la limite du Cher et de l'Allier, où il acheva sa longue vie au cours de la seconde guerre mondiale. Il y mourut en effet le 27 octobre 1941, dans sa quatre-vingt-dixième année.

DUMAS (CHARLES, ANTOINE), né le 21 juillet 1883 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mort le 4 mai 1955 à Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes).

Député de l'Allier de 1910 à 1914.

Conseiller de l'Union française de 1947 à 1955.

Après d'excellentes études secondaires et juridiques, Charles Dumas embrassa la profession d'avocat et se fit inscrire au barreau de Paris. Dès 1903, à 20 ans, il était entré au parti socialiste de France et avait 27 ans lorsqu'il fut député.

Remarqué par Jules Guesde, celui-ci le choisit comme chef de Cabinet lors de sa participation en tant que Ministre d'Etat aux Cabinets Viviani et Briand en 1914 et 1915.

Chef de service à la Maison de la presse, plus particulièrement chargé des affaires étrangères, il accompagna diverses missions en Angleterre, en Suisse, en Italie et, en 1917-1918, en Russie : cette dernière expérience le rendra hostile au régime bolcheviste.

En 1919, il tenta sans succès de se faire élire au Conseil général de l'Allier, pour le canton de Faligny. Chef de Cabinet de Marx Dormoy au Ministère de l'Intérieur, en 1936, il est chargé des questions administratives. Après l'armistice, en 1940, il fut l'un des organisateurs et des animateurs du parti socialiste dans la clandestinité et devint, à la Libération, chef du service de politique étrangère du *Populaire*, l'organe officiel du parti socialiste, et membre du comité directeur de la S.F.I.O. Le 18 novembre 1947, l'Assemblée Nationale l'élisait à l'Assemblée de l'Union française et lui renouvelait, le 12 juillet 1952, ce mandat auquel la mort venait mettre fin trois ans plus tard.

Charles Dumas avait 27 ans lorsqu'il se présenta devant les électeurs de l'Allier, dans la circonscription de La Palisse, aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910. Dès le premier tour de scrutin il distançait d'un millier de voix le député sortant Régnier, 9.331 suffrages, avec 10.425 voix sur 24.817 votants, 4.336 bulletins portant le nom de Vexenat ; au second tour, Régnier et Vexenat s'étaient retirés de la compétition, un candidat de dernière heure, Roux, s'opposa seul à Charles Dumas ; Roux obtint 9.595 voix et Dumas fut facilement élu avec 12.687 suffrages sur 23.238 votants.

La chance l'abandonna lors du renouvellement de 1914. Distant de au premier tour de scrutin, le 26 avril, avec 6.787 voix contre 9.161 au docteur Baudon et 5.002 à Porret sur 23.301 votants, il était battu au second tour, le 10 mai, bien que resté seul en face du docteur Baudon : celui-ci était élu avec 11.960 voix, alors que Dumas en rassemblait 10.928, sur 23.466 votants.

Il assortissait le programme socialiste classique qu'il proposait au choix de ses électeurs — retraites, impôt sur le revenu, extension des libertés syndicales, réduction des charges militaires, suppression du Sénat, réforme électorale, assurances sociales, etc... — d'un programme agraire préconisant, entre autres, l'assurance sociale agricole, le salaire minimum fixé par contrat collectif, la tarification des fermages, la suppression des droits de mutation et de succession pour les propriétés de valeur inférieure à 5.000 F, etc...

Il siégea à la Chambre dans les rangs du parti socialiste unifié. Sa jeunesse fit de lui un des secrétaires d'âge de la Chambre en 1910, 1912 et 1913.

Il appartenait à diverses Commissions et, dès 1910, à celle de l'agriculture.

Il fut l'auteur d'une proposition de loi tendant à supprimer le marchandage dans le travail agricole (1911), d'une proposition de résolution tendant à organiser une enquête parlementaire sur le commerce en France (1912) et d'une proposition de loi d'intérêt local (1913).

Il intervint dans la discussion du budget de l'exercice 1911 (chemins de fer) et déposa des demandes d'interpellation sur un nouvel emprunt russe (1911), sur des concessions minières en Tunisie, sur l'abaissement du prix des vivres (1911), sur la société exploitant les phosphates de Kalaa-Djerda, en Tunisie (1912).

Il se fit entendre dans la discussion d'interpellations relatives à l'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes, au cours de laquelle il déposa un ordre du jour motivé (1911) et développa, en 1912, son interpellation sur les concessions de phosphates de Kalaa-Djerda ; en 1913, enfin, il prit la parole à propos de la discussion du projet de loi établissant un prélèvement progressif sur le produit des prix, sur la répression des infractions spéciales à l'indigénat et la modification de la loi militaire du 21 mars 1905 (durée du service dans l'armée active).

Non réélu en 1914, après ses passages dans les Cabinets ministériels il ne devait retrouver la vie parlementaire que trente-trois ans plus tard, au sein de l'Assemblée de l'Union française, où, membre de la Commission des relations extérieures, il avait œuvré pour « obtenir une compréhension mutuelle des peuples » et accéder à la paix. Eloigné de ces travaux par la maladie, il mourut, alors qu'il pouvait se croire en convalescence, le 4 mai 1955, à Villefranche-sur-Mer à l'âge de 72 ans.

Il était Commandeur de la Légion d'honneur et médaillé de la Résistance.

Il avait publié en 1914 un livre très avancé sur son temps intitulé : *Libérez les indigènes ou renoncez aux colonies.*

DUMAS (EMILE, JEAN), dit **ÉMILE-DUMAS**, né le 18 novembre 1873 à Saint-Amand-Montrond (Cher), mort le 15 mai 1932 aux Lilas (Seine).

Député du Cher de 1910 à 1919.

Né dans un milieu ouvrier à Saint-Amand-Montrond, le 18 novembre 1873, Emile Dumas devint ajusteur-mécanicien. Il milita de bonne heure en faveur des idées du parti socialiste, auquel il adhéra dès 1894 et fut correspondant de *l'Humanité* et de *l'Emancipateur*. Tenté par la vie publique, il fut candidat malheureux en 1907 au Conseil général du Cher, pour le canton de Lignières. Il prit sa revanche aux élections législatives de 1910 dans la préparation des-

quelles la réelle facilité de sa parole fut effacée, devint maire de Saint-Amand, et bien que député, insista, en 1914, pour partir au front; sous-lieutenant au 1^{er} régiment territorial d'artillerie il fut observateur aux tranchées de première ligne et cité le 10 août 1915. La guerre finie, deux ans après la scission de l'unité socialiste en 1920, il s'insurgea contre le parti communiste et fut nommé membre de la Commission politique et trésorier adjoint de l'Union fédérative socialiste créée à Dijon le 24 décembre 1922 par des membres dissidents de la S.F.I.C. (Parti communiste).

Elu pour la première fois aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910 dans la première circonscription de Saint-Amand-Montrond, le député sortant Pajot arrivait en tête au premier tour de scrutin avec 6.346 voix contre 5.160 à Dumas et 3.967 à Bonnerot, sur 15.179 votants. Au second tour, Bonnerot s'étant retiré, Emile Dumas l'emportait par 8.206 voix contre 7.084 au député sortant, sur 15.443 votants.

Au renouvellement du 26 avril 1914, le duel reprit entre les deux adversaires, dont Dumas sortit encore une fois vainqueur, avec 7.518 suffrages contre 4.521 à Pajot et 1.986 à Demerson sur 14.704 votants. En 1919, il ne devait pas faire partie de la Chambre bleu horizon : les élections du 16 novembre se firent au scrutin de liste; il mena la liste S.F.I.O. au combat, mais elle n'eut qu'un seul élu au quotient électoral, qui fut Laudier, le second de la liste; il s'en était fallu de 140 suffrages pour que Dumas fût élu : il avait obtenu 20.946 voix alors que Laudier en totalisait 21.086, sur 92.220 votants.

Considérant « comme un minimum le programme des revendications immédiates du Parti socialiste », il précise, dans une profession de foi non dénuée de noblesse, ses intentions : extension des mesures sociales, retour au service militaire de deux ans, changement du mode de votation.

A la Chambre, où il siégea avec les socialistes, il appartient à de nombreuses Commissions et, en particulier, en 1910, à celle des programmes électoraux, à celle d'assurance et de prévoyance sociales, où il retrouvera sa place en 1914 à la législature suivante, ainsi, à la même date, qu'à celle des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication.

Auteur de propositions de loi d'intérêt local (1910, 1913), il déposa, en 1914, deux propositions de loi tendant à modifier, l'une le paragraphe 4, l'autre le paragraphe 5 de l'article 2 de la loi du 14 janvier 1913 relative à l'assistance aux familles nombreuses, puis, en 1917, une autre tendant à supprimer le couchage à la paille dans les établissements agricoles et, en 1919, une dernière enfin relative à la sécurité des travailleurs employés aux machines agricoles.

Il rédigea, en 1912, un premier rapport sur une proposition de loi ten-

dant à étendre aux exploitants forestiers les dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail : le Sénat n'ayant pas eu le temps de statuer, après les modifications apportées par la Chambre, avant la fin de la dixième législature, il rédigea le second rapport, dans la onzième législature, de cette mesure qui devint la loi du 15 juillet 1914; il fut aussi l'auteur du rapport sur le projet de loi tendant à ratifier la Convention signée à Berne le 13 octobre 1913 au sujet des retraites des employés de chemins de fer fédéraux suisses résidant et travaillant en territoire français, ainsi que de seize rapports de projets de loi d'intérêt local en matière financière ou ferroviaire.

Ses interventions à la tribune furent conformes à l'orientation du parti auquel il appartenait : elles se rapportent presque toutes à l'aspect social des sujets traités. C'est sous cet angle qu'il intervint dans la discussion des budgets des exercices 1911 à 1914 sur les chapitres justice, travaux publics (canal du Berry), intérieur, agriculture, forêts et des crédits pour l'exercice 1919 à propos des habitations à bon marché. Il prit aussi la parole au cours d'interpellations concernant les instituteurs et l'enseignement primaire (1913), une décision prise par l'inspecteur d'académie du Rhône (1913), les manifestations militaires ayant eu lieu dans diverses garnisons et les perquisitions qu'elles suscitèrent (1913), ainsi que dans la discussion du projet de loi modifiant la loi du 21 mars 1905 (durée du service dans l'armée active) et du projet de loi sur la caisse des écoles (1913). Au cours de la législature de guerre, il se fit entendre à propos des accidents agricoles, de la répartition et de l'utilisation des hommes mobilisés et mobilisables (1915), de l'émission d'un emprunt en rente 5 %, d'interpellations concernant les permissions des hommes au front (1916), ou le ravitaillement (1917); en 1919, enfin, il intervint dans la discussion relative à la journée de huit heures.

Après son échec aux élections générales de 1919, Emile Dumas reprit sa plume de journaliste au service de ses idées et continua à militer.

Il mourut aux Lilas, le 15 mai 1932, à peine âgé de 59 ans.

DUMAS (JULIEN, PIERRE, PAUL), né le 1^{er} octobre 1857 à Sèvres (Seine-et-Oise), date et lieu de décès inconnus.

Député de l'Ariège de 1893 à 1902.

Fils de magistrat, Julien Dumas, dont la famille était originaire de l'Ariège, naquit le 1^{er} octobre 1857 à Sèvres, près Paris. Il fit tout naturellement son droit et se fit recevoir avocat à la Cour d'appel de Toulouse. Il plaida quelques causes qui eurent leur heure de célébrité à l'époque : l'affaire Boland en

Belgique en 1883 et, en 1890, à Toulouse, l'affaire Redier de La Villate.

Il s'intéressa aux destinées de la commune de Luzenac, dans l'Ariège, dont il était le maire lors de sa première élection comme député en 1893. Mais les attaches qu'il avait su s'acquérir dans le Loiret, où son père, décédé en 1884, était premier président de la Cour d'appel d'Orléans, lui permirent de tenter sa chance à la députation dans l'une ou l'autre région.

C'est aux élections générales législatives des 4 et 18 octobre 1885 qui se déroulèrent au scrutin de liste, que Julien Dumas se présenta pour la première fois dans l'Ariège : au premier tour de scrutin, il était arrivé en quatrième position avec 22.964 voix sur 53.229 votants et obtenait, au second tour, 25.599 suffrages sur 53.266 votants, le dernier élu du département, Lasbaysses, ayant eu 31.435 voix. A peine trois ans plus tard, une élection partielle eut lieu dans le Loiret, le 26 février 1888, pour pourvoir au remplacement d'Adolphe Cochery et de Fousset élus sénateurs. Julien Dumas rassembla 32.778 voix sur 79.365 votants, ce qui le hissa à 8.000 voix derrière le dernier élu. Quatre mois plus tard, les 1^{er} et 15 juillet, une seconde élection partielle se déroulait dans le Loiret pour remplacer le docteur Devade décédé le 27 avril : ce fut Louis Lacroix qui l'emporta au second tour de scrutin avec 37.366 voix sur 67.853 votants contre 29.604 voix à Dumas, bien que celui-ci fût arrivé en tête au premier tour avec 21.021 voix contre 21.866 à Louis Lacroix et 20.538 au docteur Eichtal sur 67.241 votants. Encouragé par les résultats obtenus dans ce département, il se porta, aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la première circonscription d'Orléans contre Rabier qui, bien qu'en seconde position au premier tour de scrutin avec 7.320 voix derrière Dumas qui en avait obtenu 7.626, sur 17.765 votants, emporta le siège au second tour avec 9.200 suffrages, contre 8.532 à Dumas sur 17.882 votants. Nullement rebuté par ces échecs successifs, il saisit encore une fois l'occasion d'une élection partielle, le 20 avril 1893, mais dans l'Ariège cette fois-ci, pour tenter d'entrer à la Chambre ; il s'agit de remplacer dans la circonscription de Pamiers, Lasbaysses, décédé le 11 février précédent. Ce n'est qu'au second tour de scrutin, seulement, que Julien Dumas se lance dans la bataille, en tentant de contrer la candidature de Wickersheimer, ancien député de l'Aude de 1885 à 1889, battu à Carcassonne le 22 septembre 1889 et qui cherche à retrouver un siège en se présentant à Pamiers. Wickersheimer est élu sans peine avec 10.332 voix sur 17.174 votants, alors que Julien Dumas totalise seulement 6.819 suffrages. Ce ne sera qu'à la sixième tentative qu'il verra enfin les portes du Palais Bourbon s'ouvrir devant lui : il sera élu dans l'Ariège, dans la circonscription de Pamiers, au second tour de scrutin lors des élections générales des 20 août et 3 septembre 1893. Au premier

tour, en effet, son duel avec Wickersheimer, de nouveau, s'annonce mal ; celui-ci, en effet, le précède de peu, il est vrai, avec 6.304 suffrages sur 17.052 votants, contre 5.829 à lui-même et 3.648 à Guillard ; au second tour, la situation se renverse : Dumas l'emporte de justesse, avec 8.858 voix sur 17.815 votants, c'est-à-dire 144 voix de plus que Wickersheimer que en rassemble 8.714. Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il est réélu au second tour de scrutin ; le 8 mai, il lui manque 1.920 voix pour atteindre la majorité : il en obtient 6.744 sur 17.327 votants contre 5.872 à un nouvel adversaire Tournier et 4.549 à Robichon ; le 22 mai, il est élu par 9.844 voix sur 18.230 votants contre 8.360 à Tournier. Au renouvellement de 1902, il se fait battre dès le premier tour de scrutin, le 27 avril, en ne recueillant que 8.222 voix contre 10.745 à Tournier, sur 19.087 votants. Sa carrière politique prend fin avec cet échec.

Dans d'éloquents circulaires électorales où les envolées ne se comptent plus, il proclame qu'il « représente la République modérée et... lutte contre le radicalisme socialiste » et, partisan de « l'impôt global et progressif sur le revenu », résume son programme en trois mots : « libéralisme, tolérance, réformes ».

A la Chambre, où il siège dans les rangs des républicains et est inscrit au groupe de la défense nationale, il appartient à diverses Commissions, dont la Commission chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation un ancien Ministre des Travaux publics (1895), celle de législation criminelle (1899) et celle de l'amnistie (1900). Il déposa une proposition de loi tendant à modifier l'article 131 du Code de justice militaire (1894) et plusieurs autres d'intérêt local (1895, 1899, 1900, 1901). Son éloquence naturelle le fit souvent monter à la tribune, où on l'entendit à propos de la suppression de la publicité des exécutions capitales, des menées anarchistes, des crédits destinés à financer l'expédition de Madagascar (1894), d'une interpellation socialiste au sujet du traité sino-japonais et d'une autre sur l'inauguration du canal de Kiel. Il interpella lui-même le Gouvernement à propos de la restitution au jury de l'appréciation des délits d'opinion, sur l'abus de la mensuration et fut entendu sur l'urgence d'une proposition de loi tendant à abroger les lois de 1893 et 1894 sur les associations de malfaiteurs et la répression des menées anarchistes (1898) ; sans intervenir pour autant dans la discussion, il déposa plusieurs ordres du jour motivés à la suite d'une interpellation concernant l'expédition de Madagascar (1895), de ses propres interpellations sur les délits d'opinion (1895) et sur l'abus de la mensuration (1897), à la suite d'une interpellation de M. Dron sur la politique générale du Gouvernement (1898). Il intervint dans la discussion du budget des exercices 1898, 1900 et 1902 ; au cours de cette dernière discussion, il déposa sans succès un

amendement tendant à supprimer la peine de mort. Son activité fut moindre au cours de la septième législature : deux questions au Garde des Sceaux sur l'incorrection de langage d'un substitut au Parquet de la Seine (1898) et sur l'abus des confrontations judiciaires (1901), une demande d'interpellation sur la politique générale du Gouvernement (1899) et, la même année, un ordre du jour motivé à la suite d'une interpellation sur l'affaire Dreyfus (mort du colonel Henry).

Julien Dumas, après son échec de 1902, reprit sa robe d'avocat à Toulouse. Les recherches entreprises pour trouver la date et le lieu de son décès sont restées sans résultat.

DUMAT (LOUIS, MARIE, EDOUARD), né le 24 décembre 1901 à Nantes (Loire-Inférieure).

Député de la Seine de 1928 à 1932.

*Député
représentant les Français du Maroc
à la première Assemblée Nationale
Constituante en 1945.*

Fils d'un agent de change, ancien officier de la Légion étrangère, Louis Dumat naquit à Nantes le 24 décembre 1901. Après avoir fait ses études à l'école de Pontlevoy et à l'école Sainte-Geneviève, il passa par l'école spéciale des travaux publics et, de 1924 à 1927, se spécialisa dans l'exportation-importation avant de se diriger vers la publicité à partir de cette dernière date. Il occupa alors successivement les postes de directeur-administrateur du *Moniteur officiel du commerce et de l'industrie* (1933-1934), de secrétaire général du Commissariat français à l'exposition de Bruxelles de 1935, de directeur des informations du poste radio-colonial (1935-1936), de directeur de la publicité de *Marie-Claire* (1936-1937), puis de *l'Epoque* (1937-1939). Pendant la période de l'occupation en France, il partit au Maroc où il fut directeur de sociétés en 1941-1942, puis de 1945 à 1956, et conseiller du commerce extérieur de la France. Il aura au Maroc une certaine activité publique : il représentera d'abord les Français du Maroc à la première Assemblée Nationale constituante en 1945 puis, de 1947 à 1956, sera conseiller du Gouvernement au Maroc, président de la Fédération des délégués du troisième Collège, conseiller municipal de Casablanca en 1948 et directeur politique de la *Presse marocaine*.

C'est le 22 avril 1928 que cet ancien militant des Jeunesses patriotes de Pierre Taittinger se présente, lors des élections générales législatives, dans la deuxième circonscription du 14^e arrondissement de Paris, au suffrage des électeurs qui feront de lui le plus jeune député de la législature. Ce sera une élection très serrée : au premier tour de scrutin, en effet, Barbé arrive en tête avec 5.097 voix, suivi de Dumat à 43

voix d'écart avec 5.054 suffrages, de Graziani 4.372 et 2.705 à Gruny, sur 17.792 votants ; au second tour, le 29 avril, on se trouve en présence d'une élection triangulaire particulièrement disputée : Louis Dumat triompha avec 5.915 voix contre 5.678 à Barbé et 5.498 à Graziani sur 17.314 votants ; aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au premier tour de scrutin, il peut espérer une prochaine victoire : il obtient en effet près de 6.000 voix, 5.989 exactement, contre 4.299 au socialiste Graziani et 4.262 au communiste Mauvais, 2.684 voix se portant sur trois autres candidats qui ne se maintiendront pas au second tour, sur 18.200 votants ; le 8 mai, le candidat communiste perd du terrain et n'obtient, sur 17.550 votants, que 2.956 suffrages, alors que Graziani va l'emporter de 25 voix seulement, en totalisant 7.235 bulletins contre 7.210 à Louis Dumat qui dut s'incliner. Aux élections des 26 avril et 3 mai 1936, Louis Dumat cherche de nouveau à prendre sa revanche ; encore une fois en tête au premier tour de scrutin avec 6.600 voix sur 19.464 votants, contre 6.294 au communiste Croizat et 5.452 au député socialiste sortant Graziani, il sera battu au second tour ; le 3 mai, en effet, Graziani s'étant désisté en faveur d'Ambroise Croizat, mieux placé celui-ci totalise 10.935 voix sur 19.141 votants et est élu alors que Dumat n'en rassemble que 7.654.

Républicain d'union nationale et sociale, il se prononce pour une République d'ordre et de liberté, plaçant « au dessus de toute préoccupation politique... les intérêts de la défense nationale, l'amour de la Patrie et du drapeau ». Protectionniste en matière économique, il paraphrasait la maxime célèbre du baron Louis en disant « Pas de bonnes affaires sans bon Gouvernement » ; il réclamait aussi « le vote et l'éligibilité des femmes, ainsi qu'une... représentation corporative » et familiale.

Il s'inscrivit au Palais Bourbon au groupe de l'Union républicaine démocratique (U.R.D.) et fut d'emblée le secrétaire d'âge de la Chambre, en 1928 et en 1929 ; il fut secrétaire de la Chambre en 1931 et en 1932. Sa première proposition de loi fut, en 1929, pour demander que le jour des obsèques du maréchal Foch fût jour de deuil national ; il déposa la même année une autre proposition de loi tendant à exonérer de toutes les taxes prévues par la loi du 13 août 1926 les affiches sur papier, imprimées ou manuscrites ; en 1931 il demanda, dans une proposition de résolution, la constitution d'un corps autonome de « chars de combat et de la motorisation » ; la même année, ses deux dernières propositions de loi concernèrent un complément à apporter au règlement des offices d'H.B.M. et une modification au tarif des douanes pour y comprendre le mercure. Ce fut lui qui rapporta, toujours en 1931, les projets de loi concernant l'introduction en Alsace-Lorraine du Codex français et des mesures relatives à l'exercice de la pharmacie ; spécialiste des questions du

travail — il avait été nommé, en 1928, membre de la Commission supérieure du travail — il eut aussi à rapporter la proposition de loi Amidieu du Clos sur la protection de la main-d'œuvre nationale, mesure qui fut définitivement adoptée dans la législature suivante et devint la loi du 10 août 1932 ; il rapporta enfin une proposition de loi modifiant le Code du travail qui, bien qu'adoptée par le Sénat et discutée par la Chambre, n'aboutit pas.

Il monta assez souvent à la tribune et participa, à des titres divers (travail, hygiène, guerre, affaires étrangères, P.T.T., Imprimerie nationale), à la discussion des budgets de la législature, c'est-à-dire ceux des exercices 1929, 1930, 1931-1932, 1932. Ses interventions à la tribune furent de deux sortes : d'une part dans les débats relatifs aux questions de logement (programme de construction d'H.B.M. en 1928, baux ruraux en 1929, sort des locataires commerciaux ou industriels menacés d'expulsion en 1930), à la politique étrangère (ratification du pacte Kellog en 1929), à l'aménagement des fortifications de Paris (1930), aux entreprises de navigation aérienne ou à la loi concernant la protection de la main-d'œuvre nationale (1931) dont il était le rapporteur. Mais, d'autre part, son tempérament l'inclinait volontiers à user de l'interpellation et c'est sous cette forme que ses interventions furent les plus nombreuses : dès 1928, il demanda à interpellier sur l'électrification des campagnes ; il interpella, en 1929, le Gouvernement sur les incidents qui s'étaient produits au camp de Châlons la même année, et en 1930, sur les mesures à prendre pour empêcher et la mainmise étrangère sur la grande industrie et le grand commerce et les ingénieries étrangères dans nos organisations vitales ; il demanda à interpellier à propos du respect de la liberté que la tradition française doit offrir aux réfugiés politiques ; toujours en 1930, il intervint au cours d'une interpellation sur les mesures destinées à protéger la liberté de parole et de réunion ; en 1931, il entreprit de relancer, par une demande d'interpellation, la question de la protection de la main-d'œuvre nationale et déposa une autre demande à propos des projets d'emprunts allemands, se plaignant que les banques consentissent de gros intérêts aux Allemands et des petits pour les ressortissants nationaux ; il proposa, et défendit, un ordre du jour au cours d'une interpellation concernant les propositions américaines ayant trait aux dettes de guerre ; il déposa, puis retira, une demande d'interpellation sur la liberté de la presse et participa à des interpellations sur le chômage. Sa dernière intervention sera pour manifester son opposition au vote sans débat d'un projet de loi concernant la retraite des anciens combattants.

Après ses tentatives de 1932 et 1936 pour récupérer son siège de député, il ne retrouva le Palais Bourbon qu'en 1945 pour représenter les Français du Maroc à la première Assemblée nationale constituante. Il y fut élu lors des élec-

tions du 21 octobre 1945, avec 19.213 suffrages sur 68.550 votants, tête et seul élu de la liste d'action patriotique « France d'abord ». Mais le 2 juin 1946, lors de la désignation des membres de la deuxième Assemblée nationale constituante, la liste d'Union antimarxiste et du Parti républicain de la liberté ne rassembla assez de voix que pour avoir un seul représentant et Louis Dumal était le troisième de cette liste. A part une intervention vigoureuse et discutée pour expliquer son attitude lors de la désignation du chef du Gouvernement provisoire en novembre 1945, il ne prit qu'une part minime aux travaux de cette Assemblée.

Après son échec de juin 1946, Louis Dumal, sous l'étiquette des républicains indépendants, tenta de nouveau sa chance à Paris, lors de l'élection législative partielle des 7 et 21 décembre 1952 destinée à pourvoir, dans la première circonscription de la Seine, au remplacement de Louis Rollin, décédé. Il obtint au premier tour de scrutin 12.653 voix sur 259.406 votants ; il ne se maintint pas au second tour. Lors des élections générales du 2 janvier 1956, il était le quatrième de la liste d'Union des indépendants, A.R.S. et Républicains nationaux présentés par le Centre national des indépendants paysans et A.R.S. menée par Frédéric-Dupont qui eut deux élus : il obtint 101.000 voix sur 470.849 votants mais ne put retrouver son siège au Palais Bourbon.

Secrétaire perpétuel de l'Académie de la Paix depuis 1962, il est exploitant agricole en Dordogne depuis 1964.

DUMAY (JEAN-BAPTISTE), né le 10 septembre 1841 au Creusot (Saône-et-Loire), mort le 27 avril 1926 à Paris.

Député de la Seine de 1889 à 1893.

Fils d'un mineur bourguignon tué accidentellement dans une galerie, Jean-Baptiste Dumay eut une enfance rude, subissant avec résignation la misère. Il devint apprenti tourneur sur métaux aux usines Schneider dès l'âge de 14 ans. A 17 ans, il quitta Le Creusot pour faire son « tour de France », puis il revint en 1868 chez Schneider. Il anima un groupe de jeunes ouvriers, et de petits commerçants et artisans, lequel avait pris le nom de « Cercle d'études sociales » et faisait une active propagande républicaine et antischnneiderienne. Dumay fut l'organisateur des grèves de 1870, à la suite desquelles fut constituée au Creusot une section de l'Internationale.

Lors de la campagne du plébiscite de 1870, il fait parti du comité antiplébiscitaire et, le 1^{er} mai, les résultats du Creusot sont les suivants : 3.400 « non » contre 1.500 « oui », Dumay est alors renvoyé de l'usine.

En juin, il se présente au conseil d'arrondissement contre Henri Schneider fils, mais n'obtient que 500 voix contre 5.000 à son adversaire.

Après la déclaration de guerre du 19 juillet, il va à Paris prendre contact avec les dirigeants de l'Internationale et assiste aux manifestations contre la guerre. Le 8 août, il organise, à son tour, une manifestation de la section de l'Internationale du Creusot. Aux élections municipales qui suivent, il présente une liste contre celle d'Eugène Schneider père ; cette dernière l'emporte largement, mais le conseil municipal a tout juste le temps de s'installer le 2 septembre : deux jours après l'Empire est renversé et Eugène Schneider, qui était président du corps législatif, s'exile en Angleterre.

La lutte pour le pouvoir local s'engage au Creusot entre les démocrates et les conservateurs. Les premiers organisent de fréquentes réunions publiques et s'imposent au Comité de défense nationale dont Dumay devient président. Le préfet, tenant compte de l'état d'esprit de la population, le nomme maire provisoire, le 24 septembre. Mettant au premier plan le danger prussien, Dumay propose une sorte d'union sacrée « Trêve de divisions parmi nous, les hasards de la guerre peuvent amener l'ennemi aux confins du département et, ce jour-là, il nous faudra marcher tous ensemble et faire acte de fraternité ». Mais Gambetta, Ministre de l'Intérieur, s'est laissé persuader, par une délégation de la Société Schneider, que le remplacement du Conseil municipal déchaînerait une agitation révolutionnaire susceptible de paralyser la marche de l'usine qui fabrique des armes pour la défense du pays. Il maintient donc le Conseil, composé des membres de l'état-major de Schneider qui refusent les quelques mesures sociales proposées par Dumay.

Aux élections générales législatives du 8 février 1871, Dumay est candidat en Saône-et-Loire sur la liste républicaine : elle remporte au Creusot 77 % des suffrages, mais les paysans votent en masse pour la liste conservatrice qui l'emporte dans l'ensemble du département.

Avant d'évacuer la Côte d'Or, Garibaldi avait satisfait à une demande de Dumay en lui faisant remettre environ 4.000 fusils et 4.000 kilogrammes de cartouches pour armer la garde nationale.

A la suite de troubles survenus au Creusot le 26 février, le Gouvernement Thiérs décide d'y envoyer des troupes. Puis, le 12 mars, il révoque le Commissaire de police pour le remplacer par l'ex-commissaire de l'Empire : Dumay envoie une protestation énergique au Ministre de l'Intérieur et le Gouvernement annule cette nomination.

C'est à Arnay-le-Duc, où il est allé le 19 mars faire une conférence aux ouvriers d'une fabrique de limes, que Dumay apprend que, la veille, le peuple de Paris s'est soulevé contre le Gouvernement Thiérs. Le lendemain, le Comité républicain socialiste du Creusot décide d'organiser, pour le 26 mars, une revue de la garde nationale et une manifestation en faveur de Paris. Le

25 mars, arrive Albert Leblanc, délégué en province par le Comité central de la Garde nationale de Paris qui, après avoir raconté la proclamation de la Commune à Paris, Lyon et Saint-Etienne, incite les Creusotins à la proclamer à leur tour. Le 26 mars, une échauffourée est sur le point d'éclater sur la place de la mairie, entre les gardes nationaux et les soldats, mais tous finissent par fraterniser aux cris de « Vive la République » et le colonel fait retirer ses troupes. Dumay apparaît alors à une fenêtre du premier étage de la mairie et proclame : « Je ne suis plus le représentant du Gouvernement de Versailles, je suis le représentant de la Commune du Creusot » mais, lorsque, dans la nuit, il veut faire occuper par les gardes nationaux la gare, le télégraphe et la poste ces trois établissements sont déjà tenus par la troupe : c'est l'échec. Le matin du 27, le préfet et le Parquet arrivent par le train avec un renfort de mille soldats : les réunions sont interdites et des mandats d'arrêt sont lancés contre les chefs du mouvement. Quelques manifestations ont lieu en faveur de Dumay et de la Commune, mais elles sont dispersées et, le lendemain, le calme est définitivement rétabli. La plupart des dirigeants du Comité républicain-socialiste réussissent à gagner Genève ; quelques-uns sont emprisonnés ; Dumay se cache au Creusot même.

Le 30 avril ont lieu les élections municipales. Henri Schneider et Dumay, toujours dans la clandestinité, conduisent les deux listes qui s'opposent : Au premier tour, il ne manque que 16 voix aux candidats de la liste Dumay pour être tous élus, mais, avant le second tour, une centaine d'ouvriers sont renvoyés de l'usine et la liste Schneider passe tout entière.

Après l'écrasement de la Commune de Paris, Dumay gagne à son tour Genève. Les 28 et 29 juin, la Cour d'assises de Chalon juge vingt-deux Creusotins accusés d'avoir excité à la guerre civile : Dumay est condamné par contumace, aux travaux forcés à perpétuité.

A Genève, il est avec Malon et Guesde, l'un des fondateurs de la section de propagande et d'action révolutionnaire socialiste qui se rangea aux côtés de Bakounine et adhéra à la Fédération jurassienne. Il travailla à la percée du tunnel du Saint-Gothard.

Rentré en France après l'amnistie, en 1880, il fonda au Creusot la Fédération ouvrière de Saône-et-Loire et lança la grève de Montceau-les-Mines.

Mis à l'index par tous les patrons du département, il vient habiter Paris en 1882.

Aux élections municipales de 1884, il se présente, dans le quartier de Belleville comme candidat du parti ouvrier socialiste révolutionnaire, mais il est battu par le conseiller sortant, Bralet ; en 1887, il est élu par le même quartier et il siège à l'Hôtel de Ville,

dans la fraction socialiste, jusqu'en 1890.

Lors des élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, il pose sa candidature dans la première circonscription du 20^e arrondissement de Paris. Au premier tour de scrutin, il obtient 2.468 voix contre 2.060 à Sigismond Lacroix, 1.358 à Camelinat, 592 à Susini et 182 à Blampain; au second tour, il est élu avec 5.584 voix contre 72 à Blampain. Rochefort avait obtenu 4.048 voix mais il était inéligible.

Au Palais Bourbon, Dumay ne se fit inscrire à aucun groupe. Il fut membre de diverses Commissions notamment de la Commission chargée de la réglementation du travail et de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama.

Il déposa diverses propositions de loi portant abrogation de la loi contre les affiliés de l'Association internationale des travailleurs (1889), relative au placement des employés et ouvriers de toutes professions (1889), tendant à la suppression de l'article 13 de la loi organique du 13 novembre 1875 relatif à la non-validité du mandat impératif (1890), concernant l'église du Sacré-Cœur de Montmartre (1891), concernant la Banque de France (1891), tendant à l'organisation à Paris d'une exposition internationale des engins propres à éviter les accidents dans les mines et l'industrie (1891), tendant à l'abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal relatifs aux atteintes à la liberté du travail (1891).

Ses interventions en séance publique furent trop nombreuses pour qu'on puisse les énumérer. Elles eurent trait principalement à la défense des droits syndicaux des travailleurs, à leur sécurité, aux mesures prises contre les grévistes. Dans le domaine de la politique générale, il interpella le Gouvernement sur la mise en liberté du duc d'Orléans (1890), prit part à la discussion d'une interpellation relative aux menées boulangistes (1890); demanda, au cours de la discussion du budget de l'exercice 1892, la suppression de l'ambassade près du Vatican et la suppression des pensions de la Pairie et de l'ancien Sénat (1891), se prononça pour la transformation de la Banque de France en banque d'Etat (1892).

Aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, Dumay ne se représenta pas à Paris. Il donna sa démission de membre du Parti ouvrier et se présenta comme socialiste indépendant dans la première circonscription de Saint-Etienne: au premier tour de scrutin, Oriol, candidat opportuniste, venait en tête avec 5.972 voix contre 4.276 voix à Dumay et 1.756 à Fontaney; au second tour, Oriol l'emporta avec 5.118 voix contre 4.891 à Dumay.

Celui-ci devient alors comptable à la mairie de Saint-Ouen, puis, lorsque la Bourse du Travail de Paris — fermée en 1893 sous le Ministère Dupuy — fut rouverte en 1896 avec une nouvelle réglementation, il fut nommé, sur proposition de la Commission du travail

du Conseil municipal, régisseur-comptable. Il prit sa retraite en 1906 et mourut à Paris le 27 avril 1926 à l'âge de 85 ans.

Il avait publié en 1882 un ouvrage *Un fief capitaliste : Le Creusot*. Il a laissé des mémoires et une correspondance qui sont encore inédits, mais qui vont être édités par les soins de M. Pierre Ponsot, agrégé de l'Université, attaché au Centre national de la recherche scientifique.

Une rue dans le quartier de Belleville à Paris, et une rue au Creusot, rappellent le nom de Jean-Baptiste Dumay.

DUMESNIL (GASTON), né le 24 janvier 1879 à Argenteuil (S.-et-O.), mort le 8 septembre 1918 à Mont-de-Luilly (Aisne).

Député du Maine-et-Loire de 1914 à 1918.

Gaston Dumesnil, descendant d'une famille angevine où des avocats se succédaient depuis le xvi^e siècle, suivit la tradition familiale et, après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit, s'inscrivit au barreau de la Cour d'appel de Paris. Il fut, pendant cinq ans, le secrétaire de Charles Prével, sénateur de Seine-et-Marne, administrateur du *Petit Journal* et fut également rédacteur à ce quotidien. Il militait au sein de la Fédération républicaine dont il était secrétaire général pour le Maine-et-Loire.

Aux élections générales législatives de 1914, il se présenta dans la première circonscription d'Angers sous les auspices du docteur Monprofit, député sortant, qui se retira de la vie politique. Il fut élu au premier tour de scrutin, le 26 avril, avec 13.317 voix contre 10.116 à Barot et 1.172 à Marsais, sur 25.158 votants.

Dans son programme, il prônait la défense des libertés de conscience et d'enseignement, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture et se prononçait en faveur de la représentation proportionnelle et du vote familial.

Au Palais Bourbon, il s'inscrivit au groupe de la Fédération républicaine. Il fut membre de la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, de la Commission de la marine, de la Commission chargée d'examiner s'il y avait lieu de mettre en accusation un ancien Ministre de l'Intérieur. Il fut élu, au début de la session de 1916, secrétaire de la Chambre.

Il déposa une proposition de loi tendant à faire entrer en ligne, pour les annuités nécessaires à la Légion d'honneur, à la Médaille militaire ou à la pension de retraite, les citations d'un degré inférieur à l'ordre de l'armée (1918).

Il prit part à la discussion de la proposition de loi fixant les affectations aux unités combattantes des mobilisés appartenant à l'armée active et à sa réserve (1917), d'interpellations sur la

politique générale du Gouvernement pour annoncer qu'il voterait la confiance au Ministère formé par Clemenceau (1917), du projet de loi tendant à modifier la législation des pensions des armées de terre et de mer (1917).

Dès la mobilisation, il était parti comme sergent au 106^e R.I. et prenait part à tous les combats de ce régiment qu'il rejoignait volontairement chaque fois que celui-ci était appelé à se battre; il conquit successivement, sur les champs de bataille de la Marne, de Champagne, de Verdun, de la Somme et de l'Aisne les grades de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine. Blessé une première fois le 26 septembre 1915, il fut cité et décoré de la Croix de guerre avec palme, puis fait Chevalier de la Légion d'honneur le 30 avril 1916; en juillet et en octobre de la même année il obtint deux nouvelles citations. En 1918, il était stagiaire à l'Etat-major de la 66^e division de chasseurs dans la région de Vauxaillon (Aisne) et remplissait souvent des missions avec les troupes de première ligne. Le 8 septembre, il demanda à accompagner son collègue Abel Ferry, député des Vosges, qui accomplissant une mission parlementaire, désirait se rendre auprès d'un bataillon d'attaque. Ils quittèrent le P.C. de la division le matin à 5 h 45; quelques heures après ils furent tous deux blessés par des éclats d'obus. Abel Ferry put être évacué, mais Dumesnil, à toute extrémité, ne put être que très difficilement transporté à Mont-de-Leully où il expira vers 17 h 30. Il n'avait que 36 ans! Dès qu'il avait appris sa blessure, le général commandant la 66^e division avait demandé et obtenu pour lui la rosette d'Officier de la Légion d'honneur.

Dans l'éloge funèbre qui fut prononcé devant la Chambre le 12 septembre, le président Paul Deschanel exalta son héroïsme: « Gaston Dumesnil a trouvé la mort qu'il méritait, qu'il cherchait avec opiniâtreté, le sourire aux lèvres, depuis quatre ans. On le vit sur tous les champs de bataille... offrant son cœur intrépide aux coups les plus dangereux... Il lui paraissait — il l'a dit en expirant — que ce n'était point assez de vivre pour la France... Son corps n'est plus. Mais son âme vit et sa mémoire restera sacrée. »

DUMESNIL (JACQUES-LOUIS), né le 15 mars 1882 à Paris, mort le 15 juin 1956 à Paris.

Député de Seine-et-Marne de 1910 à 1935.

Sénateur de Seine-et-Marne de 1935 à 1940.

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine du 10 août au 12 septembre 1917.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique militaire et maritime du 12 septembre 1917 au 9 janvier 1919.

Ministre de la Marine du 14 juin 1924 au 17 avril 1925.

Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre du 19 juillet au 23 juillet 1926.

Ministre de la Marine du 2 mars au 13 décembre 1930.

Ministre de l'Air du 27 janvier 1931 au 20 février 1932.

M. J.-L. Dumesnil appartenait à une ancienne famille de cultivateurs du Gâtinais fixée à Larchant depuis des siècles.

Avocat à la Cour d'appel, publiciste, administrateur, chef de Cabinet de M. Aristide Briand, alors Ministre de l'Instruction publique, puis de la Justice, il fut élu pour la première fois en 1906 conseiller général du canton de La Chapelle-la-Reine. Réélu en 1907, en 1910, en 1919, en 1922, en 1928 et en 1934, il siégea sans interruption jusqu'en 1940 à l'Assemblée départementale.

Il fut président du Conseil général, membre du Conseil départemental de l'enseignement primaire, président de la Commission administrative du Conseil général, président de la délégation cantonale des mutilés et anciens combattants et président des anciens combattants de Larchant.

Sur le plan départemental, il fut le défenseur du mouvement coopératif qu'il dirigea en vue de la transformation et de la vente directe des produits agricoles par les producteurs, notamment de la betterave à sucre. Par son initiative furent constitués sept distilleries coopératives de betteraves et des coopératives de stockage de blé, des syndicats agricoles, des mutuelles agricoles contre la grêle et la mortalité du bétail et la plupart des caisses cantonales de crédit agricole.

Le problème de l'électrification des campagnes fut l'un de ceux auxquels M. J.-L. Dumesnil s'attacha particulièrement. Comme président du Conseil général, il fit adopter un programme et le plan d'ensemble pour l'électrification du département de Seine-et-Marne.

A partir de 1920, il présida aux destinées des importantes écoles techniques « La Fayette » à Champagne-sur-Seine et « Uruguay-France » à Avon.

Il constitua en 1924 le premier syndicat intercommunal du sud-ouest seine-et-marnais comprenant 25 communes. Ce syndicat s'étendit ensuite à 36 communes. Il favorisa la création du syndicat sud-est seine-et-marnais groupant 37 communes.

Sous l'impulsion de M. J.-L. Dumesnil furent réalisés dans un grand nombre de communes du département et dans presque tout l'arrondissement de Fontainebleau les adductions d'eau et se constituèrent de nombreux syndicats de drainage.

Elu député de l'arrondissement de Fontainebleau, pour la première fois aux élections générales du 24 avril 1910,

au premier tour de scrutin, M. J.-L. Dumesnil obtint 11.438 suffrages sur 20.749 votants et 25.998 inscrits, contre 5.180 voix à M. Moulès et 3.399 voix à M. Mignon.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il se consacra particulièrement au Parlement à l'étude des questions agricoles, financières et de défense nationale. Il prit place dans les Commissions les plus importantes, notamment celle des mines, celle de la législation fiscale, la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette et celle des comptes définitifs, et rédigea de nombreux rapports. Il développa l'action qu'il avait entreprise sur le plan départemental. Il déposa le 12 juillet 1911 une proposition de loi tendant à assurer la protection de la forêt de Fontainebleau et son classement comme paysage historique et à confier à l'administration des Beaux-arts la gestion des services la concernant. Il étendit son action au domaine politique et réglementaire en proposant, en 1912, de modifier le règlement de la Chambre des Députés en ce qui concerne le mode de votation. Enfin, dans le domaine financier, en tant que membre de la Commission de la législation fiscale, il défendit le projet de loi adopté par le Sénat concernant la contribution foncière des propriétés bâties et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières françaises et étrangères (1914).

Il fut réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 11.759 voix sur 21.184 votants et 26.069 inscrits, contre 9.189 voix à M. Ouvré.

Agé de 32 ans lors de la mobilisation d'août 1914, il partit immédiatement pour le front, sur sa demande, comme sous-lieutenant. Blessé à la bataille de la Marne, à Barcy, le 6 septembre 1914, il fut fait Chevalier de la Légion d'honneur et nommé lieutenant sur le champ de bataille. Pendant toute l'année 1914, il resta en première ligne sur le front nord de Soissons, après avoir refusé malgré sa blessure d'être évacué à l'arrière. Il ne reprit à la Chambre des Députés que lorsque le Gouvernement et le Parlement, retour de Bordeaux, reprurent leurs fonctions normales à Paris, en 1915.

Il présenta des avis au nom de la Commission du budget sur divers projets et propositions de loi (1915-1916-1917). Membre de la Commission de législation fiscale, il rapporta divers projets de loi, notamment celui portant suppression des contributions personnelles-mobilières et des portes et fenêtres (1917).

Entre les périodes où il fut présent à la Chambre pour travailler aux grandes questions de défense nationale comme rapporteur du budget et membre de la Commission des armements et du comité secret, M. J.-L. Dumesnil continua son service sur le front comme officier de liaison d'infanterie au 37^e corps d'armée, ou comme observateur mitrailleur dans l'aviation.

Promu capitaine au début de 1917, il fut appelé au pouvoir d'abord comme Sous-secrétaire d'Etat à l'administration générale de la marine de guerre dans le cinquième Cabinet Ribot, du 10 août au 12 septembre 1917, ensuite comme Sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique militaire et maritime dans le premier Cabinet Painlevé, du 12 septembre au 16 novembre 1917, et dans le deuxième Cabinet Clemenceau du 16 novembre 1917 au 9 janvier 1919.

Le général Pershing, commandant en chef de l'armée américaine, en décernant à M. J.-L. Dumesnil la *Distinguished Service Medal* au nom du Président de la République des Etats-Unis lui écrivit que « sa haute compétence et sa profonde compréhension de la situation et des besoins de l'aviation américaine ont rendu les plus grands services à la cause des alliés ».

Lorsque, au début de 1919, malade et surmené, il dut abandonner le sous-secrétariat d'Etat à l'aéronautique, il reçut des témoignages flatteurs de reconnaissance. Le Président de la République, M. Raymond Poincaré, lui exprima sa gratitude au nom du pays en ces termes : « Vous êtes de ceux qui ont le plus utilement travaillé à la défense nationale et préparé la victoire. »

Le Conseil des Ministres, à l'unanimité, prit une délibération exprimant, avec le président du Conseil Clemenceau, sa reconnaissance envers M. J.-L. Dumesnil et rendant hommage à l'œuvre accomplie par lui.

En même temps, M. Clemenceau, président du Conseil et Ministre de la guerre, écrivait à son collaborateur : « Je garderai de votre collaboration un souvenir ému. Vous vous êtes employé utilement à doter le pays d'une aviation de guerre digne des grands soldats, au milieu desquels vous aviez glorieusement combattu avant d'entrer dans les Conseils du Gouvernement. Ce sera, vous le dites justement, l'honneur de votre vie. Mais après avoir remporté la victoire, il reste à la réaliser dans tous les domaines de l'activité nationale. C'est une rude tâche. Je ne doute pas que vous vous y consacriez avec une ardeur nouvelle dès que vous serez rétabli, et que, dans la paix comme dans la guerre, vous soyez toujours au premier rang des bons serviteurs de la patrie. »

Il fut réélu aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, par 26.919 voix sur la liste d'Union républicaine, sur 75.045 votants et 105.096 inscrits, et du 11 mai 1924 par 44.074 voix sur la liste du cartel des gauches, sur 86.498 votants et 101.171 inscrits ; à celles du 29 avril 1928 (retour au scrutin uninominal), au deuxième tour de scrutin, par 10.614 voix sur 22.601 votants et 26.417 inscrits contre M. Claude, candidat de l'Union républicaine démocratique. Il retrouva ainsi sa circonscription de Fontainebleau. Enfin à celles du 1^{er} mai 1932, au premier tour, par 12.987 voix

avec plus de 10.000 voix d'avance sur le candidat valoisien, M. Chalomon, et de 4.000 voix sur l'ensemble de ses adversaires réunis, sur 21.954 votants.

Il fut vice-président de la Commission des finances, rapporteur des budgets des P.T.T. et de la marine de guerre, membre des Commissions de législation fiscale, des affaires étrangères, de la marine et de l'air.

Il présenta un rapport le 26 février 1920, au nom de la Commission de l'armée, sur le projet de loi tendant à replacer le général Fayolle dans la première section du cadre de l'Etat-major et à le maintenir sans limite d'âge dans cette position.

Elu vice-président de la Chambre des Députés en 1924, il dut abandonner son siège pour devenir Ministre de la Marine dans le premier Cabinet Herriot du 14 juin 1924. Rue Royale, il lui appartint d'établir le statut naval dont la réalisation par tranches annuelles assura la rénovation de notre flotte de guerre. La réforme industrielle de nos arsenaux, l'organisation de la défense des côtes furent son œuvre. Il mit en chantier les sous-marins de grande croisière, les croiseurs rapides, et décida la création des grandes unités cuirassées.

Après la démission du Ministère Herriot, le 10 avril 1925, il reprit à la Chambre sa place de député et s'intéressa particulièrement aux questions financières et fiscales. Il déposa une proposition de loi tendant à l'assainissement financier (1925) ; une proposition de loi, du 19 décembre 1925, ayant trait à la recherche de l'équilibre du budget de 1926, notamment par la modification de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

Il fut nommé Sous-secrétaire d'Etat à la guerre dans le deuxième Cabinet Herriot, du 19 au 23 juillet 1926, Ministre de la Marine dans le deuxième Cabinet Tardieu, du 2 mars 1930 au 13 décembre 1930 et Ministre de l'Air dans les premier, deuxième et troisième Cabinets Laval, du 27 janvier 1931 au 20 février 1932.

Sa participation aux Ministères Tardieu et Laval n'alla pas sans clameurs ni protestations indignées au sein de son parti politique qu'il dut quitter.

Délégué plénipotentiaire de la France à la Conférence navale de Londres en 1930, il discuta pendant des mois et signa un traité qui tendait à sauver notre puissance navale.

Au Ministère de l'Air, il assumait la tâche de mettre en état d'utilisation un matériel vieilli, de donner le jour aux appareils nouveaux et prépara l'organisation des lignes transcontinentales et transocéaniques. Il créa le Conseil supérieur de l'air et donna une vigoureuse impulsion aux aviation commerciale et de tourisme et au plan général d'infrastructure.

Il déposa un projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à passer des conventions en vue d'assurer l'exploit-

ation de la ligne aérienne France-Amérique du Sud (1931).

Il fut délégué de la France, en 1932, à la Conférence de Genève pour la limitation des armements.

En 1932, il fut nommé, dès le début de la législature, membre de la Commission de l'aéronautique et de celle de la marine militaire. Il intervint au cours de la discussion d'interpellations sur l'aéropostale (1932) et sur la fixation de la date de discussion d'une interpellation concernant les internements arbitraires de MM. Morlae et Sabatier.

Il entra au Sénat, à la faveur d'une élection partielle, le 13 janvier 1935, élu au premier tour de scrutin par 560 voix sur 970 votants et 972 inscrits, et démissionna de son mandat de député le 21 mars 1935. Il fut réélu au renouvellement du 20 octobre 1936, par 534 voix sur 955 votants et 998 inscrits.

Il ne s'inscrivit à aucun des groupes politiques de la Haute Assemblée. Il fut nommé membre de la Commission de la marine. Il fit partie du groupe de défense paysanne. Il prit la parole sur l'ensemble du projet de loi approuvant le pacte franco-soviétique (1936) ; déposa un contre projet pour la création d'un office national du blé (1936) et signa un ordre du jour avec plusieurs de ses collègues à la suite de l'interpellation de M. Ouvré sur la révision du prix du blé.

Il soutint au Sénat et au Conseil général de Seine-et-Marne la politique du président Daladier (1939). Il vota le 10 juillet 1940 à Vichy pour l'adoption du projet de loi accordant les pouvoirs constituants au Gouvernement du maréchal Pétain.

Maire de Fontainebleau depuis l'année 1935 et pendant l'occupation, il fut relevé de l'inéligibilité après la Libération.

En 1945, il cessa toute activité politique pour se consacrer aux œuvres d'anciens combattants et orphelins de guerre ainsi qu'aux écoles techniques « La Fayette » et « Uruguay-France », et reprit son cabinet d'avocat.

Il mourut à Paris le 15 juin 1956, à l'âge de 74 ans.

DUMON (JEAN-BAPTISTE, AUGUSTIN), né le 20 septembre 1820 à Agen (Lot-et-Garonne), mort le 4 novembre 1900 à Séailles (Gers).

*Représentant du Gers
à l'Assemblée Nationale
de 1871 à 1875.*

Sénateur inamovible de 1875 à 1900.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 450.)

De 1889 à 1900, il appartient à diverses Commissions et continua à appuyer de ses votes la politique conservatrice.

Aussi, lorsqu'il mourut à l'âge de 80 ans, le 4 novembre 1900, à Séailles (Gers), le président Fallières, en prononçant son éloge funèbre, à la séance de rentrée du 6 novembre, put-il dire de lui qu'au Sénat « il continua sa politique d'opposition au Gouvernement de la République » et que « jusqu'à la dernière heure, il est resté un des adversaires les plus loyaux, mais les plus déterminés de nos institutions ». « Rien, du reste, ajoute le président du Sénat, dans son opposition, n'était de nature à blesser les plus ombrageuses susceptibilités... Nous plaçons trop haut le culte de la conscience et la liberté de la pensée, pour ne pas les respecter dans un adversaire qui a mis au service de sa cause et de sa foi toute une longue vie de dévouement et de probité. »

DUMONT (ALFRED, HENRI), né le 17 août 1845 à Dunkerque (Nord), mort le 27 juillet 1915 à Paris.

Député du Nord de 1910 à 1914.

Né à Dunkerque, Alfred Dumont, après avoir fait ses études de droit, revint dans sa ville natale où il s'inscrivit au barreau : il y connut une brillante réussite et la confiance de ses confrères lui valut d'être élu bâtonnier.

En 1884, il se présenta aux élections municipales et fut élu conseiller municipal et adjoint au maire de Dunkerque. De 1893 à 1908, il exerça les fonctions de maire. De 1908 à 1912, il redevint simple conseiller municipal.

En 1906, il fut élu conseiller général du Nord, en remplacement de Guillain qui ne se représentait pas. Aux élections générales législatives de 1910, il se présenta dans la première circonscription de Dunkerque, également en remplacement de Guillain. Dans sa profession de foi, il faisait appel à tous les partisans de la République libérale, se prononçant notamment contre les monopoles d'Etat et l'impôt sur le revenu et pour la représentation proportionnelle. Il fut élu dès le premier tour de scrutin, le 6 mai, par 9.614 voix contre 5.160 à Defosse et 2.540 à Valentin, sur 18.974 votants.

Au Palais Bourbon, il s'inscrivit au groupe de l'Action libérale. Il fut membre de diverses Commissions dont la Commission de la marine, la Commission des mines, la Commission de la réforme judiciaire.

Il déposa deux propositions de loi ayant pour objet l'ouverture de crédits pour venir en aide aux victimes d'orages et de tempêtes dans sa circonscription (1910).

Il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1911 (1910), du budget de l'exercice 1912 (1911), du budget de l'exercice 1914 (1914) pour demander notamment l'enlèvement des épaves marines nuisibles aux pêcheurs, du projet

de loi modifiant la loi du 29 juillet 1913 relative au secret et à la liberté du vote (1914).

Aux élections générales de 1914, il venait en tête au premier tour de scrutin, le 26 avril, avec 9.643 voix contre 7.497 à Defosse et 2.065 à Naessens sur 19.726 votants, mais au deuxième tour, le 10 mai, il n'obtint que 9.514 voix sur 19.860 votants et fut battu par Defosse dont le nombre de suffrages s'était élevé à 10.071.

Il mourut l'année suivante, le 27 juillet 1915, à Paris, à l'âge de 70 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie.

Une rue de Dunkerque porte son nom.

DUMONT (CHARLES, EMILE, ETIENNE), né à Ajaccio (Corse) le 31 août 1867, mort à Meulan (Seine-et-Oise) le 22 avril 1939.

Député du Jura de 1898 à 1924.

Sénateur du Jura de 1924 à 1939.

*Ministre des Travaux publics
du 2 mars au 27 juin 1911.*

*Ministre des Finances
du 22 mars au 9 décembre 1913
et du 21 au 25 février 1930.*

*Ministre de la Marine militaire
du 27 janvier 1931 au 20 février 1932.*

Au hasard des résidences d'un père fonctionnaire des postes, Charles Dumont est né à Ajaccio en 1867, mais sa souche était jurassienne. Depuis trois siècles, des Dumont, ses aïeux, vivaient à Brainans, non loin de Poligny, y menant l'existence rude et opiniâtre du paysan-vigneron. C'est de ce terroir qu'il était vraiment et puissamment.

Après de solides études en province, complétées au lycée Henri-IV, il fréquenta la Sorbonne où il conquit très vite sa licence ès-lettres. Il y ajouta la même année le baccalauréat ès-sciences et, par la suite, la licence en droit.

Dès le quartier Latin, la dispute politique l'entraîna. Dans des réunions d'étudiants, il s'attaqua au boulangisme. Il devint même secrétaire général d'un comité anti-boulangiste.

En 1891, il fut reçu dans un excellent rang à l'agrégation de philosophie.

Il professa alors au lycée du Puy, puis à celui de Bourges, enfin à celui de Lons-le-Saunier. C'est l'époque où il écrivit un livre sur *La question bulgare* et un autre sur *La lutte contre la propagande anarchiste et pacifiste*.

Le 22 mai 1898, l'arrondissement de Poligny l'envoyait siéger à la Chambre des députés. Il devait, en effet, être élu au deuxième tour de scrutin par 7.757 voix contre 7.481 à M. Milcent sur 15.401 votants. Réélu aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au premier

tour, par 8.306 voix contre 7.119 à M. Lascoux, sur 15.515 votants; réélu aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour, par 7.978 voix contre 7.042 à M. Milcent, sur 15.144 votants; réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour, par 7.396 voix contre 7.073 à M. Bouvet sur 14.565 votants; réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour, par 7.290 voix contre 6.994 à M. Bouvet sur 14.404 votants; réélu aux élections générales du 16 novembre 1919, sur la liste d'Union républicaine, par 20.090 voix sur 54.137 votants.

Arrivé au Palais Bourbon, il s'inscrivit au groupe des radicaux. Il entra à la Commission du budget et à celle de la législation fiscale. Il prit souvent part avec une réelle autorité aux discussions sur les questions fiscales les plus ardues. Les projets de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat ainsi que sur les retraites ouvrières ont aussi motivé de sa part plusieurs interventions retentissantes à la tribune.

Rapporteur général du budget de 1910, il accédait aux fonctions de Ministre des Travaux publics et des Postes et télégraphes, le 2 mars 1911, au sein du Cabinet Monis; il les conserva jusqu'au 27 juin de la même année.

Lorsque, le 22 mars 1913, Barthou accepta la mission de former le Cabinet qui devait faire voter la loi portant à trois ans la durée du service militaire, Charles Dumont fut choisi comme Ministre des Finances, mais il fut renversé le 2 décembre suivant sur la question de l'immunité de la rente à l'occasion d'un emprunt indispensable pour assurer des disponibilités au Trésor à l'heure où la situation internationale se compliquait dangereusement.

Charles Dumont a été élu en mars 1914 président du conseil d'administration de la Société centrale des banques de province. Dans cette charge, il a pu rendre de grands services à la défense nationale. Durant les hostilités, il a été le délégué de la Commission du budget à la vérification du matériel de guerre. Comme tel, il a accompli de nombreuses missions au front et rédigé des rapports importants et secrets qui ne seront publiés qu'après le retour de la paix.

En 1920, il reprit ses fonctions de rapporteur général du budget.

Lors de la retraite de Stephen Pichon, il est élu sénateur au renouvellement du 6 janvier 1924, par 383 voix sur 832 votants au deuxième tour de scrutin. Siégeant au groupe de la gauche démocratique, il est deux fois, au cours de sa carrière au Sénat, rapporteur général du budget.

Ministre des Finances dans le premier Cabinet Camille Chautemps du 21 février au 2 mars 1930, il devint Ministre de la Marine militaire dans trois Cabinets Laval successifs, du 27 janvier 1931 au 20 février 1932 et fut l'artisan de notre renaissance navale :

c'est à lui qu'on doit la mise en chantier du *Dunkerque*.

Ces hautes fonctions ne l'empêchèrent pas de s'intéresser avec passion à la vie de son département. Elu conseiller général du Jura en 1913, il présida l'Assemblée départementale pendant les dix-huit dernières années de sa vie. Une bonne organisation du tourisme dans cette région a été parmi ses dernières ambitions : la grande « route blanche » qui devait, par Poligny et La Faucille assurer un meilleur accès à cette belle contrée, l'eut parmi ses ardents promoteurs et vaillants défenseurs.

S'il fut brillant orateur, Charles Dumont publia également en 1894 deux ouvrages : *Patrie et internationalisme*, *Une semaine dans les Causses*.

Officier d'académie, décoré du Mérite civil de la Bulgarie, Charles Dumont, à 72 ans, mourut en quelques minutes d'une crise cardiaque, le 22 avril 1939, à Meulan (Seine-et-Oise).

Son éloge funèbre fut prononcé au Sénat, lors de la séance du 11 mai 1939, par le président Jules Jeanneney : « Membre depuis vingt-six ans et président depuis dix-huit ans du Conseil général du Jura, il a fait éprouver, là aussi les ressources de son esprit toujours en éveil et s'ouvrant à tout avec enthousiasme. Avec quels soins, vraiment filiaux, il s'est appliqué à rendre plus lumineuse, plus accueillant, plus sain, le foyer rural de là-bas, et avec quelle tendresse il suivait les progrès réalisés ! Avec quelle ferveur, aussi, il parlait de sa montagne, de ses « vallées sans printemps », des êtres qui y perpétuent courageusement la vie ! Toute la grande et délicate sensibilité qui était en lui débordait alors magnifiquement.

« Au service de causes infiniment variées, Charles Dumont apportait son superbe talent oratoire, une parole aussi riche d'idées que d'images, chaude et grave, qui captivait toujours et éblouissait parfois.

« L'âme du républicain laïque et de l'ardent patriote qu'il était, y rayonnait et, non moins, la foi dont se marquait en lui l'amour souverain de son pays. »

DUMONT (LOUIS, EUGÈNE), né le 23 décembre 1867 à Boffres (Ardèche), mort le 22 février 1936 à Paris (15^e).

Député de la Drôme de 1906 à 1910.

Petit-fils de paysan, fils d'ouvrier, Louis Dumont devint commis des Ponts et chaussées dans la Drôme et publiciste. Dès l'âge de 22 ans, il se lança dans l'action politique, combattant par la plume et par la parole aux côtés de Maurice Faure, qui fut député de la première circonscription de Valence de 1885 à 1902, puis sénateur de la Drôme de 1902 à 1919.

Quand Maurice Faure fut élu sénateur, il fut remplacé, lors de l'élection par-

tielle du 8 février 1903, par Malizard, candidat d'action républicaine démocratique et sociale. Louis Dumont, qui avait été élu en 1904 comme candidat radical-socialiste, conseiller général du canton de Valence, posa à son tour sa candidature dans la première circonscription de Valence aux élections générales législatives de 1906. Au premier tour de scrutin, le 6 mai, il venait en tête avec 5.925 voix contre 5.376 à Bruyère, 2.557 à Roux-Costadau et 2.338 au député sortant, Malizard, sur 19.843 votants; au deuxième tour, le 20 mai, il l'emporta avec 11.340 voix contre 5.854 à Bruyère sur 19.632 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe des radicaux-socialistes et fut membre de diverses Commissions, dont la Commission du commerce et de l'industrie et la Commission d'enquête sur les documents saisis à la nonciature.

Il demanda l'annulation de l'élection de M. de Gailhard-Bancel par la première circonscription de Tournon (1906). Il déposa une proposition de résolution relative à la réglementation du travail des ouvriers et ouvrières des filatures de soie (1909).

Il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1907 (1906), du projet de loi concernant le renvoi de la classe 1903 (1907), du budget de l'exercice 1908 (1907), de l'interpellation de M. Alexandre Blanc sur la révocation de l'instituteur Roux-Costadau (1908), de la proposition de loi de M. Archimbaud tendant à soumettre à un référendum la question de l'indemnité parlementaire (1908), du projet de loi sur les cadres et effectifs de l'armée (1908), du projet d'amnistie à l'occasion des événements de Draveil, Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges (1909), du projet de loi relatif aux encouragements à donner à la sériciculture (1909), des propositions de résolution concernant le Règlement de la Chambre (1909).

Aux élections générales de 1910, il obtint au premier tour de scrutin 5.854 voix contre 5.782 à Bruyère, mais il fut distancé par Roux-Costadau, candidat socialiste, qui en totalisait 6.426; il se retira avant le second tour.

Aux élections générales de 1914, il posa à nouveau sa candidature et obtint 2.738 voix au premier tour et 5.492 voix au second tour, mais Roux-Costadau fut réélu avec 7.271 voix, sur 18.786 votants.

Après la guerre, Dumont ne sollicita plus de mandat législatif. Il mourut à Paris, à l'âge de 69 ans, le 22 février 1936.

DUMONT (LUCIEN), né le 16 avril 1865 à Ambrault (Indre), mort le 22 mai 1945 à Paris (6^e).

Député de l'Indre de 1913 à 1919.

Fils d'un cultivateur de la commune d'Ambrault, Lucien Dumont, après avoir fait ses études de médecine, vint s'ins-

taller comme chirurgien à Issoudun, où il tenait une clinique réputée.

Il se lança très jeune dans les luttes politiques puisque, à peine âgé de 28 ans, il posa sa candidature dans la circonscription d'Issoudun aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893. Il mit en ballottage le député sortant, Leconte, le précédant même de 410 voix au premier tour de scrutin; mais il fut battu de 11 voix au second tour. Aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, il fut battu dès le premier tour par Dufour. Sans jamais céder au découragement, il poursuivit sa lutte contre Dufour aux élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902, 6 et 20 mai 1906, et 24 avril et 8 mai 1910, le mettant à trois reprises en ballottage, mais étant toujours distancé au second tour.

Le 31 juillet 1910, il connut son premier succès électoral, étant élu avec 1.606 voix conseiller général du canton d'Issoudun-sud, mais il ne fut pas proclamé, faute d'avoir justifié de ses qualités d'éligibilité; il fut définitivement élu lors de l'élection partielle de février 1911.

Jacques Dufour député de la circonscription d'Issoudun étant décédé au début de 1913, une élection complémentaire pour pourvoir à son remplacement eut lieu le 6 juillet. Au premier tour, Deslinières, candidat du Parti socialiste unifié venait en tête avec 4.263 voix contre 4.252 à Dumont qui se présentait comme candidat républicain socialiste et 2.925 à Guilpin sur 11.554 votants; au deuxième tour, Dumont l'emporta avec 6.991 voix contre 5.037 à Deslinières sur 12.153 votants. Lors des élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il fut distancé au premier tour, n'obtenant que 3.461 voix contre 5.118 à Héliès et 3.062 à Chaput sur 12.169 votants, mais au second tour les électeurs lui confirmèrent son mandat par 6.322 voix contre 6.246 à Héliès, sur 12.688 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine radicale et socialiste. Il fut membre de diverses Commissions, dont celle de l'enseignement et des beaux-arts, celle de l'hygiène publique, celle de la réorganisation économique, celle des marchés et celle chargée d'examiner les pièces concernant la condamnation prononcée contre Maivy.

Il déposa des propositions de loi relatives au paiement des loyers dus pendant la période de guerre (1915) et concernant l'incinération en temps de guerre (1915): il soutint la discussion de cette dernière proposition devant la Chambre à titre de rapporteur (1915).

Il déposa une motion tendant à l'af-fichage du discours prononcé le 26 août 1915, par M. Viviani, président du Conseil.

A la mobilisation, il avait servi comme médecin-major de première classe, ce qui le conduisit à s'intéresser particulièrement aux problèmes du service de santé; il interpella le Gou-

vernement sur la fièvre typhoïde dans l'armée (1916) et sur le fonctionnement du service de santé (1917), présentant des ordres du jour motivés à la suite des discussions qui eurent lieu en comité secret. Il prit part aussi à la discussion d'interpellations concernant le ravitaillement du pays (1917), la politique générale du Gouvernement (1917), la politique extérieure (1917), le problème du charbon (1917). Il fut entendu dans la discussion des propositions de loi tendant à organiser le marché du blé (1918), d'un projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1917 (1918), et d'une demande en autorisation de poursuites contre Tarmel (1918), du projet de loi relatif au recensement et à l'appel de la classe 1920 (1918). Il interpella le Gouvernement sur l'épidémie de grippe (1918). Il prit part à la discussion d'interpellations concernant la démobilisation (1919), la vie chère (1919), le consortium des métaux (1919), la grève du personnel des raffineries (1919) et à la discussion de propositions de loi concernant la protection de la propriété commerciale (1919).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il conduisit une liste d'Union républicaine des groupes de gauche, mais n'obtint que 10.565 voix sur 66.446 votants. Il échoua à nouveau en 1924, n'obtenant, à la tête d'une liste d'Union socialiste, que 1.163 voix sur 70.880 votants. Enfin, lors du rétablissement du scrutin d'arrondissement en 1928, il tenta une dernière fois sa chance dans son ancienne circonscription d'Issoudun, mais il n'arriva qu'en cinquième position au premier tour avec 905 voix sur 11.287 votants et se retira avant le second tour.

Dumont renonça alors définitivement à la vie politique. Il est mort à Paris à l'âge de 80 ans, le 22 mai 1945.

DUMONTEIL (JEAN-MARIE, LÉON), né le 28 août 1853 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 12 octobre 1933 à Arras (Pas-de-Calais).

Député de l'Aisne de 1889 à 1893.

Après avoir fait ses études de droit, Léon Dumonteil devint secrétaire d'agrégé au Tribunal de commerce, puis s'inscrivit au barreau de Paris.

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il se présenta, dans la première circonscription de Saint-Quentin, comme candidat républicain révisionniste, soutenu par le comité boulangiste. Il fut élu dès le premier tour de scrutin, avec 7.197 voix contre 4.039 à Hugues, candidat républicain, et 1.694 à Touron, candidat libéral, sur 13.878 votants.

Il n'appartint à aucune Commission.

Il déposa une proposition de loi concernant la taxe des frais de justice (1891), une proposition de résolution

tendant à la modification du Règlement (1892), une proposition de loi ayant pour objet de limiter la journée de travail à dix heures (1892) et une proposition de loi relative à la modification de l'article 336 du Code d'instruction criminelle (1892).

Il présenta un rapport sur l'élection de M. Defaunay dans la deuxième circonscription de Beauvais (1889).

Il prit part à la discussion de la proposition de loi de M. Labussière relative aux justices de paix (1891) ainsi qu'à la discussion des budgets de l'exercice 1892 et de l'exercice 1893. Il posa la question préalable sur la proposition de loi de M. Cluseret contre le duel (1892). Il demanda à interpeller le Gouvernement sur l'attitude de la police à la réunion tenue, le 6 janvier 1893, salle du Tivoli-Vaux-Hall (1893). Il prit part enfin à la discussion de propositions de loi relatives au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national (1893).

Il sollicita le renouvellement de son mandat aux élections générales du 20 août 1893, mais, au premier tour, il n'arriva qu'au quatrième rang avec 2.168 voix contre 5.750 à Hugues, 3.151 à Braut et 2.692 à Touron sur 13.951 votants; il se retira avant le second tour.

Léon Dumonteil renonça alors définitivement à la vie politique et se consacra à sa profession d'avocat. Il est mort le 12 octobre 1933 à l'âge de 80 ans à Arras où il s'était retiré.

DUMORET (JEAN-JACQUES, HENRI, ANDRÉ), né le 24 juin 1892 à Montmorency (Seine-et-Oise).

Député du Loir-et-Cher de 1932 à 1936.

Issu d'une famille originaire du Sud-Ouest de la France, Jean-Jacques Dumoret eut une enfance triste, sans foyer. Pensionnaire chez les dominicains d'Arcueil, puis au lycée Janson de Sailly, il perdit, à 16 ans, la grand-mère qui l'élevait. Il venait heureusement de passer avec succès ses deux baccalauréats. Désormais seul avec lui-même, il dut affronter les épreuves de l'existence malgré son jeune âge et gagner son pain. Travaillant le jour, d'abord dans une maison de soieries, puis à la librairie Hachette, enfin à la Société syndicale de Banque, il faisait son droit la nuit, avec une conscience et un acharnement tels que, sans avoir fréquenté une seule fois la Faculté, il fut reçu avec trois boules blanches, éloges et félicitations du jury.

Il prêtait serment à la Cour d'appel de Paris le 15 octobre 1912 et était appelé par l'armée un an plus tard pour accomplir son service militaire normal. Durant cette période, il réussit à obtenir la première partie de son doctorat en droit, sciences juridiques. Puis la guerre survient. Volontaire pour les armées, il en

revient six ans plus tard avec le grade de sous-lieutenant, ayant rempli plusieurs missions spéciales au front d'octobre 1914 à février 1915.

Rendu à la vie civile, il devient second secrétaire de la Conférence des avocats, à son premier concours, et son discours de rentrée sur Latude est resté célèbre au Palais de justice. Il reçoit le prix Cartier et le prix Audiffret-Pasquier attribué à l'avocat le plus méritant. Premier vice-président et organisateur de l'Union des jeunes avocats en 1923, collaborateur du bâtonnier Aubépin, sa carrière se poursuit, brillante. Il est avocat de la S.N.C.F., de plusieurs sociétés bancaires et d'organismes syndicaux ; il est le conseil juridique de l'Association générale des mutilés de guerre de 1915 à 1929, après en avoir été un des organisateurs et dont il préside pendant trente ans, de 1923 à 1953, la section du 17^e arrondissement de Paris.

Ses goûts artistiques bien connus en font le rapporteur de la Commission juridique du cinéma, de l'Association littéraire artistique internationale à l'exposition des arts décoratifs de Paris en 1925, puis à Lugano (1927), au Caire (1929), à Budapest (1930). On lui doit le premier *Code du cinéma* (1922).

L'intérêt qu'il porte à l'aviation fait de lui l'organisateur et le conseiller juridique de l'Association des professionnels navigants de l'aviation, et de l'Amicale des anciens de l'aviation (1927-1930), le secrétaire général des Congrès internationaux de l'aviation (Reims 1928 et 1929), et le conseiller juridique de la Fédération nationale des aviateurs (1929).

Tout au long de sa carrière, il a été l'âme de l'Association amicale des anciens élèves du lycée Janson-de-Sailly, dont il est toujours le président. Il organisa, à ce titre, diverses cérémonies, dont celle du cinquantenaire de ce lycée très parisien sous la présidence de M. Albert Lebrun, Président de la République. Il y fit honorer, le premier, en 1949, le Consul général de Suède Raoul Nordling, ancien élève du lycée, en présence du Gouvernement et des plus hautes personnalités officielles du pays.

Lors des élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, s'il se refusa à s'opposer, dans le 17^e arrondissement de Paris, à la candidature glorieuse du président des aveugles de guerre, Georges Scapini, il essaya avec l'appui de Maginot et de Milliès-Lacroix, vice-président du Sénat, et des sénateurs de la circonscription, de ravir au socialiste Léo Bouyssou son siège de député des Landes. Malgré le soutien des membres de la Haute Assemblée, J.-J. Dumoret ne put emporter, en seize jours de campagne, l'adhésion totale des 18.129 votants de la première circonscription de Mont-de-Marsan, qui, s'ils furent 5.487 à lui apporter leurs suffrages, désignèrent Léo Bouyssou comme leur représentant, en lui accordant 11.404 voix.

Mais c'est en définitive dans le Loir-et-Cher que ce Solognot d'adoption choisit de se présenter, dans la circonscription

de Romorantin, aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932. Il s'agissait, là encore, de battre un socialiste ; dès le premier tour de scrutin, il distançait, avec 7.257 voix sur 16.300 votants, le député sortant S.F.I.O. Georges Richard, qui rassembleait 6.729 suffrages, 1.800 autres ; allant au radical-socialiste Bordes ; au second tour, J.-J. Dumoret enlevait le siège avec 8.422 voix sur 16.553 votants, contre 7.938 à Georges Richard, resté son unique adversaire. Quatre ans plus tard, le 26 avril 1936, il lui manqua 953 voix pour être réélu au premier tour de scrutin où il distançait, avec 7.160 voix sur 16.225 votants, de 2.700 voix, le socialiste Kléber Beaugrand qui tentait de rendre à la S.F.I.O. le siège de Romorantin ; au second tour, le 3 mai, le radical Massaré, qui avait obtenu 3.490 suffrages le 26 avril, ne se maintint pas, et ce fut Beaugrand qui l'emporta avec 8.325 voix sur 16.570 votants, alors que J.-J. Dumoret, avec 259 voix de moins (3.066 bulletins à son nom) dut s'incliner.

Après une campagne orageuse au cours de laquelle il défendit son programme dans la ligne politique instaurée par Raymond Poincaré et résuma son hostilité au socialisme dans la formule « pas de socialisme, mais des réformes sociales », il s'inscrivit, lors de son accession à la Chambre des députés, au groupe de la gauche radicale. Il appartint dès 1932 à la Commission de l'aéronautique, dont il fut d'emblée l'un des vice-présidents. A ce titre, il avait, prophétisant, souligné qu'une guerre éventuelle serait gagnée par le pays qui posséderait l'avantage des 5.000 derniers avions, et insista sur l'intérêt d'installer des usines de fabrication en Algérie, sous l'Atlas, hors d'atteinte, à l'époque, des bases allemandes. Il avait précédemment, en 1930, obtenu du Président Poincaré la création du fonds de réserve pour les pilotes, tant civils que militaires. Il fut également membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts. Il déposa en 1932 une proposition de loi concernant l'application de l'impôt sur le revenu aux remboursements et amortissements effectués par les sociétés, mais ce fut surtout en matière d'agriculture qu'il fit œuvre de législateur. Sa proposition de loi, en 1933, relative à l'établissement d'une taxe spéciale sur la grande meunerie fut discutée en même temps que le projet de loi sur le marché du blé qui aboutit à la loi du 10 juillet 1933. En 1935, il déposa une autre proposition de loi relative aux conditions de promotion des officiers supérieurs, deux autres tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 24 décembre 1934 sur l'assainissement du marché des vins et, en 1936, une dernière enfin tendant à protéger les cultures contre les dégâts commis par le gibier ; la même année il tenta, par une proposition de résolution, de faire intensifier les moyens de lutter contre le doryphore.

Ses discours à la tribune seront axés sur deux grandes préoccupations : l'aé-

ronautique et l'agriculture. En ce qui concerne cette dernière, il interviendra en 1932, 1933 et 1934 dans la question des prix et du marché du blé, en 1933 et 1934 à propos de la viticulture et du marché des vins, en 1933 de la réorganisation des halles centrales et en 1936 des dommages causés aux cultures par le gibier ; mais c'est en matière d'aviation qu'il fit ses premières armes, dès 1932, au cours de la discussion d'interpellations sur l'aéropostale, à propos desquelles il déposera un ordre du jour. En 1933, la discussion des projets de loi relatifs au redressement budgétaire et au budget de l'exercice 1933 lui donnera l'occasion d'intervenir longuement, et sur de multiples chapitres, à propos de l'aéronautique, ainsi que dans la discussion du projet de loi concernant un programme de travaux intéressant la défense nationale. En qualité de vice-président de la Commission de l'aéronautique, il fut chargé en 1934, par le Président Doumergue, alors président du Conseil, d'une mission en Europe centrale, Prague, Vienne, Budapest, Bucarest, Istanbul, Athènes, Venise, au titre de contrôleur de l'aviation marchande. Il accomplit également en 1934 et 1935 deux missions au même titre, au Maroc.

Après 1936, J.-J. Dumoret reprit sa robe d'avocat, sans cesser pour autant de s'intéresser aux choses de la politique. Il eut en effet tout loisir pour entrer, en 1937, au conseil général du Loir-et-Cher, où il siégea jusqu'en 1945. Il avait accédé à la présidence de la gauche radicale en 1935 puis, en 1936, du Parti radical français et enfin, de 1937 à 1939, du Parti radical-indépendant.

Maintenu dans les cadres de l'armée sur sa demande, il fut mobilisé en septembre 1939 et volontaire pour la zone des armées aériennes au G.O.G. de l'Air, du 13 septembre 1939 au 13 août 1940 ; il est capitaine honoraire.

Avocat des Ministères de la Reconstruction (1948) et des Finances (1949), de grandes banques, dont la Société générale, du tourisme français, de l'Union des agences de voyages françaises et leur Fédération internationale, de Péchiney, de la boucherie en gros de Paris, il détient toujours, depuis 1956, le record mondial des dommages-intérêts pour avoir obtenu de la Cour de Paris la plus forte indemnité jamais accordée à une victime des accidents de la route.

Ses nombreux collaborateurs témoignent de la valeur de sa formation, entre autres l'avocat général Mazet, le procureur général J.-J. de Bresson, Marcel Gagne, conseiller à la Cour de cassation, Emile Laffon, administrateur civil de la France en Allemagne occupée, J.-L. Tixier-Vignancour, le président Edgar Faure, etc.

Auteur d'une plaquette sur *Latude, une détention au XVIII^e siècle* (1921), chroniqueur au *Journal* (1921-1925), à la *Gazette du Palais*, il est membre de la Société des gens de lettres depuis 1948.

J.-J. Dumoret est Officier de la Légion d'honneur, Officier des Palmes académiques, Officier du Mérite agricole, Officier du Mérite social, Officier de l'Etoile noire du Béain et titulaire de la Médaille de vermeil de la Ville de Paris.

Il est vice-président du groupement des anciens députés de la III^e République.

DUNAIME (EUGÈNE, Henri), né le 11 octobre 1855 à Charleville (Ardennes), mort le 17 décembre 1926 à Revin (Ardennes).

Député des Ardennes de 1893 à 1914 et de 1924 à 1926.

Fils d'un marchand d'écorces de Charleville, Henri Dunaimé naquit dans cette ville le 11 octobre 1855. Après ses études secondaires, il passa son doctorat en droit avec une thèse portant, pour le droit romain, sur *La garantie de l'éviction en matière de vente*, et pour le droit français sur *La législation des cours d'eau non navigables ni flottables considérée plus spécialement dans ses rapports avec le commerce et l'industrie*, publiée en 1883.

Il fut sans succès candidat aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans l'arrondissement de Rocroi et, arrivé en troisième position au premier tour de scrutin, il ne se maintint pas au second tour.

Il fut élu pour la première fois quatre ans plus tard, lors des élections générales des 20 août et 3 septembre 1893. Arrivé en tête au premier tour de scrutin avec 4.097 voix contre 3.530 au député sortant radical Jacquemart, et 2.020 au socialiste Dupont sur 9.804 votants, il triompha au second tour avec 6.464 voix sur 7.353 votants, Jacquemart et Dupont n'obtenant respectivement que 144 et 83 voix. Les 8 et 22 mai 1898, il était en tête avec 4.932 voix sur 10.836 votants au premier tour et l'emportait de peu au second tour avec 5.747 voix sur 11.466 votants, contre 5.665 au radical-socialiste Lartigue, maire de Givet. Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, en tête au premier tour avec 3.339 suffrages sur 11.136 votants, il passait au second tour avec 6.002 voix sur 11.418 votants, contre 4.376 à Fénaux. Lors du renouvellement de 1906, il prela tête dès le 6 mai avec 4.190 voix sur 11.340 votants et obtenait, le 20 mai, 4.801 suffrages sur 11.456 votants, contre 4.667 à Demoulin et 1.949 à Lorent. Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il n'arrivait qu'en seconde position, au premier tour, avec 2.996 voix sur 11.300 votants, contre 3.696 à Demoulin, qui en obtenait au second tour 5.417 sur 11.650 votants, alors qu'Henri Dunaimé était élu avec 6.801 suffrages. Ce déclinisme de la faveur des électeurs devait trouver sa sanction en 1914. Le 26 avril, au premier tour

de scrutin, il obtenait 3.200 voix, derrière Demoulin qui totalisait 4.615 suffrages sur 11.326 votants, mais était distancé de peu au second tour par son adversaire qui rassemblait 5.752 voix sur 11.660 votants, alors que lui-même n'en pouvait compter que 5.676, soit 137 voix de moins seulement. Henri Dunaine ne se représenta pas en 1919, mais aux élections générales des 11 et 25 mai 1924, il brigua les suffrages de ses concitoyens ardennais sur la liste d'Union républicaine où il était inscrit le quatrième et ayant obtenu 27.689 voix sur 69.717 votants, fut élu à la plus forte moyenne.

Inscrit à la Chambre, au groupe de la gauche radicale, Henri Dunaine s'était présenté à ses électeurs comme « républicain progressiste, voulant une « République juste pour tous » et une « nouvelle Chambre résolument réformatrice » ; il préconisait des mesures sociales comme la construction d'une caisse nationale des retraites pour les invalides du travail, la modification de la fiscalité en demandant « plus au riche et moins au pauvre ».

En prononçant son éloge funèbre en 1926, Raoul Péret a dit de lui qu'« il était de ceux qu'une invincible timidité éloigne de la tribune » (il n'y intervint en effet que deux fois en vingt-trois années de mandat) ; aussi fût-ce surtout dans les Commissions, ou comme rapporteur, que son activité s'exerça.

Il appartint, en effet, à une vingtaine de Commissions, principalement, pendant plusieurs législatures, à celle de la réforme judiciaire et, lors de son retour à la Chambre en 1924, à celle de législation civile, dont il fut nommé vice-président.

Il fit ses premières armes, au début de sa carrière parlementaire, en rapportant de nombreux projets de loi d'intérêt local relatifs à l'assistance médicale gratuite ou à l'autorisation accordée à certains départements de s'imposer extraordinairement. Il fut le rapporteur, en 1895, d'une proposition de loi du général Riu concernant la création d'un « ordre du mérite industriel et commercial », en 1896, d'une proposition de loi Rabier créant une addition à l'article 103 du Code du commerce au sujet de la responsabilité des chemins de fer et d'une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier les articles 843, 844 et 919 du Code civil concernant les rapports à succession ; en 1899, se souvenant que son père avait été marchand d'écorces, il déposa une proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes en ce qui concerne les tanins exotiques. Il prit la parole pour la première fois en 1899, en intervenant dans la discussion du budget de l'exercice 1900 à propos de questions de chemins de fer et la seconde et dernière fois, quinze ans plus tard, en 1914, en participant à la discussion d'une proposition de loi modifiée par le Sénat, relative aux retraites des ouvriers mineurs. Après la grande guerre, lorsqu'il revint au Parlement

en 1924, son activité ne s'exerça qu'au sein des Commissions.

Président du conseil d'administration des Etablissements métallurgiques Thomé-Génot à Nouzonville dans les Ardennes, il s'occupa aussi de questions de mutualité et mourut à Revin, à l'âge de 71 ans, le 17 décembre 1926.

Son éloge funèbre fut prononcé le jour même par Raoul Péret qui célébra son « esprit probe et droit » et la « sûreté de son jugement » qui firent merveille dans les Commissions.

DUPIN (JEAN, LOUIS, GEORGES), né le 4 février 1864 à Saint-Etienne (Loire), mort le 28 décembre 1951 à Montbrison (Loire).

Député de la Loire de 1919 à 1924 et de 1928 à 1932.

Louis Dupin naquit à Saint-Etienne où son père était négociant. Ses études achevées et sa licence en droit obtenue, il s'établit avocat et s'intéressa dès sa jeunesse à la chose publique, puisqu'il entra au conseil municipal de Montbrison à l'âge de 28 ans, en 1892. Lorsqu'il se présenta aux élections générales législatives de 1919, il était adjoint au maire de Montbrison mais pouvait, quatre ans plus tard, faire valoir auprès des électeurs le titre de premier magistrat de cette ville, charge qu'il occupa encore à la veille de la seconde guerre mondiale. Comme bien d'autres parlementaires, Louis Dupin avait été éprouvé par la guerre de 1914-1918 au cours de laquelle son second fils avait été tué. Il était d'ailleurs en 1919 le président de l'Union des pères et des mères dont les fils sont morts pour la Patrie.

Il se présenta pour la première fois à la députation lors des élections générales législatives du 16 novembre 1919. Inscrit en troisième position sur la liste de l'Entente républicaine démocratique conduite par le docteur Gilbert Laurent, député sortant, les 132.611 votants du département de la Loire lui assignent la seconde place en lui accordant 52.810 suffrages : il est élu au quotient électoral. Lors des élections générales des 11 et 25 mai 1924, il est second de la liste d'Union républicaine, conduite par Jean Taurines, qui n'eut aucun élu : il avait personnellement obtenu 59.395 voix sur 154.758 votants, la majorité absolue étant de 76.691 voix. Le retour au scrutin uninominal lors des élections générales des 22 et 29 avril 1928 lui permit d'être élu dans la première circonscription de Montbrison dès le premier tour de scrutin, avec 8.994 voix sur 17.021 votants, contre 6.592 suffrages à l'avoué radical Corsin et 860 au communiste Thomas. Mais en 1932 la situation se renversa et, le 1^{er} mai, Louis Dupin en obtenait 7.840 suffrages sera battu de 764 voix par M^e Corsin qui en totalisa 8.604 sur 16.981 votants, 331 bulletins allant au candidat communiste Thomas.

Elu en 1919 sur un programme préconisant avant tout « la paix à l'extérieur, la paix à l'intérieur », mais aussi la réforme gouvernementale et parlementaire, la stabilité, la limitation de l'initiative du Parlement en matière de dépenses, une meilleure répartition des impôts et mettant au premier rang la lutte contre le bolchevisme, le collectivisme et l'étatisme, mais aussi la défense de l'agriculture et l'union des classes, il siégea à la Chambre dans les rangs de l'Entente républicaine et démocratique.

En 1928, c'est un programme d'union nationale, de redressement économique et financier, de lutte contre la propagande communiste, de respect de la propriété et d'amélioration de la vie rurale, d'égalité fiscale et de liberté économique qu'il soumet à l'approbation de ses électeurs. Il s'inscrivit alors, au Palais Bourbon, à l'Union républicaine démocratique (U.R.D.).

Pendant la première législature au cours de laquelle il siégea, la douzième, il fit partie de diverses Commissions, dont celle de l'administration générale, départementale et communale dès 1920, dont il fut l'un des vice-présidents, et celle des marchés de la guerre.

En 1921, il déposa une proposition de résolution relative à la protection des propriétés forestières communales et, l'année suivante, une proposition de loi tendant à assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales, qui fut rapportée avec un projet de loi sur les candidatures, mais sur lesquels la Chambre ne statua pas.

Son œuvre de rapporteur fut assez fournie. En tant que membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale, il rédigea les rapports, dès 1922, sur le renouvellement triennal des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, sur la date de renouvellement desdits conseils, sur la faculté pour les communes d'accorder des concessions centennaires dans les cimetières, ainsi que deux rapports supplémentaires sur la même proposition; en 1923 et 1924 il eut à donner, au nom de cette même Commission, des avis sur des autorisations de congrégations, en 1924 sur une proposition de loi présentée par René Coty tendant à modifier la loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1917, sur la modification du régime financier des collèges communaux et sur la constitution d'un corps de police militaire; au titre de la Commission des marchés de la guerre, il eut à rapporter en 1922 le projet de loi modifiant la loi du 14 août 1885 sur la fabrication et le commerce des armes, la proposition de résolution tendant à faire hâter le vote par le Sénat du projet de loi sur la révision des marchés de la guerre; toujours en 1922, il présenta un rapport sur les marchés conclus depuis le début de la guerre (achats de vins espagnols, mission Taupenas), en 1923, sur le même

objet, à propos des fournitures de moteurs pour avions de chasse, et en 1924 à propos des marchés de bois coloniaux passés en 1918 et 1919, toutes mesures à la discussion desquelles il prit une part active. Il s'intéressa aux budgets des exercices de la législature à des titres divers: intérieur, justice, guerre, travaux publics, et au projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales en 1920. Il monta à la tribune non seulement pour soutenir les rapports dont il était chargé, mais encore pour prendre la parole sur le nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général (1920), la modification de la taxe sur le chiffre d'affaires, le statut des officiers à titre temporaire, la législation sur les loyers (1921), les avantages de carrière consentis aux fonctionnaires mobilisés, la sauvegarde des intérêts français en Extrême-Orient, la question de l'expulsion des locataires (1922), les baux commerciaux et industriels, la réforme du régime des pensions civiles et militaires (1923), la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales, les incendies de forêts, l'organisation générale de l'armée, les cadres et effectifs de celle-ci et la navigation aérienne (1924).

Lorsqu'en 1928, il retrouva sa place au Palais Bourbon il retrouva aussi tout naturellement son siège à la Commission de l'administration générale, départementale et communale. Il fut l'auteur d'une proposition de loi, en 1931, tendant à exonérer de tout impôt les immeubles appartenant à des communes et affectés à des services d'utilité publique.

Cette fois-ci encore il fut un infatigable rédacteur de rapports: la Commission de l'administration générale lui en demanda plus d'une trentaine, de 1929 à 1932, sur des rattachements, des érections ou des divisions de communes; il rapporta en outre, en 1929, la loi du 29 avril 1930 et sa modification du 27 juillet suivant, sanctionnant la proposition de loi Aubaud-Jammy Schmidt, tendant à autoriser les communes à bénéficier de la loi de 1886 sur les loteries pour l'acquisition de matériel d'incendie, ou pour l'organisation de concours ou de manœuvres cantonales d'extinction d'incendie, ainsi que des mesures relatives aux impressions administratives départementales ou concernant des questions de récompenses dans l'administration communale, et enfin le projet de loi et ses annexes sur le renouvellement triennal des conseils généraux et des conseils d'arrondissement issu de la loi du 10 août 1871.

Ses interventions à la tribune concernèrent non seulement les mesures dont il fut le rapporteur, mais aussi les budgets de la législature à la discussion desquels il participa aussi fidèlement que lors de son premier mandat sur les chapitres de l'intérieur, de la guerre, des travaux publics, de la justice, des beaux-arts ou des P.T.T. Il intervint aussi, en 1930, à propos des autorisations de congrégations, de la loi sur les loyers, de l'organisation des tribunaux

de première instance de l'ouverture d'un crédit pour les victimes de la catastrophe de Fourvières, en 1931, de l'installation d'un système de votation électrique à la Chambre, de la réalisation de certains travaux pour perfectionner l'outillage national et des baux à ferme.

Après son échec aux élections générales de 1932, Louis Dupin abandonna la vie politique, mais continua cependant à s'occuper de l'administration de Montbrison.

Il mourut dans la capitale forézienne, là où s'était déroulée sa carrière politique, le 28 décembre 1951, à l'âge de 87 ans.

DUPLANTIER (RAYMOND, JULES, MARIE, AUGUSTE), né le 4 mars 1874 à Saint-Léger de Montbrun (Deux-Sèvres), mort le 12 mai 1954 aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Sénateur de la Vienne de 1920 à 1935.

Raymond Duplantier naquit le 4 mars 1874 à Saint-Léger de Montbrun, dans les Deux-Sèvres.

Il fit de solides études secondaires et supérieures qui devaient le mener au doctorat en droit et à la licence ès-lettres.

Avocat à la Cour d'appel de Poitiers, il commence sa carrière politique au conseil municipal de cette ville où il siège de 1900 à 1904, puis de 1908 à 1912.

Le 11 janvier 1920, il est élu sénateur de la Vienne, en compagnie de MM. Poulle et Albert. Au second tour, en effet, il recueille 375 voix sur 700 votants, alors que ses deux collègues n'en recueillaient respectivement que 360 et 359.

Dès son entrée au Sénat, il interpelle le Ministre de l'Intérieur au sujet des procédés de candidature officielle employés dans une élection peu avant la sienne. Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il s'intéresse particulièrement aux questions qui ont trait au droit et spécialement à l'organisation politique.

En 1921, il dépose une demande d'interpellation sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour assurer, conformément au traité de Versailles, la mise en jugement des personnes accusées d'avoir commis des actes contraires aux lois et aux coutumes de la guerre.

Au cours des années 1921-1923, il est membre des Commissions de l'enseignement et de la législation civile et criminelle et à celle de la marine dont il fait partie pendant toute la fin de son premier mandat.

Au renouvellement du 9 janvier 1927, Raymond Duplantier se représente comme sénateur de la Vienne. Recueillant 368 voix sur 697 suffrages exprimés, il est réélu au premier tour de scrutin,

mais M. Raoul Péret en obtenait 422 et M. Victor Boret 407.

Toujours membre des mêmes Commissions, il dépose le 29 janvier 1931 une proposition de loi tendant à interdire aux Ministres, Sous-secrétaires d'Etat et tous membres du Cabinet, de prendre part aux scrutins à propos desquels la question de confiance aurait été posée.

Le 19 mars de la même année, il dépose une proposition de résolution tendant à la désignation d'une Commission chargée d'opérer le dépouillement des professions de foi et des programmes électoraux des élections sénatoriales et de présenter au Sénat un rapport sur les vœux et volontés qui y sont exprimés.

Au cours de la séance du 28 juin 1932, il prononce un discours retentissant. Le Sénat abordait la suite de la première délibération sur la proposition de loi de M. Louis Martin tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. Raymond Duplantier s'y affirme résolument hostile. A l'appui de sa conviction il invoque Montesquieu, Racine, Pascal, Rabelais, Horace, La Rochefoucauld, l'Evangile, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Virgile... et bien d'autres.

Comment ne pas citer la conclusion de son intervention fort documentée, riche de citations latines, mais non dépourvue d'humour :

« Les hommes ont été appelés à diriger la cité, la femme à rester au foyer, à s'occuper de la maison, à être, quand il le faut, dans son domaine propre, la consolatrice, le guide et le soutien de l'homme. Ne changez pas ces attributions traditionnelles qui résultent de la nature même des êtres et des choses. N'allez pas faire à la femme ce dangereux présent de lui accorder un suffrage qu'elle ne réclame d'ailleurs pas. N'allez pas jeter la discorde dans les ménages et dans les familles, n'allez pas compromettre l'éducation de l'enfant et les soins auxquels il a droit. N'allez pas troubler le pays, à l'heure surtout où il a besoin de l'union de tous ses enfants. »

Les élections du 20 octobre 1935 devaient lui être défavorables. Au premier tour de scrutin, sur 700 suffrages exprimés, il arrive en quatrième position, après MM. Victor Boret, Georges Maurice, Adrien André, avec 281 voix. M. Boret, seul, ayant été élu au premier tour, il convenait de procéder à un deuxième tour de scrutin. M. Adrien André obtenait 375 voix, M. Georges Maurice 363 et M. Duplantier 331 seulement, ce qui était insuffisant pour être réélu.

Il se retira alors de la vie politique, reprit son cabinet d'avocat et mourut à 80 ans aux Sables-d'Olonne, le 12 mai 1954.

DUPON (EUTROPE), né à Saint-Germain-du-Scudre (Charente-Inférieure) le

20 avril 1823, mort à Saint-Germain-du-Seudre le 7 juillet 1897.

Député de la Charente-Inférieure de 1893 à 1897.

Eutrope Dupon naquit le 20 avril 1823 à Saint-Germain-du-Seudre, où son père était tonnelier. Il fit ses études à l'Institution diocésaine de Pons (Charente-Inférieure), où il enseigna ensuite pendant une dizaine d'années. A partir de 1852, il s'adonna à l'agriculture et devint bouilleur de cru. Il représenta, au Conseil général de la Charente-Inférieure, le canton de Saint-Genis-de-Saintonge de 1880 à 1886, puis de 1892 jusqu'à sa mort. En 1887, il fonda et dirigea *Le Peuple*, journal républicain de Saintes, ainsi, en 1894, que *Le Vrai Peuple*.

Il avait, dans l'arrondissement de Jonzac, été candidat malheureux aux élections générales législatives de 1881, où il s'était présenté, comme républicain, contre le baron Eschasseriaux, qui l'avait battu de peu. En 1885, tête de liste républicaine, il n'avait pas eu d'avantage de succès. Par contre, aux élections générales législatives du 20 avril 1893, il triompha aisément au premier tour de scrutin avec 10.280 voix sur 17.296 votants, contre 3.279 voix à M. de Montebello, républicain plébiscitaire, 2.143 à M. Régnault, républicain modéré et 1.390 à M. Patron, républicain libéral, en remplacement du baron Eschasseriaux, député sortant, conseiller général, qui ne se représentait pas.

Il s'était donné à ses électeurs comme résoluement républicain, comme « un rural », un défenseur du progrès et de la liberté et des intérêts de l'arrondissement de Jonzac.

Pendant la courte période qu'il passa à la Chambre, puisque la mort l'empêcha d'accomplir la totalité de son mandat, il fut membre de très nombreux bureaux et de diverses Commissions dont, en 1895, celle chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Lemire sur la liberté d'association. Lorsqu'il intervenait, sa parole « pleine d'originalité et de verve » dira dans son éloge funèbre Henri Brisson, était écoutée avec attention. Il participa à la discussion des budgets des exercices 1895 et 1896, à propos de l'enseignement primaire et de la création d'écoles. En 1895, il prit longuement la parole, et non sans verve, dans la discussion du projet de loi, qu'il se refusa d'ailleurs à voter, portant réforme de l'impôt des boissons : défendant chaleureusement les bouilleurs de cru de la région charentaise, il prit position contre une augmentation des droits sur l'alcool ; incidemment, il se déclara en faveur de l'impôt sur le revenu.

Il mourut le 7 juillet 1897 à Saint-Germain-du-Seudre où il était né 74 ans plus tôt. Le président Henri Brisson prononça son éloge funèbre à la séance du 3 juillet, en célébrant « le démocrate par excellence, d'une simplicité parfaite de mœurs et d'allures » qu'avait été

Eutrope Dupon, regrettant qu'avec lui disparaissent « ces types originaux, personnels, encore imprégnés de la saveur du terroir, qui semblent ne plus se renouveler ».

DUPONT (ALPHONSE, JOSEPH), né le 26 octobre 1880 à Viriat (Ain), mort le 22 avril 1945 à Bourg (Ain).

Député de l'Ain de 1936 à 1942.

Alphonse Dupont naquit à Viriat, dans l'Ain, où il reçut, avec les leçons de l'instituteur public « l'amour de la Patrie », du « régime démocratique » et des « institutions républicaines ». Il fut mobilisé dès le 2 août 1914 et resta aux armées jusqu'à la fin des hostilités.

Installé à Bourg depuis 1905, il y était entrepreneur de camionnage et correspondant des chemins de fer du P.L.M. Il entra au Conseil municipal de Bourg en 1924 et, cinq ans plus tard, en 1929, devenait adjoint au maire. En 1935, il fut élu maire de Bourg à l'unanimité, et le resta jusqu'en septembre 1944. A l'automne de 1935, l'association des maires du département en fit son président.

Alphonse Dupont se présenta pour la première fois aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, dans la première circonscription de Bourg, au siège laissé vacant par le départ de Tony Révillon élu sénateur le 17 novembre 1935. Alphonse Dupont ne triompha qu'au second tour de scrutin ; au premier tour, il était arrivé en tête avec 7.068 voix sur 14.751 votants, contre 4.021 au candidat S.F.I.O. Chataigner, 2.781 au radical-socialiste Bonnet et 709 au communiste Laudet ; au second tour, le candidat S.F.I.O. étant resté seul en lice contre lui et n'ayant obtenu que 7.168 suffrages, il fut élu avec 7.890 voix sur 15.167 votants.

Il s'était présenté à ses électeurs comme un républicain social, réformiste, national, se défendant farouchement d'être un « républicain réactionnaire et de droite », ainsi que l'en accusaient ses adversaires. Il se disait aussi « indépendant », refusant d'être « jamais l'homme d'un parti ni l'homme d'une politique », rejetant donc toute investiture et désirant conserver le libre choix de son vote dans le seul intérêt de ses électeurs.

A la Chambre, où il siégea avec le groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, son activité fut discrète et s'exerça surtout dans les Commissions. Dès 1936, il appartint en effet aux Commissions de l'administration générale, départementale et communale et à celle des travaux publics et des moyens de communication, auxquelles sa double expérience d'édile et d'entrepreneur de transports le destinait tout naturellement.

Il déposa, en 1937, une proposition de loi tendant à modifier l'article premier de la loi du 8 janvier 1921, fixant

la taxe à l'abatage, pour attribuer quelque revenu supplémentaire aux communes déshéritées. Il fut aussi l'auteur de rapports sur les élections de divers députés.

Au Congrès du 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il conserva la mairie de Bourg-en-Bresse pendant toute la durée de la guerre, jusqu'à la libération, et mourut quelques mois plus tard, à Bourg, le 22 avril 1945 à l'âge de 65 ans.

DUPONT (ANDRÉ, ADOLPHE, FRANCOIS), né le 24 mai 1894 à Bernay (Eure).

Député de l'Eure de 1936 à 1942.

André Dupont naquit à Bernay le 24 mai 1894. A 16 ans il était élève-maître de l'Ecole normale des instituteurs d'Evreux et le demeura jusqu'en 1913. Parti aux armées dès le 1^{er} septembre 1914, il ne fut démobilisé que cinq ans plus tard, le 10 septembre 1919. Lieutenant de réserve, il obtint la Croix de guerre avec une citation. Après la guerre il passa, en 1921, son certificat d'aptitude au professorat des Ecoles normales et Ecoles primaires supérieures et enseigna à l'Ecole nationale d'instituteurs d'Evreux de 1922 à 1935, puis à celle de Dranguignan. Il était entré au Conseil municipal d'Evreux en 1934 et y demeura jusqu'en 1945.

Il avait tenté, à la même époque, de se faire élire conseiller d'arrondissement pour le canton d'Evreux, mais échoua.

Il se présenta pour la première fois à la députation aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la première circonscription d'Evreux, où il fut élu au second tour de scrutin. En tête dès le premier tour avec 5.398 voix sur 14.800 votants, contre 4.752 au républicain de gauche Feuillet et 3.699 au député sortant Chauvin, il l'emporta, le 3 mai, avec 7.806 suffrages sur 14.978 votants, contre 6.936 à Feuillet resté seul candidat en face de lui.

Candidat S.F.I.O., André Dupont fait sien le programme général du parti socialiste, en le modelant cependant sur les intérêts particuliers des électeurs de sa circonscription.

Inscrit au groupe socialiste, il fit partie à la Chambre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale et de celle des comptes définitifs et des économies.

Il déposa, en 1937, une proposition de loi, modificative de lois antérieures, concernant la rémunération par les communes des gens de service dans les écoles maternelles publiques et des frais de nettoyage dans les écoles primaires, ainsi qu'une autre l'année suivante tendant à l'abrogation des décrets-lois modifiant les barèmes d'assis-

lance aux vieillards et aux incurables ; toujours en 1938, il demandait, dans une proposition de résolution, que les enfants scolarisés fussent exonérés de la taxe de circulation à bicyclette lorsqu'ils se rendaient de la sorte à l'école ; la même année il rédigea une proposition de loi tendant à faire bénéficier les tâcherons, travaillant seuls pour le compte d'une collectivité publique, des allocations familiales et des congés payés ; en 1939 et en 1940 il déposa deux propositions de résolution concernant des modifications à apporter à la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée.

Rapporteur du budget de l'Air pour les exercices 1934 et 1935, il fut aussi le rapporteur du chapitre économies du projet de loi portant règlement définitif du budget des exercices 1934 et 1935. Son œuvre de rapporteur sera limitée à la question de l'emploi, et plus particulièrement à ce qui touche aux emplois réservés. Il déposera de la sorte six rapports : sur une proposition de loi Robert Schuman limitant le droit de priorité accordé aux anciens militaires dans l'attribution des emplois publics ; sur une proposition de résolution tendant à faciliter l'embauchage, au titre auxiliaire, de pères de famille ayant dépassé l'âge limite ; sur une proposition de résolution tendant à compléter le règlement d'administration publique de la loi du 30 janvier 1923 relative aux emplois réservés ; sur une proposition de loi, modificative de lois antérieures, tendant à donner aux pupilles de la nation une priorité dans les emplois de l'Etat (1937) ; sur une proposition de loi relative à la titularisation des employés non bénéficiaires de la loi du 26 avril 1924 (1938) et enfin sur une proposition de loi tendant à donner, pour leur nomination dans des résidences pourvues d'établissements d'instruction, la préférence aux fonctionnaires pères ou mères de famille (1939).

Ses interventions à la tribune portent surtout sur les questions budgétaires et fiscales : il prit en effet la parole sur le projet de loi de réforme fiscale (1936), sur le budget des exercices 1938, 1939 et 1940 pour les services civils, sur divers chapitres (Justice, Beaux-arts particulièrement, Travaux publics) ; en 1938, il participa à la discussion d'une proposition de loi concernant l'application aux agents généraux d'assurances des contrats collectifs ; en 1939, il demanda à interpellier sur les mesures dont l'enseignement artistique devrait bénéficier du chef de la loi de finances du 31 décembre 1938 et, en 1940, enfin, il participa à la discussion d'interpellations sur la politique agricole du Gouvernement.

Lors du vote du 10 juillet 1940 à Vichy accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, il se fit excuser.

Après la guerre de 1939-1945, André Dupont, exclu de la S.F.I.O., devint, en 1946, membre du Parti socialiste démocratique.

Il s'est retiré à Beaumesnil, dans l'Eure, dont il fut maire de 1953 à 1959 et conseiller municipal depuis cette dernière date.

M. Dupont est Officier d'académie et Officier de l'instruction publique.

DUPONT (EMILE, ADRIEN), né le 28 janvier 1848 à Beauvais (Oise), mort le 15 novembre 1922 au Vésinet (Seine-et-Oise).

Sénateur de l'Oise de 1906 à 1919.

Fils d'Alphonse Dupont fondateur, en 1845, d'une manufacture de broserie à Beauvais, Emile Dupont fit ses études secondaires au Collège Chaptal, à Paris, puis entra à seize ans et demi dans l'industrie paternelle. D'abord simple collaborateur, puis associé et enfin successeur de son père, Emile Dupont sut développer son entreprise, créer des succursales de vente à Paris, à Londres, et à New York, occuper 3.000 ouvriers et faire par an plus de 6 millions d'affaires.

Il fut président des jurys chargés d'examiner les réalisations des industries similaires à la sienne, aux Expositions universelles de Paris en 1889 et en 1900. Il fut président et organisateur de la section française aux expositions de Glasgow en 1900 et de Saint-Louis en 1904.

Vice-président de la Chambre de commerce de Beauvais et de l'Oise en 1902, il en devint président en 1907.

Il fut élu conseiller général pour le canton de Songeons (Oise) en 1895 et réélu en 1904. Secrétaire de l'Assemblée départementale, il fut en outre président de la Commission d'instruction publique et président de la Commission départementale.

Il fut élu sénateur au renouvellement triennal du 7 janvier 1906, au deuxième tour de scrutin, par 577 voix contre 527 à Franck-Chauveau, sénateur sortant, sur 1.109 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique.

Il fut membre de la Commission chargée de l'examen des projets de loi portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer (1911), de la Commission chargée de l'étude de l'organisation économique du pays pendant et après la guerre, et vice-président du groupe du commerce et de l'industrie (1911).

Auteur de rapports sur le projet de loi concernant une convention internationale entre la France et la Nouvelle-Zélande pour l'échange des mandats-poste (1911), sur le projet de loi portant approbation de la convention conclue entre l'Etat et la Compagnie générale transatlantique pour l'exploitation du service maritime postal entre Le Havre et New York (1913), sur le projet de loi relatif à l'exploitation des services maritimes postaux entre la France, les Antilles et l'Amérique Centrale (1911) et

sur divers autres projets de loi de même ordre; il s'intéressa principalement aux questions relatives aux services maritimes postaux et aux télécommunications.

Il établit également les rapports sur les projets de loi portant fixation du budget de l'exercice 1911 et concernant le Ministère du Commerce et de l'Industrie — budget annexe de l'Ecole centrale — et le Ministère des Travaux publics — Postes et télégraphes et Caisse nationale d'épargne.

Il intervint dans la discussion du projet de loi relatif à l'interdiction de relations économiques avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie (1915).

Il soutint les Ministères Rouvier et Sarrien et se déclara partisan de la protection des intérêts agricoles.

Il se représenta au renouvellement du 11 janvier 1920 mais ne fut pas réélu, n'ayant obtenu, au troisième tour de scrutin, que 490 voix sur 1.107 votants.

Il mourut deux ans plus tard, le 15 novembre 1922, au Vésinet (Seine-et-Oise), à l'âge de 74 ans.

Il était Officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, de Léopold de Belgique, Commandeur de Sainte-Anne de Russie, etc.

DUPONT (FRÉDÉRIC) (Seine). — Voy. **FRÉDÉRIC-DUPONT**.

DUPONT (AUGUSTE, ADOLPHE, Gaston), né à Gengay (Seine), le 13 janvier 1872 mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 14 février 1953.

Député de la Vienne de 1912 à 1914.

Gaston Dupont naquit dans la Vienne, à Gengay, le 13 février 1872. Lorsqu'il fut en possession de son doctorat en médecine, il installa son cabinet à Lussac-les-Châteaux. La vie publique le tenta de bonne heure car il ne tarda pas à entrer au Conseil municipal de Lussac dont il fut élu maire en 1902; de 1910 à 1919, il représenta ce canton au Conseil général.

Le décès de Blanchard, survenu le 5 juin 1912, lui permit de se présenter, dans la circonscription de Montmorillon, à l'élection législative partielle du 4 août 1912. Arrivé en tête au premier tour de scrutin avec 5.801 suffrages sur 14.461 votants, contre 3.902 voix à Sadoul, son principal adversaire, il triompha de celui-ci au second tour, avec 7.896 voix, sur 15.022 votants; Sadoul avait totalisé 6.772 voix.

Lors des élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il ne fut pas réélu; arrivé en troisième position au premier tour de scrutin avec 3.645 voix, soit 2.485 voix de moins que Monplanet qui devait l'emporter au second tour il ne put totaliser que 114 suffrages le 10 mai, sur 17.401 votants.

A la Chambre, où il siégea avec la gauche radicale, son activité ne s'exerça que dans les diverses Commissions spéciales auxquelles il appartenait.

Il se consacra à la mairie de Lussac-les-Châteaux pendant la période de l'entre-deux-guerres et mourut à Nice le 14 février 1953, à l'âge de 81 ans.

DUPORT (MARIE, ADOLPHE), né le 26 janvier 1862 à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), mort à Paris le 5 février 1890.

*Député de la Charente-Inférieure
du 6 janvier au 22 septembre 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 507).

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il n'obtint que 5.913 voix sur 13.988 votants et fut battu par le maire de Royan, M. Garnier, qui recueillit 7.994 suffrages.

Il était avocat et docteur en droit et avait été élu en 1889 conseiller général du canton de Saint-Porchaire (Charente-Inférieure).

Il mourut prématurément à Paris le 5 février 1890. Il n'avait que 28 ans.

DUPORTAL (EUGÈNE, ANDRÉ), né le 14 février 1848 à Ruffec (Charente), mort le 29 août 1910 à Ruffec.

Député de la Charente de 1890 à 1893.

Fils de Jean-Adolphe Coyteux-Duportal, docteur en médecine, et de Marie-Hermine Beauport de Saint-Aulaire, Eugène, André Duportal, qui vivait en propriétaire, resta fidèle toute sa vie à sa ville natale, dont il fut conseiller municipal pendant vingt-deux ans — de 1882 à 1900 — et de 1904 à 1908 — et maire pendant douze ans — de 1886 à 1893 — puis de 1895 à 1900.

Il fut élu député de la circonscription de Ruffec, sous l'étiquette républicaine, en remplacement de M. de Champvallier, décédé, à l'élection partielle du 27 avril 1890, au second tour de scrutin, avec 7.051 voix sur 13.931 votants, son concurrent, Gautier, obtenant 6.799 suffrages.

Pendant les trois années qu'il siégea à la Chambre, il se borna à déposer quelques rapports sur des pétitions, ainsi qu'une proposition de loi, signée également de Babaud-Lacroze, et tendant à couvrir un crédit de 200.000 francs pour venir en aide aux populations des arrondissements de Ruffec et de Confolens, frappées par des orages.

Il se présenta à nouveau aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, mais fut battu par Gautier qui, au deuxième tour, prit sa revanche, avec 6.979 voix contre 6.527 sur 13.593 votants.

L'activité politique de Duportal ne dépassa plus dès lors les limites de sa cité, où il mourut le 29 août 1910, à l'âge de 62 ans.

Depuis janvier 1904, il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DUPOURQUÉ (EMILE, AMÉDÉE), né à Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées) le 8 avril 1859, mort à Biarritz (Basses-Pyrénées) le 6 septembre 1939.

*Député des Basses-Pyrénées
de 1906 à 1910.*

Rien ne semblait destiner le fils de Jean-Jacques Dupourqué, propriétaire à Salies-de-Béarn, et de Sophie-Amélie Voidel, son épouse, à devenir officier de marine. Pourtant, dès l'âge de 14 ans, ce Béarnais quitta la maison paternelle pour aller préparer au collège de Cherbourg le concours de l'Ecole navale. A 17 ans, il entre au Borda ; à 19, il embarque sur la *Flore*, frégate-école d'application. Après quoi il ne lui reste vraisemblablement qu'à servir jusqu'à l'âge de la retraite sur les bâtiments de la marine nationale et à avancer peu à peu dans la carrière qu'il a choisie.

C'est ce qu'il se met en devoir de faire : de 1884 à 1886, à bord de l'*Estaffette*, il prend part à la campagne de Madagascar. Il reçoit la Légion d'honneur en 1892. Il épouse une oranaise, mais perd sa femme en 1896, peu de temps après son mariage. En 1900, lieutenant de vaisseau, le voici détaché à Paris, à l'Ecole supérieure de la marine. La même année, il se remarie à Salies, avec une parisienne, fille d'un lieutenant-colonel de cavalerie en retraite. Suit une longue campagne en Extrême-Orient, à bord du *Redoutable*, sous les ordres de l'amiral Maréchal. Voilà enfin Dupourqué capitaine de frégate : là allait se borner sa carrière militaire.

En lui infligeant un blâme, en 1904, Camille Pelletan, Ministre de la Marine, allait en effet faire de cet officier un homme politique : blâmé, Dupourqué démissionna, puis se fait élire, en 1905, conseiller cantonal de Salies, en 1906 député des Basses-Pyrénées.

Il prépare sa candidature aux élections générales en collaborant, dès le début de 1906, au *Franc-parler des amis de l'agriculture*, hebdomadaire modéré d'Orthez, où il publie les *Propos d'un homme libre* ; élu il continuera d'ailleurs à tenir régulièrement cette chronique jusqu'au 9 novembre 1909.

Le *Franc-parler* le présente aux électeurs de l'arrondissement d'Orthez comme « candidat républicain progressiste ». Dans sa profession de foi, Dupourqué met une insistance particulière à faire savoir qu'il se présente « librement » aux suffrages populaires, qu'il rejette le patronage de quelque comité que ce soit comme portant atteinte à la pleine souveraineté du corps électoral. Il

s'affirme hautement attaché à la République et à sa devise — qu'il tire dans le sens du libéralisme, — s'engage à lutter contre tous ceux qui menacent les libertés et votent des lois d'exception, répudie la politique pour s'inquiéter des intérêts moraux et matériels du pays, dit sa volonté d'enrayer l'exode rural, de réduire les dépenses publiques, de mettre un terme à l'anarchie et à la violence, d'en finir avec « la politique tracassière et inquiétante du bloc ». Protestant, il se déclare partisan de la séparation des Eglises et de l'Etat, mais affirme que, pour sa part, il ne l'aurait pas faite « parce que le fruit n'était pas mûr ».

Il fit campagne contre Jean Maillieban, conseiller municipal d'Orthez et radical-socialiste, et l'emporta sur lui dès le premier tour, le 6 mai 1906, par 9.086 premier tour de scrutin, le 6 mai 1906, par 9.086 voix contre 7.388 sur 17.483 votants.

A la Chambre, inscrit au groupe progressiste, il vota contre le rachat du réseau des chemins de fer de l'Ouest et contre la suppression des privilèges accordés aux associations culturelles (1906), contre l'imposition des rentes et contre la légitimation des enfants adultérins (1907). Membre de la Commission constituée en février 1907 pour enquêter sur la situation de la viticulture, il se prononça, le 28 juin, pour la constitution d'une Commission d'enquête sur les troubles politico-économiques du Midi. Hostile en cette affaire au Gouvernement Clemenceau, il approuva pourtant, en juin 1908, la politique qu'il menait au Maroc. En décembre de la même année, il réclama l'amnistie en faveur des prévenus inculpés à l'occasion des troubles survenus en mai à Draveil, Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges. En 1910, il s'opposa à la discussion d'urgence des projets de loi scolaires, par laquelle la gauche prétendait répondre « au défi jeté par les évêques à l'école laïque » et réclama l'ouverture d'une enquête sur l'action de certains liquidateurs des congrégations.

Mais s'il fut membre de diverses Commissions spéciales et déposa plusieurs rapports sur des questions électORALES et sur des pétitions, c'est évidemment aux problèmes de la marine nationale que ce marin consacra l'essentiel de son attention. Le 23 novembre 1906, il s'opposait à la réduction du programme des constructions navales, préconisée par Henri Michel afin de permettre le financement de réformes sociales. Il prit part à la discussion des budgets de la marine pour les exercices 1907, 1908 et 1910, comme à celle des conclusions de la Commission d'enquête sur la marine (1909), ne manquant aucune occasion de critiquer l'état de la marine nationale, qu'il jugeait déplorable, et préconisait une profonde réforme de la procédure suivie pour construire et armer les unités.

Le 8 décembre 1908, en même temps que l'amiral Bienaimé et Henri Michel, il interpelle le Gouvernement Clemenceau pour avoir relevé de ses fonctions l'amiral Germinet qui, le 1^{er} décembre, avait déclaré à un journaliste du *Petit Var* que les approvisionnements de la marine en projectiles étaient insuffisants. Dupourqué critiqua violemment la décision du Gouvernement qui fit valoir qu'un chef militaire était tenu au silence, mais promit d'établir un bilan exact de la marine de guerre et de demander tous les crédits nécessaires : Dupourqué avait, à l'issue du débat, déposé un ordre du jour fort sévère pour le Gouvernement, mais s'était finalement résolu à le retirer.

Il prit part en outre, en juin 1909, à la discussion du projet de loi portant approbation d'une convention entre l'Etat et la Compagnie des messageries maritimes. Il critiqua vivement la gestion de cette Compagnie, dont la faiblesse tenait, selon lui, à la subvention qu'elle recevait de l'Etat et qui lui retirait le caractère d'une entreprise commerciale. Il se prononça pour le rejet du projet et préconisa l'« institution d'un système d'adjudication publique ».

On peut encore noter que Dupourqué posa en 1909, au Ministre de la Marine, une question écrite sur la fabrication des projectiles alourdis, suggéra en 1910 d'installer l'Ecole navale à Lorient, et demanda, la même année, qu'on interdît aux sous-officiers, quartiers-maîtres et marins, le bénéfice des « emplois réservés », jusque-là limité aux sous-officiers rengagés de l'armée de terre.

Lors des élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, Dupourqué, abandonnant l'arrondissement d'Orthez à Léon Bérard, qui y fut élu, choisit de se présenter dans la première circonscription du 14^e arrondissement de Paris, où il se heurta au député sortant Messimy et à Grangier. Il fut défait dès le premier tour de scrutin, le premier de ses adversaires obtenant 8.061 voix, le second 4.836 et Dupourqué en recueillant 3.708, les votants étant au nombre de 19.491 ; au second tour, 134 électeurs s'obstinaient pourtant à voter pour lui. Découragé, il renonça à solliciter à nouveau en 1914 les suffrages du corps électoral.

Mobilisé, au moment de la première guerre mondiale, au poste de T.S.F. du Bouscat, il est ensuite major de garnison à Béziers, avant d'être, de 1916 à 1919, chef du service des renseignements à Hendaye. Il est promu Officier de la Légion d'honneur.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il se décide à affronter à nouveau les électeurs ; il le fait dans la première circonscription des Basses-Pyrénées, qui groupe les arrondissements de Pau, Orthez et Oloron, en s'inscrivant avec Champetier de Ribes et deux avocats palois sur une liste d'Union nationale. Cette liste est battue tout entière par la liste de « concentration républicaine » qui est celle des députés sortants, Barthou, Bérard, Delom-Sorbé et d'Iriart d'Etchepare. Barthou obtint, en effet, 29.370 voix et ses trois colistiers de

26.946 à 23.898 voix, Dupourqué ne recueillant que 15.956 suffrages sur 51.963 votants. Il ne devait plus tenter de redevenir député.

Retiré à Salies, il fut, de 1920 à 1924, maire de sa ville natale. Peu de temps avant sa mort, qui survint à Biarritz le 6 septembre 1939, à l'âge de 80 ans, il fit paraître, du 1^{er} juin au 6 juillet 1939, dans le *Courrier*, journal bayonnais, les *Souvenirs d'un marin*.

DUPOUY (BERNARD, EUGÈNE, ALEXANDRE), né le 1^{er} juillet 1825 à Bordeaux (Gironde), mort le 23 décembre 1900 à Bordeaux.

Représentant à l'Assemblée Nationale de 1873 à 1875.

Député de la Gironde de 1876 à 1879.

Sénateur de la Gironde de 1879 à 1896.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 509).

En 1890, il dépose le rapport sommaire sur la proposition de loi de MM. Trarieux, Dupouy, de Lur-Saluces et Laver-toujon tendant à abroger le paragraphe 3 de l'article 435 du Code de commerce et à modifier l'article 438 du même Code.

Il préside en 1938 la Commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 3 de la loi du 18 juillet 1866 sur les courtiers en marchandises.

En 1894, il est secrétaire de la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi concernant la prorogation du régime judiciaire en Egypte.

Il ne se représenta pas au renouvellement du 3 janvier 1897 et mourut trois ans plus tard, le 23 décembre 1900, à Bordeaux, à l'âge de 75 ans.

DUPRAY DE LA MAHERIE (RENÉ), né le 30 octobre 1887 à Pervenchères (Orne), mort le 21 juin 1933 à Paris.

Député de l'Orne de 1932 à 1933.

Fils d'un propriétaire normand, René Dupray de La Mahérie qui se glorifiait auprès de ses électeurs d'avoir passé toute sa vie au milieu d'eux, dans son bourg natal, n'avait en effet quitté Pervenchères que pour aller acquérir à Angers, à l'École supérieure d'agriculture, avec le titre d'ingénieur agricole et le diplôme de licencié ès-sciences, les connaissances qui lui permettaient d'exploiter au mieux ses vastes domaines. Mais, fort de ses compétences, il devait s'efforcer, en outre, de répandre le progrès dans les campagnes normandes, travaillant à y étendre les réseaux d'électricité et à y multiplier les coopératives de stockage de céréales.

Mobilisé en 1914, il revint avec la Croix de guerre et commença sa carrière politique en succédant à son père, en 1926, comme maire de Pervenchères, en 1925, comme conseiller général, élu d'ailleurs à la quasi-unanimité.

Membre de la Société d'agriculture de l'Orne et vice-président du Syndicat des agriculteurs de ce département, il se présenta aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la circonscription de Mortagne, comme « candidat de défense agricole et d'union républicaine ». Dans sa profession de foi, il se posait en successeur de M. de Ludre qui venait d'être élu sénateur ; il se réclamait de Poincaré, de Laval et de Tardieu et s'affirmait partisan d'une « politique d'ordre, de progrès économique et social, appliquée dans un esprit de tolérance et de justice ».

Elu au second tour de scrutin par 9.430 voix sur 18.121 votants, contre Garnier qui recueillit 8.326 suffrages, il s'inscrivit à la Chambre au groupe républicain et social. Il appartint aux Commissions de la marine marchande, des mines et des postes et télégraphes ; il déposa une proposition de loi en vue de modifier l'article 78 du Code civil et de rendre obligatoire la mention du décès en marge de l'acte de naissance et présenta trois rapports sur des opérations électorales. Il rapporta également une proposition de loi qui tendait à étendre aux Chambres d'agriculture les avantages accordés aux Chambres de commerce en matière de tarifs postaux. Il intervint lors de la discussion du budget de 1933, sur les chapitres de l'agriculture et des P.T.T. ; mais son mandat fut brusquement interrompu par la maladie et la mort, le 21 juin 1933, à Paris, à l'âge de 46 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé devant la Chambre, le 22 juin 1933, par le président Fernand Buisson : « Nous comptons sur l'activité de notre nouveau collègue qui s'était très vite acquis dans cette Assemblée la sympathie de tous ; il nous quitte prématurément. »

DUPRÉ (GERMAIN), né le 10 janvier 1811 à Argelès-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), mort le 11 décembre 1893 à Montpellier (Hérault).

Sénateur des Hautes-Pyrénées de 1882 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 512.)

En 1888, il préside la Commission relative au projet de loi portant modification de la convention entre la France et l'Espagne pour l'exercice de la pêche dans la Bidassoa.

Sa dernière activité parlementaire digne d'être retenue fut la présidence de la Commission relative à la création d'une école de santé de la marine.

Admis à faire valoir ses droits à la retraite comme professeur honoraire, en 1887, il ne se représenta pas aux élections sénatoriales du 4 janvier 1891 et mourut à Montpellier, à l'âge de 82 ans, le 11 décembre 1893.

Il avait été promu Officier de la Légion d'honneur, à l'occasion de sa retraite, le 29 décembre 1887.

DUPRÉ (LÉANDRE), né le 20 janvier 1871 à Béthune (Pas-de-Calais), mort le 12 mai 1951 à Roubaix (Nord).

Député du Nord de 1932 à 1942.

Le docteur Léandre Dupré, médecin à Roubaix, fort apprécié et aimé de ses malades, non content de soulager les souffrances physiques, aurait souhaité guérir aussi l'injustice sociale et s'employa à atténuer au moins les effets de celle qui, sous ses yeux, atteignait l'enfance. Son activité professionnelle se doubla ainsi d'une action sociale et d'une action politique, toutes orientées vers le même but.

Médecin inspecteur des écoles de Roubaix dès 1897, il fut aussi administrateur des hospices de la ville, où il fonda et dirigea un dispensaire antituberculeux. Il créa en outre plusieurs colonies de vacances, plusieurs écoles de plein air, et présida aux destinées de nombreuses associations post-scolaires.

Dès 1912, il entra au Conseil municipal de Roubaix et fut élu adjoint au maire. Pendant la grande guerre, il demeura à son poste et continua à exercer la médecine. Par la suite, à chaque renouvellement de la municipalité, il fut réélu conseiller et confirmé dans ses fonctions d'adjoint.

Ce n'est qu'en 1932 qu'il se résolut à solliciter un mandat parlementaire ; ses préoccupations sociales l'avaient conduit au socialisme, et c'est comme candidat de la S.F.I.O. qu'il se présenta aux suffrages des électeurs de la huitième circonscription de Lille. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, le 8 mai, par 13.739 voix sur 25.889 votants, son principal adversaire, Thellier, remportant 9.759 suffrages. Il devait être réélu dans la même circonscription, le 3 mai 1936, au deuxième tour également, avec 15.676 voix sur 25.777 votants, 9.540 voix s'étant portées sur De Rycke.

Inscrit durant les deux législatures au groupe socialiste, il appartint tout naturellement à la Commission de l'hygiène, puis à celle de la santé publique et, pendant quelque temps, à la Commission de l'enseignement. Ses interventions le montrent essentiellement soucieux de la santé, de l'instruction et de la protection de l'enfance. Ainsi, en 1934, lors de la discussion du budget de l'Éducation nationale, il préconise la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans, demande pour les cours complémentaires professionnels l'outillage et le matériel indispensables, réclame la

ratification des conventions internationales concernant l'âge auquel les enfants peuvent être mis au travail. De même, en 1935, il recommande la création d'écoles de plein air, insiste sur le caractère indispensable du matériel d'éducation physique. Il interpelle d'autre part le Gouvernement sur le chômage qui sévit parmi les jeunes travailleurs et demande à l'interpeller sur sa politique scolaire et sur les garanties à accorder aux instituteurs en matière disciplinaire.

Ce sont aussi les instituteurs, et plus généralement les fonctionnaires de l'enseignement qui, avec les fonctionnaires anciens combattants, sont l'objet des propositions de loi qu'il dépose en 1937 et 1938. Si, en 1939, il dépose en outre une proposition de résolution, c'est pour réclamer l'inscription au budget des recettes nécessaires à l'application de la loi du 9 août 1936 sur la prolongation de la scolarité. Au surplus, le seul rapport qu'il ait présenté porte sur la transformation d'une école d'artisanat rural en école nationale professionnelle.

De 1936 à 1940, il intervint régulièrement dans la discussion du budget de l'Enseignement technique ou de l'Éducation nationale, par exemple pour demander, en 1936 comme en 1938, la réduction des chômeurs et une organisation rationnelle de l'apprentissage, ou pour insister, en 1938, sur la nécessité d'une scolarité prolongée et de l'orientation professionnelle, ou encore pour protester, en 1939, contre la suppression dans certains lycées de province des classes préparatoires aux grandes écoles.

Tout entier tourné vers les questions sociales, le docteur Dupré n'a peut-être pas attaché autant d'intérêt à la politique proprement dite. En tout cas, le 10 juillet 1940, à Vichy, lorsque l'Assemblée nationale eut à se prononcer sur le projet de loi constitutionnelle, il ne prit pas part au vote.

Il était Officier de la Légion d'honneur lorsqu'il mourut dans la ville à laquelle il s'était dévoué, le 12 mai 1951, à l'âge de 80 ans.

DUPREY (GEORGES), né à Roussillon (Saône-et-Loire) le 16 octobre 1864, mort le 6 février 1947 à Paris (11^e).

Sénateur de Saône-et-Loire de 1924 à 1936.

Fils d'un avocat et juge suppléant, docteur en médecine, Georges Duprey débuta dans la politique comme conseiller général de Lucenay-l'Évêque et maire de Roussillon.

Il fut élu sénateur de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Félix Martin, décédé, le 12 octobre 1924, au troisième tour de scrutin, avec 710 voix sur 1.243 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Il fut réélu, lors du renouvellement du 9 janvier 1927, au troi-

sième tour de scrutin par 744 voix sur 1.243 votants.

Il entra à la Commission de l'armée et à celle de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales.

Son rôle fut des plus modestes.

Le 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936), il n'obtint que 147 voix sur 1.256 votants au premier tour de scrutin, et seulement 51 voix sur 1.263 votants au second tour et ne se représenta pas au troisième tour.

Il vécut désormais éloigné de la politique et mourut le 6 février 1947 à Paris (11^e), à l'âge de 83 ans.

DUPUIS (ARMAND, CAMILLE), né le 16 août 1891 aux Ageux (Oise).

Député de l'Oise de 1932 à 1942.

Fils de Charles Dupuis, qui fut maire et conseiller général, Armand Dupuis fit ses études au collège de Compiègne de 1879 à 1909, puis à la faculté de droit de Paris et à l'école de notariat. Incorporé en 1912 au 12^e régiment d'Artillerie, il fit campagne de 1914 à 1918 ; la Croix du combattant et la Médaille militaire récompensèrent sa conduite. Libéré le 13 juillet 1919 avec le grade de maréchal des logis, il se fit négociant en grains, puis meunier.

Fort actif sur le plan local — en 1928 il n'appartenait pas à moins de soixante-quinze sociétés régionales — élu en mai 1925 et réélu constamment jusqu'en 1945 maire de Nointel (Oise), il fut conseiller d'arrondissement en juillet 1925, puis conseiller général, d'octobre 1928 à 1945, date à laquelle il renonça à siéger à l'Assemblée départementale.

Dès 1928, il avait sollicité, sans succès, un mandat de député ; s'étant présenté aux élections générales des 22 et 29 avril, dans l'arrondissement de Clermont, il obtint au deuxième tour de scrutin 9.197 voix sur 19.555 votants et fut battu par le député sortant, Bouteille, qui recueillit 9.403 suffrages. Il prit sa revanche en 1932, dans la même circonscription, sous l'étiquette radicale-socialiste, enlevant au deuxième tour, le 8 mai, 10.519 voix sur 19.410 votants et n'en laissant que 7.918 à Bouteille, qui appartenait à l'Union républicaine démocratique.

Armand Dupuis conserva son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, l'emportant au deuxième tour de scrutin sur Derogy par 10.400 voix contre 8.703, sur 19.433 votants.

Inscrit au groupe radical-socialiste de la Chambre, il en fut le secrétaire général ; il fut également celui du groupe interparlementaire des planteurs de betteraves. Nommé en 1932 membre de la Commission des régions libérées en 1936 membre de la Commission de

l'assurance et de la prévoyance sociales et de la Commission de la marine militaire, il appartenit pendant les deux législatures à la Commission des douanes, qui fit de lui, dès 1936, un de ses vice-présidents et, en 1940, son président.

Dès la quinzième législature, il fit porter essentiellement son attention, comme il l'avait d'ailleurs promis à ses électeurs, sur les questions économiques, en s'attachant de plus en plus aux questions douanières. Des neuf propositions de résolution ou de loi qu'il déposa de 1932 à 1936, trois portaient sur la commercialisation ou le prix du blé, une tendait à relever les droits de douane sur l'avoine et à limiter les importations de maïs, d'autres concernaient le prix des baux à ferme et les droits sur les peaux de lapin importées. Pendant la même législature, Armand Dupuis présenta de nombreux rapports, dont l'un concernait le contingentement des importations de céréales secondaires et plusieurs autres le régime douanier de divers produits importés. Ses interventions les plus importantes portèrent sur les projets et propositions de loi relatifs au prix du blé, aux primes destinées à encourager l'utilisation de blé, indigène, à l'organisation, à la défense et à l'assainissement du marché du blé (1933 et 1934). Il interpella le Gouvernement en 1932 sur sa « politique du blé » et demanda, en outre, à l'interpeller sur le commerce frauduleux des farines de blé étranger, sur la crise de la main-d'œuvre française dans les campagnes, sur les menaces qui, en 1935, pesaient sur la liberté de la rue, enfin sur les décrets-lois de 1935 visant la culture et la transformation du blé et de la betterave.

De 1936 à 1940, il déposa deux propositions de loi ou de résolution relatives à des droits de douanes, une proposition de résolution concernant la hausse du prix du pain, qu'il souhaitait voir enrayer sans compromettre la politique de revalorisation du blé, et une proposition de résolution, qu'il transforma en proposition de loi, sur l'organisation du marché du blé. C'est pendant cette législature qu'il déploya la plus grande activité dans le domaine de la législation douanière, présentant plus de soixante rapports visant les droits ou le contingentement des produits les plus variés — bon nombre d'entre eux d'ailleurs intéressaient le commerce des colonies françaises — ou sur les conventions commerciales entre la France et la Lettonie (1938) ou l'Equateur (1939). Il prit part à la discussion de nombreux projets, parmi lesquels on peut retenir celui qui instituait l'Office national professionnel du blé (1936), celui qui tendait à la conclusion de conventions collectives entre agriculteurs, commerçants et industriels, et celui qui accordait au Gouvernement le pouvoir de modifier par décrets le tarif douanier (1937), enfin ceux qui intéressaient la propriété culturale (1937), les procédures de conciliation et d'arbi-

trage (1838), l'organisation du Ministère du Commerce (1840).

Le 2 avril 1840, Armand Dupuis demanda à interpeller le Ministre des Travaux publics sur les effets de sa politique sur la vie économique des campagnes.

Le 10 juillet 1840, à Vichy, il ne prit pas part au vote de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi constitutionnelle. En 1844, l'Assemblée consultative le désigna comme membre de la Haute Cour de justice.

Le 21 octobre 1845, lors des élections à la première Assemblée Nationale constituante, il se présenta dans l'Oise, en tête de la liste radicale-socialiste qui obtint 12.305 suffrages sur 193.887 votants et n'eut aucun élu. En revanche, il fut élu en octobre 1847 maire de Sacy-le-Petit et fut constamment réélu depuis. La même année, il fonda l'Union des maires de l'Oise dont il fut le secrétaire général, puis le président à partir de 1863. Le 17 juin 1851, il se présenta à nouveau aux élections législatives, toujours en tête de la liste radicale-socialiste de l'Oise : il n'eut pas davantage de succès, ne recueillant que 18.938 voix sur 197.052 votants.

Il devint, en 1852, président du Syndicat des communes de l'Oise, fonda en 1859 la Mutuelle des employés communaux de l'Oise qui l'appela à sa présidence, présida de 1847 à 1857 le Syndicat national de la moyenne meunerie. Il présida en outre, depuis 1835, la Commission de surveillance de l'hôpital psychiatrique de Clermont.

Il est Officier de la Légion d'honneur, Commandeur des Palmes académiques, titulaire de la Médaille départementale et communale, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

DUPUY (CHARLES, ALEXANDRE), dit **CHARLES-DUPUY** né au Puy (Haute-Loire) le 5 novembre 1851, mort à l'Île-sur-Têt (Pyrénées-Orientales) le 23 juillet 1923.

Député de la Haute-Loire de 1885 à 1900.

Sénateur de la Haute-Loire de 1900 à 1923.

Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes du 6 décembre 1892 au 4 avril 1893.

Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur du 4 avril au 3 décembre 1893.

Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur et des Cultes du 30 mai 1894 au 26 janvier 1895 et du 1^{er} novembre 1898 au 22 juin 1899.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COCQNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 515).

Réélu député le 6 octobre 1889, au deuxième tour de scrutin, dans la première circonscription du Puy, avec 10.201 voix sur 17.738 votants contre 7.451 à M. de la Batie, député sortant, candidat monarchiste, il appartint au groupe de l'Union républicaine de cette Chambre de la cinquième législature composée de 366 républicains se répartissant en 40 centre gauche, 216 modérés, 100 radicaux-socialistes et de 210 conservateurs réunissant 166 royalistes ou bonapartistes et 44 boulangistes.

Membre de diverses Commissions spéciales et notamment de celle du budget, il rapporta le budget de l'Instruction publique en 1891, 1892, 1893.

Charles Dupuy, Ministre de l'Instruction publique dans le premier Cabinet Ribot, du 6 décembre 1892 au 11 janvier 1893 et dans le deuxième Cabinet Ribot, du 11 janvier au 4 avril 1893, accorda aux enfants et petits-enfants d'universitaires la remise des frais d'étude dans les lycées et collèges.

L'autorité morale du premier Cabinet Ribot fut fortement ébranlée par la démission de M. Rouvier, Ministre des Finances, le 12 décembre 1892, à cause de ses relations avec l'esercoc Cornélius Herz, compromis dans l'affaire de Panama.

Le 10 janvier 1893, jour de la rentrée des Chambres et de l'ouverture devant la première Chambre de la Cour d'appel de Paris des débats du procès de Panama, Ribot remit sa démission au Président de la République et fut chargé de constituer un nouveau Ministère dans lequel Charles Dupuy reprit le poste de Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes.

Le procès de Panama continuait à peser sur la vie politique française et M. Bourgeois, Ministre de la Justice, fut amené à donner sa démission à la suite d'une déposition à la Cour d'assises au cours de laquelle son nom fut cité.

C'est le refus de la disjonction des articles relatifs à la réforme de l'impôt sur les boissons demandée par le président du Conseil qui entraîna la chute du Ministère Ribot le 30 mars 1893.

Après une tentative de M. Méline pour former un Ministère modéré et le refus de M. Develle, M. Charles Dupuy constitua son premier Gouvernement qui était à tendance radicale. Dans sa déclaration ministérielle très vague, il tira du scandale de Panama cette leçon de morale : « l'aisance et la fortune ne s'acquièrent que par le travail. »

L'investiture lui fut accordée le 4 avril 1893.

Le 10 avril, le Président de la République signa la grâce de l'inventeur Turpin et le Gouvernement du répondre à des interpellations à la Chambre et au Sénat.

Le budget de 1893 fut définitivement voté le 28 avril. Il imposait les opérations de bourse, augmentait la patente

des grands magasins, fixait à 10 francs l'impôt sur les vélocipèdes.

Au mois de mai, le Gouvernement déposa le projet de budget de l'exercice 1894. De nombreuses grèves se déroulèrent en avril, mai et juin. Le 4 mai, le Président de la République recevait les lettres de créance du premier ambassadeur des Etats-Unis en France.

En juin, éclata l'affaire Norton, qui valut au Gouvernement de vives interpellations.

Une plainte du sénateur Béranger, président de la Ligue contre la licence des rues, pour dénoncer l'impudeur d'un cortège d'étudiants au bal des Quat-z'arts, provoqua, le 1^{er} juillet, des manifestations d'étudiants qui furent énergiquement réprimées par la police.

Le lendemain, des manifestants non étudiants démolirent des kiosques au Quartier latin et renversèrent des omnibus. Le même jour expirait le délai d'un mois accordé par le préfet aux syndicats adhérents à la Bourse du travail pour se mettre en règle avec l'article de la loi du 21 mars 1884 qui prescrivait la déclaration des noms des membres du bureau. Le refus des syndicats entraîna l'occupation de la Bourse du travail par la troupe.

Charles Dupuy, interpellé à la Chambre, répondit que le Gouvernement avait « délivré les ouvriers d'une tyrannie anonyme » et « éteint un foyer d'agitation révolutionnaire ». Il obtint un vote de confiance par 343 voix contre 134. Le préfet de police, M. Lozé, dut abandonner ses fonctions et fut nommé ambassadeur à Vienne.

Aux élections générales du 20 août 1893, Charles Dupuy favorisa les candidatures des monarchistes « ralliés », ce que les républicains ne lui pardonnèrent pas facilement.

Il fut réélu député de la première circonscription du Puy, au premier tour de scrutin, sans concurrent, par 14.513 voix sur 15.121 votants (22.295 inscrits).

La Chambre de cette sixième législature était composée de 311 républicains du Gouvernement, 122 radicaux, 58 droites, 49 socialistes et 35 ralliés.

En octobre 1893, Charles Dupuy reçut à Toulon et à Paris les marins russes conduits par l'amiral Avellan dont la visite accompagna l'échange de dépêches entre le Président Carnot et l'Empereur Alexandre III, qui rendit publics les liens formés entre la France et la Russie.

A la Chambre, il ne résistait pas cependant à une interpellation de Millerand et de Jaurès sur la préparation d'un ministère de remplacement, ce qui, sans vote de défiance, entraîna la démission des ministres radicaux et celle du Gouvernement tout entier le 25 novembre 1893. Le Président du Sénat déclarait n'avoir jamais vu pareille crise ministérielle.

Casimir Périer fut désigné par le Président de la République Sadi Carnot pour former le nouveau ministère et Charles Dupuy fut élu à sa place à la

présidence de la Chambre, le 5 décembre 1893.

Le 9 décembre, l'anarchiste Vaillant jeta une bombe dans la salle des séances de la Chambre des députés provoquant quelque émotion. C'est alors que Charles Dupuy prononça la phrase devenue célèbre : « Messieurs, la séance continue. »

Casimir Périer fut renversé le 23 mai 1894. La crise provoquée par le refus des compagnies de chemins de fer de respecter la loi sur les syndicats professionnels eut pour seul résultat un échange de présidence entre Casimir Périer et Charles Dupuy et ce dernier forma son deuxième Ministère avec des hommes nouveaux (Poincaré, Leygues, Barthou, Hanotaux, Delcassé). La déclaration ministérielle faisait allusion aux conflits syndicaux, aux doléances des viticulteurs et aux réformes fiscales. L'ordre du jour pour une politique de réformes démocratiques et de défense des droits de la société laïque accorda la confiance par 311 voix contre 169.

Le 24 juin 1894, Sadi Carnot fut assassiné à Lyon et, au Congrès de Versailles du 27 juin qui élit Casimir Périer Président de la République, avec 451 suffrages sur 851 votants, Charles Dupuy en troisième position, obtint 96 voix.

Il donna la démission de son Cabinet et accepta d'en former un nouveau, après une certaine hésitation parce qu'il avait été candidat à la présidence de la République. Le troisième Cabinet Dupuy avait la même composition que le précédent. Il entra en fonctions le 30 mai 1894.

Contrairement à la tradition établie avec Grévy et maintenue avec Carnot, le Conseil des Ministres, présidé par Charles Dupuy, tint le nouveau Président de la République à l'écart de ses décisions.

Le Gouvernement fit voter par les Chambres l'expédition de Madagascar préparée par le général Mercier, Ministre de la Guerre et présenta une loi d'exception contre les anarchistes qui se heurta à une résistance acharnée des socialistes et ne fut votée qu'après des séances tumultueuses (17-27 juillet), avec des amendements arrachés à la majorité par la gauche.

Le 12 janvier 1895, le Conseil d'Etat rendait un avis favorable aux compagnies de chemins de fer dans un conflit avec le Gouvernement sur la durée de la garantie d'intérêts. Louis Barthou, Ministre des Travaux publics, démissionna.

Le 14 janvier, le Gouvernement fut mis en minorité par 263 voix contre 242. A la stupéfaction générale, sa démission entraîna celle de Casimir Périer, qui voulut voir dans le vote de la Chambre la preuve de la désagrégation de la majorité modérée qui l'avait élu à la présidence de la République.

Le Congrès de Versailles porta le 17 janvier Félix Faure à la Magistrature suprême par 430 voix sur 601 votants.

Charles Dupuy lui remit la démission de son Gouvernement et reprit son siège à la Chambre, où il ne joua aucun rôle actif jusqu'à la fin de cette législature.

Le 8 mai 1898, il fut réélu député de la première circonscription du Puy par 12.249 voix, au premier tour de scrutin, sans concurrent, sur 15.203 votants. Il appartient au groupe des Républicains progressistes et fit partie du Comité directeur avec Ribot, Poincaré, Georges Leygues.

Après la chute du Cabinet Brisson qui intervint à la suite d'un grave incident provoqué par le refus du général Chanoine, Ministre de la Guerre, d'accepter la révision du procès Dreyfus, Charles Dupuy constitua son quatrième Cabinet avec des éléments de conciliation républicaine, prit lui-même le portefeuille de l'intérieur et fut investi le 1^{er} novembre 1898 par 429 voix contre 64.

Dans sa déclaration ministérielle, il affirma la suprématie du pouvoir civil, principe fondamental de l'Etat républicain, et sa confiance dans l'armée, fidèle observatrice des lois de la République. Il proposa l'impôt sur le revenu en remplacement des contributions personnelles et mobilières et des portes et fenêtres.

Pour éviter un conflit avec l'Angleterre, il signa l'ordre donné le 3 novembre 1898 d'évacuer la région du Nil à la petite troupe de François, commandée par le capitaine Marchand, qui avait pu s'installer à Fachoda.

Le 23 décembre 1898, Charles Dupuy répondit à une interpellation sur la situation en Algérie et la Chambre vota l'affichage de son discours dans ces trois départements.

En janvier 1899, Charles Dupuy fit voter — non sans une vive opposition de Millerand et de Pelletan qui agitèrent les grands principes, les lois d'exception, les procédés révolutionnaires, les menaces de coup d'Etat — une loi tendant à faire juger la demande en révision du procès Dreyfus par toutes les chambres réunies de la Cour de cassation.

Charles Dupuy portait-il malheur aux Présidents de la République ? Il se trouvait au pouvoir au moment de l'assassinat de Sadi Carnot à Lyon, le 24 juin 1894. La chute d'un de ses Ministères avait entraîné la démission de Casimir Périer en janvier 1895. Le jeudi 16 février 1899, c'est Félix Faure qui meurt après quelques heures de maladie.

Le 18 février, Emile Loubet, président du Sénat, fut élu Président de la République au premier tour de scrutin, par 483 voix provenant exclusivement des gauches des deux Chambres. Déroulède et ses ligueurs marquèrent de manifestations hostiles son passage. Charles Dupuy ne put faire accepter le cérémonial inhabituel des funérailles nationales prévu par le chef du protocole et la Chambre rétablit le départ du cortège officiel de l'Elysée.

Par décret du 18 février, le Ministère Dupuy fut maintenu en fonctions.

La présence de Delcassé aux Affaires étrangères et l'envoi de Paul Cambon à l'ambassade de Londres amenèrent la signature, le 21 mars 1899, d'un accord colonial qui reconnaissait à l'Angleterre la souveraineté sur la totalité du bassin du Nil. C'est à cette époque que la France commença à sortir de son isolement politique.

Le 6 mai 1899 Krantz, député, Ministre des Travaux publics, fut nommé Ministre de la Guerre en remplacement de Freycinet, démissionnaire, toujours à cause de l'affaire Dreyfus. Krantz ne devait pas tarder à se retirer pour le même motif. C'était le septième Ministre de la Guerre usé par l'affaire et il y en aura un huitième, le général de Galliffet, le 29 mai 1900.

Le dimanche 4 juin 1899, le Président de la République qui s'était rendu au grand steeple chase à Auteuil avec le président du Conseil fut accueilli aux cris de : « Démission ! Vive Déroulède ! Vive le Roi ! » Ce public spécial protestait ainsi contre la révision du procès Dreyfus. Un manifestant donna même un coup de canne sur le chapeau d'Emile Loubet.

Le 11 juin, de nouveaux incidents eurent lieu à Longchamp. Ils motivèrent une interpellation de Vaillant le 12 juin à la Chambre des députés « sur les violences de la police contre les républicains », à la suite de laquelle le cinquième et dernier Cabinet Dupuy fut mis en minorité par 296 voix contre 159.

Pendant les six années sur lesquelles s'échelonnent les cinq Ministères Charles Dupuy, la Troisième République, dont les institutions encore fragiles furent souvent menacées, dut surmonter de graves crises intérieures (Dreyfus, Panama) et extérieures (Fachoda).

Charles Dupuy fut élu sénateur de la Haute-Loire le 24 juin 1900, en remplacement de Clément Allemand, décédé, au premier tour de scrutin, par 569 voix sur 690 votants. Il fut réélu le 7 janvier 1906, au premier tour de scrutin, par 480 voix sur 695 votants, et le 11 janvier 1920, toujours au premier tour, par 374 voix sur 683 votants.

Après son élection au Sénat, toute ambition paraît l'abandonner. Il ne rechercha plus le pouvoir, mais seulement les occasions de travailler dans les grandes Commissions de la Haute Assemblée. Il organisa et présida une enquête des plus intéressantes, mais malheureusement non terminée, sur l'enseignement supérieur. Il rapporta le budget des Affaires étrangères, des conventions de politique extérieure, des projets relatifs aux chemins de fer et à des grands travaux coloniaux.

Il devait mourir en cours de mandat, à l'île-sur-Têt (Pyrénées-Orientales), le 23 juillet 1923, à l'âge de 72 ans.

A la séance de rentrée du 13 novembre, M. Gaston Doumergue, président du Sénat, portait sur lui le jugement sui-

vant dans l'éloge funèbre qu'il prononçait :

« Son goût de la méthode, de l'ordre et de la discipline, paraissait lui être venu de son passage dans l'université, dont il avait été un professeur et un haut fonctionnaire fort distingué.

« Il était resté l'homme simple à qui suffisent, avec les satisfactions du devoir civique accompli dans un entier désintéressement de lui-même, les joies familiales d'un intérieur modeste et celles que peut procurer une haute culture générale comme était la sienne. »

Charles Dupuy a publié : *Conférences pour les adultes* (1899-1900), *Le Concordat et la séparation des Églises et de l'Etat* (1903), *Fresque de Notre-Dame-du-Puy, les Arts libéraux* (1879), *la Réforme du certificat d'études* (1892-1901).

Il était Officier de l'Instruction publique, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Alexandre Newsky et de l'Osmanie, Grand-Croix de Charles III d'Espagne et il était décoré de divers autres ordres étrangers.

DUPLY (DESTIN, DÉCADI, MAGLOIRE), né le 15 octobre 1848 à Bosmont (Aisne), mort le 8 janvier 1907 à Vervins (Aisne).

Député de l'Aisne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 515).

Destin Dupuy ne fut pas réélu aux élections générales législatives du 22 septembre 1889 dans la première circonscription de Vervins. Il n'obtint que 4.824 voix contre 7.023 à l'ancien député Godelle, sur 12.840 votants. Il abandonna dès lors la vie politique et continua l'exercice de sa profession de médecin très prisé dans la région de Vervins.

Il mourut prématurément à Vervins le 8 janvier 1907, dans sa cinquante-neuvième année.

DUPLY (JEAN), né le 1^{er} octobre 1844 à Saint-Palais (Gironde), mort le 31 décembre 1919 à Paris.

Sénateur des Hautes-Pyrénées de 1891 à 1919.

Ministre de l'Agriculture du 22 juin 1899 au 7 juin 1902.

Ministre du Commerce et de l'Industrie du 24 juillet 1909 au 2 mars 1911.

Ministre des Travaux publics et des P.T.T. du 14 janvier 1912 au 22 mars 1913.

Ministre des Travaux publics du 9 juin au 13 juin 1914.

Ministre d'Etat, membre du Comité de guerre, du 12 septembre au 16 novembre 1917.

Fils de Jacques Dupuy, « sergier », mercier quelque peu colporteur et cultivateur, qui s'était marié le 7 septembre 1842 avec Magdeleine Thérèse, de l'hospice des enfants abandonnés de Bordeaux, domestique qui ne savait pas lire, Jean Dupuy va à l'école de Saint-Palais et complète son instruction auprès du curé et du maire. Puis il aide son père aux champs et au magasin. Un jour, il décide de ne plus jamais travailler la terre et entre, contre l'avis de ses parents, comme « saute-ruisseau » chez un huissier.

En octobre 1865, il se rend à Paris avec son frère Charles et il travaille pendant plusieurs années chez un avoué. Il vit difficilement. Il a cependant beaucoup de succès auprès des clients de l'étude.

En 1870, il est mobilisé dans la Garde nationale. Après la Commune, pendant laquelle il se lie d'amitié avec des révolutionnaires, il achète l'étude d'un huissier rue d'Aboukir.

Il se marie avec Sophie-Alexandrine Legrand, dont les parents étaient doreurs dans le Marais. En décembre 1879 naît de ce mariage Marie Dupuy qui épousera, à 24 ans, François Arago, petit-fils du grand astronome.

Jean Dupuy fait de son étude d'huissier la plus importante de Paris. Il est un conseiller d'affaires dont le jugement sûr est vite célèbre dans le monde des finances et du barreau.

En 1879, il devient président du conseil de surveillance du *Petit Parisien* et, en 1888, le propriétaire-gérant directeur. Sous son impulsion, ce journal atteindra le plus grand tirage du monde. Il était déjà propriétaire-directeur du *Siècle* depuis le 16 novembre 1887.

Jean et Sophie Dupuy aiment beaucoup recevoir, et parmi leurs hôtes se trouvent Alexandre Ribot, Maurice Rouvier, René Waldeck-Rousseau, qui firent partie tous les trois, en 1881, du Ministère Gambetta. A la fin de cette même année, Jean Dupuy cède son étude d'huissier à son frère aîné Charles, et ouvre en janvier 1882, 16, rue de Gramont, un cabinet d'affaires.

Il est élu sénateur des Hautes-Pyrénées le 4 janvier 1891, au premier tour de scrutin, par 401 voix sur 695 votants. Inscrit au groupe de la gauche républicaine, Jean Dupuy est combattu par les partis d'extrême gauche et d'extrême droite. Ce républicain, catholique de naissance, anticlérical de conviction, est amené à protéger Lourdes de toute sa puissance.

Au Sénat, où l'avait d'ailleurs précédée sa solide réputation de travailleur, il fait partie de la plupart des Commissions : finances, marine, Algérie, etc.

Il s'oppose le 14 mars 1891, sous la signature de Jean Frolo, dans son journal, à la suppression du régime de libre échange institué en 1860 entre la France et les autres pays, réclamé par Jules Méline, Ministre de l'Agriculture dans le deuxième Cabinet Freycinet.

Les membres du comité du syndicat de la presse, dont Jean Dupuy faisait partie depuis plusieurs années, l'appel-

lent à la présidence de ce syndicat et du comité général des associations de la presse. Ce mandat lui est confirmé pour quatre ans, en 1899, par l'assemblée générale des membres du syndicat.

Comme rapporteur de la réforme de l'instruction criminelle, il prend une part décisive, en 1897, à l'établissement de l'instruction contradictoire. Pendant trois années consécutives, il rapporte le budget de l'Agriculture.

Aussi, est-ce à ce Ministère, dont il avait pu ainsi étudier tous les organes, qu'il fut appelé le 22 juin 1899, lors de la constitution du premier Cabinet Waldeck-Rousseau.

Ce Gouvernement surprit la Chambre et l'opinion par sa composition, car il réunissait des républicains progressistes et des radicaux-socialistes avec le général de Galliffet — surtout connu par sa répression sanglante de la Commune de 1871 et qui démissionna d'ailleurs le 30 mai 1900 — et le socialiste Alexandre Millerand.

Comme Ministre de l'Agriculture, Jean Dupuy a organisé définitivement le crédit agricole et a créé l'office de renseignements agricoles. Son nom restera surtout attaché au développement de l'usage de l'alcool industriel.

Jean Dupuy, avec Millerand et Galliffet, encouragea Waldeck-Rousseau à demander la grâce de Dreyfus, qui fut signée par Emile Loubet le 20 septembre 1889.

Le 28 janvier 1900, il est réélu sénateur des Hautes-Pyrénées au premier tour de scrutin par 552 voix sur 699 votants, malgré une protestation du lieutenant-colonel Monteil qui avait obtenu 95 voix, après une campagne électorale violente au cours de laquelle ses adversaires l'avaient accusé de pactiser avec les pires ennemis de la société.

Le 20 avril, il inaugura le Palais de l'Horticulture de l'Exposition universelle.

Le 11 juin, il défend à la Chambre les producteurs français de blé au cours de la discussion d'un projet de loi concernant l'importation et l'exportation des blés et farines.

Au début de 1902, le tirage du *Petit Parisien* dépasse pour la première fois le million d'exemplaire.

Un mois après les élections législatives d'avril 1902, Waldeck-Rousseau, fatigué, se démet avec son Cabinet. C'est la première fois qu'un Ministère de la III^e République se retire sans avoir été mis en minorité. Jean Dupuy attendra sept ans pour retrouver un portefeuille ministériel.

Le *Petit Parisien* étrenne, le 4 avril 1904, un nouveau sous-titre : « *Le plus fort tirage des journaux du monde entier* ».

Le 7 avril 1905, Jean Dupuy intervient au Sénat dans la discussion du budget de la Guerre et sur la répression de la fraude sur les vins.

En mai et juin, il sert de négociateur officieux entre le Gouvernement français et l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, sur l'affaire du Maroc.

En juillet, le Prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne en France, et le comte Witte, président du conseil des ministres russe, demandent à Jean Dupuy d'être ambassadeur de France à Berlin pour favoriser une politique de rapprochement entre la France, l'Allemagne et la Russie, mais il refuse à cause de la position de l'Allemagne vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine.

En mars 1906, il est élu président de l'Union républicaine. Le 3 janvier 1909, il est réélu pour la troisième fois sénateur des Hautes-Pyrénées au premier tour de scrutin par 557 voix sur 673 votants.

Dans le premier Cabinet Briand, constitué le 24 juillet 1909, Jean Dupuy revient au Gouvernement avec le portefeuille du Commerce et de l'Industrie. Le 2 novembre 1910, Aristide Briand remet sa démission. Le lendemain, désigné à nouveau par le Président de la République, il constitue un Ministère assez différent du précédent, dans lequel Jean Dupuy conserve cependant son poste.

Quatre mois plus tard, après une campagne menée à propos d'une indemnité allouée à la N'Goko Sangha, Briand remet pour la seconde fois la démission de son Cabinet au Président Fallières. Jean Dupuy retourne à son banc de sénateur.

Le 24 mars 1911, il est élu vice-président du Sénat, par 142 voix sur 145 suffrages exprimés ; le 22 décembre, le Sénat nomme une Commission chargée d'étudier la cession par la France à l'Allemagne de 275 kilomètres carrés du Congo français. Jean Dupuy en est élu l'un des vice-présidents. Cette question entraîne la chute du Cabinet Caillaux.

Le 14 janvier 1912, il est de nouveau ministre : Raymond Poincaré lui confie les Travaux publics et les P.T.T. dans son premier Ministère. A ce titre, Jean Dupuy demande une répression énergique des infractions aux règlements de la circulation automobile, pour que diminue le nombre des morts par accidents. Déjà !

Poincaré étant élu Président de la République le 17 janvier 1913, Briand est chargé de constituer son troisième Ministère, dans lequel Jean Dupuy conserve les Travaux publics et les P.T.T. Trois mois plus tard, Briand remet sa démission et Louis Barthou forme un Cabinet dont Jean Dupuy ne fait pas partie. Il est réélu vice-président du Sénat le 17 juin 1913, par 166 voix sur 168 suffrages exprimés.

Après la chute de ce Cabinet, Jean Dupuy est appelé par Poincaré à former le Gouvernement, mais il renonce après deux jours de consultations. Le 15 janvier 1914, il est encore élu vice-président du Sénat avec 126 voix sur 217 suffrages exprimés.

Les élections générales législatives du 26 avril entraînent la démission du Cabinet Gaston Doumergue. Poincaré fait appel à Jean Dupuy pour le remplacer, mais ce dernier refuse. Ribot lui confie les travaux publics dans son ministère du 9 juin 1914 qui n'eut que trois jours d'existence.

Au début de la guerre mondiale, Jean Dupuy décide de rester à Paris malgré le départ du Gouvernement pour Bordeaux. En qualité de président du Comité des associations de la presse française, il demande au Sénat, le 5 août 1915, la réduction des droits de douane sur l'importation du papier journal.

Le 15 octobre 1916, il écrit, à propos de l'ouverture de la souscription du deuxième emprunt de guerre : « Le capital gardé dans un bas de laine est non seulement stérile, mais coupable. »

Inlassable, le directeur du *Petit Parisien* continue à mener de front toutes ses activités : le journal, l'usine, les Hautes-Pyrénées, les Commissions sénatoriales. Il devient propriétaire du journal *Excelsior* qui avait été fondé en 1910 par Sir Basil Zaharoff, mystérieux et célèbre fournisseur de guerre.

Homme d'affaires, homme politique, homme d'Etat, Jean Dupuy fut avant tout un homme de journal. Sa phrase préférée était : « Pour réussir dans la vie, il suffit de travailler et de posséder la connaissance des hommes. »

En 1917, Jean Dupuy avait alerté Clemenceau sur les douteux agissements de Paul Polo, qui se disait conseiller du commerce extérieur et avait monté une affaire de protection des marques d'origine. Cet escroc fut fusillé comme espion le 18 avril 1918.

Le 17 septembre 1917, Poincaré confie à Paul Painlevé la mission de former un Gouvernement. Il conserve la plupart des ministres du précédent Cabinet et nomme cinq Ministres d'Etat membres du comité de guerre : Barthou, Bourgeois, Doumer, Franklin-Bouillon et Jean Dupuy. Ce Ministère est renversé en novembre ; Jean Dupuy a été Ministre pour la dernière fois.

Foch et Clemenceau s'opposent, en avril 1919, sur les conditions de paix et Jean Dupuy, chargé par Poincaré de les réconcilier, ne pourra mener à bien cette tâche.

Le 28 septembre, il participe à l'hommage rendu par la ville de Tarbes à son glorieux citoyen, le maréchal Foch. Il revient malade de sa campagne électorale. Sa vie s'achève le 31 décembre 1919, à Paris, à l'âge de 75 ans. Son éloge funèbre est prononcé le 13 janvier 1920 par M. Gustave Denis, président d'âge du Sénat :

« Il ne recherchait pas les honneurs, mais il ne refusa jamais son nom et son influence quand il jugea qu'ils pouvaient être utiles à son pays et à la République.

« Il laissera au Sénat le souvenir d'un excellent collègue, tout dévoué à ses amis, dont la conversation pleine de charme était nourrie d'idées et de

faits. Il représentait bien notre vieille race française, toute pètrie d'honneur, de loyauté, de vigoureux bon sens, de force de travail qui, après avoir étonné le monde par son allure magnifique pendant la guerre, ne l'étonnera pas moins par l'énergie qu'elle mettra, pendant la paix, à reconstruire sa maison dévastée. »

Jean Dupuy fut président du comité général des associations de la presse française, président du syndicat de la presse parisienne, membre du conseil supérieur des haras, vice-président de la société nationale d'encouragement à l'agriculture, membre de l'académie d'agriculture, membre du comité supérieur de l'agriculture.

Il était Commandeur du Mérite agricole, Grand-Croix de l'Ordre de l'Aigle blanc de Russie, etc.

DUPUY (PAUL, JACQUES), né à Paris le 24 juin 1878, mort à Versailles le 10 juillet 1927.

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1910 à 1914.*

*Sénateur des Hautes-Pyrénées
de 1920 à 1927.*

Fils du précédent, sénateur, ministre, directeur du *Petit Parisien*, Paul, Jacques Dupuy, dans sa jeunesse, participa à des compétitions cyclistes et fut recordman de l'heure amateur le 19 juin 1896.

Licencié en droit, il s'inscrivit au barreau, mais sa timidité ne lui permit pas de continuer dans cette carrière et il entra comme rédacteur au *Petit Parisien*.

Il s'intéressait à tout ce qui était technique et mécanique. Il coopéra à l'affaire des automobiles Sizaire frères, qui furent les premières voitures à roues indépendantes.

Il écrivit : « La meilleure industrie est celle qui possède les meilleures machines ». Il se rendit pour la première fois aux Etats-Unis, au printemps de 1902, par le paquebot *Lorraine*, pour étudier les usines américaines. En 1904, au cours d'un second voyage, il acheta trois machines à six sorties pour le *Petit Parisien*, qu'il fit connaître en Amérique. Le 9 juillet 1908, il épousa Miss Helen Browne.

Il installa à Nanterre l'usine de papier de la Seine qu'il équipa de machines Bagley.

Il acheta avec son père à Sir Basil Zaharoff, mystérieux fournisseur de guerre, le journal *Excelsior*, dont la devise était : « Le plus simple croquis en dit plus qu'un long discours » et qui publiait de nombreuses photographies.

Paul Dupuy introduisit en France les méthodes nouvelles de publicité inspirées de celles des U.S.A. Avant lui, c'était la « réclame ».

A chacun de ses voyages aux Etats-Unis, il était reçu par l'Advertising Club, groupant les agents de publicité, où il faisait des conférences.

Le *Petit Parisien* fit d'abord partie des cinq grands gérés par Havas, puis il créa ensuite son propre office de publicité aux Champs-Élysées. Passionné de toutes les sciences nouvelles, Paul Dupuy créa plus tard dans cet immeuble le poste de radiodiffusion du *Petit Parisien*, premier poste privé en France qui devait devenir le Poste parisien.

Il lança le patronage par la presse des épreuves sportives. Le 21 mai 1911, au départ de la course d'aéroplanes Paris-Madrid que Paul Dupuy avait obtenu de son père de faire soutenir par le *Petit Parisien*, le Ministre de la Guerre, Maurice Berteaux fut tué par un appareil en difficulté et le président du Conseil, Monis, grièvement blessé.

En 1913, il créa *Science et vie*, la première revue de vulgarisation scientifique. Pour le premier numéro, en avril, il rédigea un article sur « les insectes responsables de la mort ».

Le 8 mai 1910, il fut élu député des Hautes-Pyrénées (arrondissement d'Argelès) au deuxième tour de scrutin par 5.801 voix contre 3.806 à M. Renauld sur 9.759 votants. Il fit partie du groupe de la gauche démocratique. Membre de la Commission du commerce et de l'industrie et de celle des postes et télégraphes, il participa, au titre de cette dernière, à la discussion du budget de 1912. Il s'employa avec persévérance et succès à améliorer l'outillage de la région pyrénéenne et particulièrement à accélérer l'électrification des voies ferrées.

Il ne fut pas réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 et fut remplacé par M. Lacave-Laplagne.

En 1926, il fonda à Tarbes une école professionnelle qui fut inaugurée, en cette période d'Union nationale, par le président du Conseil Poincaré et le Ministre de l'Instruction publique Edouard Herriot. C'est à cette occasion que ce dernier prononça la phrase célèbre : « Deux fils ne se battent pas auprès de leur mère malade. »

Paul Dupuy était propriétaire d'un journal local *Le Républicain des Hautes-Pyrénées*. En 1918, dans sa propriété de Versailles, il reçut les négociateurs du traité de paix Wilson, Lloyd George, Orlando.

Il remplaça son père au Sénat le 11 janvier 1920, élu par 399 voix sur 661 votants, et fut réélu le 8 janvier 1927 par 449 voix sur 663 votants.

Il s'inscrivit à l'Union démocratique et radicale. Il fut, par trois fois, secrétaire de cette Assemblée et fit partie des Commissions des affaires étrangères, et de l'armée. La discussion de projets de loi relatifs aux ressources fiscales, aux accidents du travail (1920), à l'usine électrochimique de Lannemezan (1921), aux budgets de 1923 et 1925, à la répression des concours régis par la ha-

sard (1924), lui permirent d'intervenir avec pertinence. Il s'intéressa aussi aux questions relatives à la presse, à la publicité, aux rapports internationaux.

Sa vaste connaissance des Etats-Unis et le prestige dont il jouissait dans ce pays le firent désigner, en 1925, comme membre de la mission Caillaux avec MM. Vincent Auriol, Lamoureux, Henri Bérenger, pour régler avec les représentants du Gouvernement américain dont Hoover, la question des dettes interalliées.

Il fut propriétaire de nombreuses publications, en plus de *L'Excelsior* et de *Science et Vie* qu'il avait fondées : *Agriculture nouvelle*, *Omnia*, *Le Miroir des Sports*, *Nos Loisirs*, *Ciné-Miroir*, et fut élu vice-président du Syndicat de la presse parisienne.

Il mourut prématurément, à Versailles, le 10 juillet 1927 ; il n'avait que 49 ans.

M. Paul Doumer, président du Sénat, prononça son éloge funèbre le 11 juillet : « Paul Dupuy fut un des premiers à s'intéresser au développement et à l'organisation en France de la téléphonie sans fil. Il avait été nommé membre de la Commission interministérielle de la radiophonie.

« Il réussissait à mener de front des tâches aussi variées, grâce à sa forte culture générale, à sa souple intelligence, à son sens des affaires. Il fut également envoyé en mission aux Etats-Unis lorsque s'agitait la question des dettes interalliées. Aucun choix ne pouvait être plus heureux, car Paul Dupuy entretenait au-delà de l'Atlantique des relations très étendues ; il avait étudié de près les méthodes économiques américaines qu'il s'appliquait à transposer en France, dans la mesure où elles sont compatibles avec notre tempérament et notre génie national.

La mort prématurée de Paul Dupuy interrompit une carrière qui était déjà bien remplie et dont on pouvait attendre beaucoup encore. Nous le déplorons au-delà de ce qu'on peut exprimer. »

DUPUY (FRANÇOIS, JEAN-BAPTISTE, ANTOINE, Paulin), né le 8 juillet 1846 à Montaigu-de-Quercy (Tarn-et-Garonne), mort le 13 février 1921 à Moissac (Tarn-et-Garonne).

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1910 à 1919.*

Paulin Dupuy naquit à Montaigu-de-Quercy, près de Moissac, où son père était instituteur et sa mère institutrice. Entreprises sous de tels auspices, ses études le menèrent facilement jusqu'au doctorat en médecine.

Militant républicain et radical depuis les débuts de la III^e République, c'est à l'occasion d'une élection législative partielle que Paulin Dupuy tenta sa chance à la députation. Le représentant de la circonscription de Moissac, Chabrié ayant

été élu sénateur et s'étant démis de son mandat le 17 janvier 1903, la compétition eut lieu un mois plus tard, le 15 février. Ce fut le nationaliste Arnal qui l'emporta au second tour de scrutin, avec 5.444 voix sur 12.656 votants contre 4.016 à Bergougnan et 3.122 à Paulin Dupuy qui, en troisième position au premier tour, avait obtenu alors 3.661 voix sur 11.709 votants. Les élections générales des 6 et 20 mai 1906 ne lui furent pas plus favorables ; toujours en troisième position au premier tour de scrutin, il obtint 3.200 voix sur 13.789 votants et se retira avant le second tour. Ce furent les élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 qui virent enfin son succès. Le député sortant Chaumeil ayant retiré sa candidature, il eut en face de lui, au premier tour de scrutin, l'ancien député nationaliste Arnal qui obtint 5.139 suffrages et un nouveau candidat le docteur Dufaure, radical, qui rassembla 2.366 suffrages, lui-même en totalisant 4.586 sur 12.270 votants ; le 8 mai, le docteur Dufaure s'étant désisté en sa faveur, il l'emporta aisément avec 6.641 voix contre 5.982 à Arnal sur 12.803 votants. En 1914, il triompha, non moins aisément, dès le premier tour de scrutin, le 26 avril, en totalisant 5.691 suffrages sur 11.283 votants contre 4.432 à Salers. « Majoritaire fervent », Paulin Dupuy n'affronta pas les élections au scrutin de liste du 16 novembre 1919.

Partisan de la laïcité, mais aussi de la tolérance religieuse, il proposa à l'assentiment de ses électeurs un programme républicain et radical et se montra, pour la onzième législature, favorable à une réforme électorale, tout en conservant le scrutin majoritaire.

A la Chambre, où il siégea dans les rangs de la gauche radicale, il appartenait tout naturellement durant les deux législatures à la Commission de l'hygiène publique.

Paulin Dupuy s'était annoncé comme un « député modeste » devant servir son pays « sans fracas et sans ostentation » et il tint sa promesse. Il déposa en 1911, 1913 et 1917 quatre propositions de loi d'intérêt local. En 1913, il rédigea le rapport sur la proposition de loi tendant à interdire la vente et l'importation de têtes en caoutchouc de fabrication défectueuse. Il monta à la tribune lors de la discussion du budget de l'exercice 1911 pour défendre à l'Assemblée, ainsi qu'il l'avait promis à ses électeurs, la construction de la ligne de chemin de fer de Cahors à Moissac, à propos de laquelle il demanda, en 1911, de concert avec Anatole de Monzie, à interpeller le Gouvernement. Un peu à contre-cœur, en ayant tenté de faire aboutir le contre-projet Messimy-Boncour limitant le service militaire à trente mois, il vota en raison de « la montée des périls » la loi militaire de trois ans (1913).

Si son activité fut encore plus réduite pendant la onzième législature c'est que, mobilisé en 1914, à 68 ans, le doc-

teur Dupuy servait comme médecin aide-major de 1^{re} classe.

Estimant qu'il avait droit, cette fois-ci, « aux douceurs d'un repos bien gagné », il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919, et mourut le 13 février 1921 à Moissac, à l'âge de 75 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DUPUY (PIERRE), né le 20 juin 1876 à Paris.

Député de la Gironde de 1902 à 1924.

Député de la Seine de 1924 à 1928.

Député de l'Inde française de 1932 à 1942.

Commissaire aux Transports maritimes et à la Marine marchande du 20 mai 1919 au 20 janvier 1920.

Pierre Dupuy est le fils de Jean Dupuy qui fut sénateur des Hautes-Pyrénées, ministre, membre du Comité de guerre en 1917 dans le Cabinet Painlevé et pendant plus de trente ans, de 1887 à 1920, le directeur et l'animateur du *Petit Parisien*, un des grands journaux d'information d'avant la seconde guerre mondiale. (Voir ci-dessus, p. 1574.)

Ses études classiques achevées au lycée Condorcet, il fit des études de droit approfondies qui le menèrent à la licence et sur la route du doctorat. Il s'inscrivit au barreau de la Cour d'appel de Paris en 1898 et fut, de juin 1899 à juin 1902 au Ministère de l'Agriculture, secrétaire particulier du Ministre qui n'était autre que son père. Pierre Dupuy ne se contenta pas de seconder celui-ci uniquement au Ministère de l'Agriculture, mais aussi au journal où il continuera son œuvre. Gérant statutaire de la Société en commandite par actions dite Société du *Petit Parisien* et d'éditions Pierre Dupuy et Compagnie pendant plus de cinquante ans de 1906 à 1957, il est en outre président-directeur général de la Société anonyme de la Papeterie de la Seine à Nanterre.

Les soins qu'il consacre aux entreprises de presse ne l'empêchèrent pas de se lancer très tôt dans la politique : lorsqu'il est élu pour la première fois en 1902, à 26 ans à peine, il est le plus jeune député de France et commence une carrière parlementaire qui, avec l'interruption d'une législature, se continuera jusqu'en 1942, sans pour autant l'empêcher de mener concurremment ses activités de grand directeur de journal.

Pendant la guerre de 1914-1918, il fonda et dirigea la mission d'essais, de vérifications et d'expériences techniques qui fonctionna au Ministère de la Guerre ; les services qu'il rendit à ce poste lui valurent sa nomination dans la Légion d'honneur. En octobre 1917 il avait été

nommé président de la Commission aéronautique des inventions.

Lorsqu'il se présente pour la première fois à la députation aux élections générales législatives du 27 avril 1902, les électeurs de la circonscription de Blaye, dans la Gironde, le désignent dès le premier tour de scrutin par 7.494 voix contre 4.529 à Daudin-Clavaud et 2.486 à Gireau sur 14.944 votants, comme leur représentant à la Chambre. Il sera réélu aussi confortablement quatre ans plus tard, le 6 mai 1906, par 8.901 voix sur 16.956 votants, contre 4.216 à Gireau et 3.279 à Chenu-Laffitte. Aux élections générales du 24 avril 1910, c'est par 9.269 suffrages contre 3.153 — c'est-à-dire un écart de plus de 6.000 voix — à Gireau et 1.385 à Marquet, sur 14.718 votants, qu'il est élu. Le 26 avril 1914, Marquet obtient 3.192 voix. Trejan 1.858 et Pierre Dupuy est réélu avec 8.293 suffrages sur 14.144 votants toujours au premier tour de scrutin. Les élections du 16 novembre 1919 ont lieu au scrutin de liste : quatrième de la liste d'Union républicaine, élue tout entière, il totalise 82.710 voix sur 159.336 votants. Lors des élections des 11 et 26 mai 1924, Pierre Dupuy ne se représente plus en Gironde, mais s'inscrit sur la liste de l'Union républicaine démocratique dans le troisième secteur de la Seine. Quatrième de cette liste, il est élu au quotient électoral avec 62.478 voix sur 201.612 votants. En 1928, le retour au scrutin uninominal lui est fatal. Il se présente dans la première circonscription du 16^e arrondissement de Paris, où il est largement distancé dès le premier tour de scrutin, le 22 avril, par Emmanuel Evain, député sortant, ancien président du Conseil municipal de Paris, qui obtient 8.128 voix sur 16.754 votants alors qu'il n'en rassemble lui-même que 4.888, 1.721 autres suffrages allant à Lebrun ; il ne se maintient pas au second tour, le 29 avril, qui voit la victoire d'Evain. En 1932, sollicité par le sénateur Le Moignac, il pose sa candidature en Inde française où il est triomphalement élu au premier tour de scrutin, le 1^{er} mai, par 36.397 voix sur 39.259 votants, 2.764 suffrages étant allés à trois autres candidats. Quatre ans plus tard, le 26 avril 1936, sa réélection est encore plus triomphale puisqu'il totalise 47.061 voix sur 47.236 votants, 39 bulletins étant considérés comme nuls et les 161 autres s'étant égarés sur les noms de trois autres candidats.

En 1902, il s'était fait élire sur un programme qu'il résumait dans ces mots « Liberté - Justice - Progrès social », et qui s'attachait aussi à la défense du vin, grande ressource de la région bordelaise.

Lorsqu'il arrive à la Chambre, où il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, il en devient le secrétaire provisoire et en demeurera en 1903, 1904 et 1905, le secrétaire d'âge ; élu à ces mêmes fonctions de secrétaire en 1906, il en déclinera la candidature l'année suivante.

Membre de diverses Commissions, il appartient plus spécialement à celles de la législation fiscale, des économies (1902), du commerce et de l'industrie (1906), de l'enseignement et des beaux-arts (1910, 1914), de la marine marchande (1920) et enfin de la marine militaire (1920), dont il fut le président de 1921 à 1924.

Son œuvre de législateur fut modeste ; il déposa en 1905 une proposition de loi concernant la responsabilité civile des instituteurs, qu'il tentera vainement de faire aboutir en 1906 en demandant d'en déclarer l'urgence, et en 1906 une autre, fort voisine, sur la responsabilité des membres de l'enseignement. Il fut, en 1913, l'auteur du rapport sur une proposition de loi tendant à assurer la défense de l'école laïque, et l'année suivante d'un rapport supplémentaire sur le même texte.

Ses interventions à la tribune seront plus fournies. La discussion des budgets lui permettra d'intervenir, à propos de l'exercice 1905, sur les caisses de crédit agricole ; de l'exercice 1910, sur l'agriculture ; de l'exercice 1914, sur la loi de finances et l'impôt sur le revenu ; de l'exercice 1919 en tant que commissaire du Gouvernement et commissaire aux transports maritimes et à la marine marchande, sur les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils concernant les crédits provisoires du deuxième semestre 1919 ; de l'exercice 1920 sur les ports, la marine marchande et la pêche ; des exercices 1921, 1922 et 1923 en tant que président de la Commission de la marine militaire.

En dehors des questions budgétaires, il interviendra au cours de la discussion d'une interpellation sur les caisses régionales de crédit agricole en 1904, en 1907 dans la discussion du rapport de la Commission d'enquête sur la crise de la viticulture et sur la question du mouillage des vins et des abus du sucrage ; il parlera, en 1909, à propos de l'emploi de la céruse dans la peinture en bâtiment et de la modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les verres à vitres. N'abandonnant pas les questions d'enseignement, il interpellera le Gouvernement à propos de la responsabilité des maîtres de l'enseignement laïque, objet de sa proposition de loi de 1906, question sur laquelle il reviendra en 1912. En 1911, une interpellation sur les délimitations régionales lui offrira l'occasion de déposer un ordre du jour motivé et, en 1913, il interviendra dans la discussion du projet et des propositions de loi relatifs à ce sujet ainsi, en 1919, qu'à propos de la réforme électorale.

Clemenceau ayant fait de lui, le 20 mai 1919, le commissaire aux transports et à la marine marchande, il sera, en cette qualité, nommé commissaire du Gouvernement pour la discussion de divers textes fixant à huit heures la durée du travail sur les navires marchands, concernant le placement des marins et modifiant la loi du

19 avril 1917 sur l'assurance obligatoire contre les risques de guerre pour les navires de 500 tonneaux et plus de jauge brute ; toujours en cette matière, il soutiendra le point de vue gouvernemental au cours de la discussion des interpellations concernant l'incendie, en avril 1919, de l'*Amiral-Ponty* et les services maritimes postaux entre la métropole, la Corse et l'Afrique française du Nord, ainsi que dans la question des nominations ou des promotions dans la Légion d'honneur pour services exceptionnels rendus à titre civil au cours de la guerre.

Clemenceau ayant démissionné le 18 janvier 1919 au lendemain de l'élection de Paul Deschanel à la présidence de la République, Pierre Dupuy cessa ses fonctions de commissaire aux transports maritimes et à la marine marchande ; il intervint cependant encore à propos de ces mêmes disciplines dans la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919. L'année 1920 le verra monter à la tribune à propos de la loi d'amnistie et des services maritimes postaux entre la France, l'Extrême-Orient, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, l'Afrique orientale et la Méditerranée orientale. En 1921, il intervint au cours de la discussion d'une interpellation sur les salaires des ouvriers de la marine et, jusqu'en 1923, c'est en tant que président de la Commission de la marine militaire qu'il prendra la parole : sur l'arrêt de la construction de cinq cuirassés du type *Normandie*, la mise en chantier de six éclaireurs d'escadre, la construction de douze torpilleurs-éclaireurs, la clôture du compte flotte en gérance (1921), les établissements industriels de la marine (1922 et 1923) ; en 1923, il interviendra dans la discussion du projet de loi établissant un double décime sur les contributions.

En 1924, Pierre Dupuy abandonne la circonscription de Blaye et se fait élire à Paris sur un programme d'union démocratique anti-cartelliste fidèle à la politique de Raymond Poincaré. Il s'inscrit au groupe des républicains de gauche, entre en 1924 à la Commission des douanes et des conventions commerciales et continue de siéger à celle de la marine militaire.

Vers la fin de son mandat, en 1928, il dépose une proposition de loi tendant à l'amortissement progressif de la dette à court terme du Trésor public et au remboursement des avances de la Banque de France. Il interviendra dans la discussion du budget de l'exercice 1925 et dans celle du projet de loi relatif aux rapports entre les bailleurs et les locataires des locaux d'habitation.

En 1928, les électeurs du 16^e arrondissement de Paris se laisseront tenter par d'autres voix que la sienne ; aussi, quatre ans plus tard, abandonnant la métropole, il se faisait élire triomphalement dans l'Inde française, sous le puissant patronage du sénateur Le Moignon, dont il faisait sien le « programme

de justice et de progrès économique et social de la colonie ».

Non inscrit en 1932, puis siégeant avec le groupe de l'Alliance républicaine de gauche et des Radicaux indépendants, il appartiendra en 1932 à la Commission des affaires étrangères et s'il n'intervint qu'une fois à la tribune, en 1936, à propos de la loi du 29 juillet 1881, il sera, en dehors de la Chambre, un des plus fervents artisans du rapprochement franco-italien.

Le 10 juillet 1940, il vota au Congrès de Vichy les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Comme beaucoup d'autres journaux de la capitale, le *Petit Parisien* s'était replié en juin 1940 à Bordeaux, puis à Clermont-Ferrand ; mais en octobre, Pierre Dupuy le fit reparaitre à Paris, alors sous la botte de l'occupant, en lui donnant une orientation qui lui valut, à la libération, comme à beaucoup d'autres directeurs de journaux alors, de connaître momentanément les rigueurs de la justice épurative.

Ayant conservé ses fonctions d'administrateur et de président d'honneur de la Papeterie de la Seine, il est aussi propriétaire-viticulteur au domaine de Segonzac à Seurin-de-Cursac, dans la Gironde.

Pierre Dupuy est Chevalier de la Légion d'honneur et avait reçu, après la conférence de Rome, le cordon de Grand-Officier de la Couronne d'Italie.

DUPUY-DUTEMPS (LUDOVIC), né le 5 janvier 1847 aux Cabannes (Tarn), mort le 17 décembre 1928 aux Cabannes.

Député du Tarn de 1889 à 1898.

Ministre des Travaux publics du 26 janvier au 1^{er} novembre 1895.

Bien qu'inscrit depuis 1876 au barreau de Gaillac, Ludovic Dupuy-Dutemps plaidera aussi diverses causes, et non des moindres, à Toulouse ; il exercera jusqu'en 1883, en se faisant une spécialité des questions de législation civile et de jurisprudence.

Le 15 février 1881, il est élu maire de Gaillac et conservera ce poste jusqu'en 1889. En 1883, il entre, comme représentant de son canton, au Conseil général du Tarn où il siègera jusqu'en 1901 ; pendant six sessions consécutives il rapportera le budget départemental.

Rompu à la vie publique depuis près d'une décennie, la députation le tente en 1889.

Aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre, il s'agissait pour lui de battre un boulangiste révisionniste, le marquis de Montebello, et un socialiste, Gouzy, dont le nombre de voix s'équilibrait au premier tour de scrutin : le 22 septembre, en effet, Dupuy-Dutemps arrive en tête avec 6.034

voix sur 17.570 votants, 5.867 à Gouzy et 5.508 à Montebello. Le 6 septembre, ce dernier resta le seul adversaire de Dupuy-Dutemps qui semble avoir bénéficié de la presque totalité des voix qui s'étaient portées au premier tour sur Gouzy : sur 17.239 votants, il est élu par 9.968 voix, alors que Montebello en totalise 6.836, soit 1.328 de plus qu'au premier tour. Au renouvellement du 20 août 1893, il est élu dès le premier tour de scrutin, dans la circonscription de Gaillac, par 7.521 voix contre 6.808 à son ancien adversaire Gouzy, sur 15.119 votants. Il ne se représenta pas aux élections de 1898.

Antirévissionniste, partisan de choisir les ministres en dehors des Chambres, il préconise la réforme de l'impôt, celle de la procédure judiciaire, l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes et celle des assurances et des retraites ouvrières pour les vieillards.

À la Chambre, où il siège dans les rangs des républicains progressistes, il appartient à de nombreuses Commissions, souvent à caractère financier. C'est ainsi qu'il siège en 1890 à la Commission des patentes, en 1891 à celle relative à la réforme générale de l'impôt, en 1892 et en 1893 à celle du budget pour l'exercice 1893 et pour l'exercice 1894 ; en 1892, il avait appartenu à la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama. Pendant la législature suivante il fit partie, en 1893, d'une Commission chargée d'étudier diverses mesures financières, en 1894 de celle relative aux justices de paix ainsi que de celle ayant pour objet la réforme générale de l'impôt.

La première proposition de loi qu'il déposa en 1890, dont il rédigea le rapport la même année, puis le rapport en 1891 après que le Sénat l'eût modifiée, tendait à abroger le décret du 26 Pluviose - 28 Ventose an II et à ajouter à l'article 2102 du Code civil une disposition permettant d'assurer aux ouvriers et aux fournisseurs de l'Etat, des départements et des communes, ou des établissements publics, un privilège sur les sommes dues auxdits entrepreneurs en raison de leurs entreprises ; elle aboutit à la loi du 25 juillet 1891. En 1890 encore, il déposa une autre proposition de loi tendant à abroger l'article 742 du Code de procédure civile et à le remplacer par une disposition permettant l'emploi de la stipulation de la clause dite « voie parée » dans les actes d'obligation ; bien qu'il en fût le rapporteur, elle n'aboutit pas et il la reprit, sans plus de succès d'ailleurs, au cours de la sixième législature, en 1893 ; en 1891, il déposa en contre-projet à une proposition de loi en discussion, une autre proposition tendant à supprimer les juridictions d'exception qui, si elle fut adoptée par la Chambre, se perdit au Sénat ; la même année, il tenta d'ajouter à l'article 2102 du Code civil une disposition accordant pour le secteur privé le même privilège que celui qu'il avait fait adopter pour le secteur public : il dut reprendre en 1893

sous la législature suivante et avec le même insuccès cette proposition de loi. Au cours de son second mandat il déposa, en 1893, trois propositions de loi tendant à la modification du régime des successions, qu'il rapporta lui-même l'année suivante, à la révision du Code de procédure civile et au tarif des dépens, et enfin à la réforme de la taxe sur l'enregistrement ; en 1894, une autre en vue de modifier la réforme de la publicité en matière de transmissions immobilières, de privilèges et d'hypothèques, ainsi qu'une dernière d'intérêt local.

Outre les rapports qu'il rédigea sur certaines de ses propres propositions de loi, il fut chargé en 1891 du rapport sommaire sur une proposition relative à la nomination des notaires et au tarif légal de leurs honoraires et sur une autre ayant pour objet l'abrogation des lois du 28 mai 1858 et du 31 août 1870 concernant les marchandises déposées dans les magasins généraux ainsi que, deux ans plus tard, du rapport général sur cette proposition ; il fut aussi l'auteur des rapports concernant la révision du Code de procédure civile, la réforme de l'impôt des prestations, à la discussion de laquelle il participera en 1892 et en 1893, le déclassement des routes nationales (1892), la réforme générale de l'impôt (1892) et en particulier des droits du timbre (1893) et enfin l'ouverture de crédits extraordinaires destinés à diverses mesures d'indemnisation (suppression du *Bulletin des Communes*, catastrophe de Saint-Gervais en juillet 1892, explosion du commissariat du quartier des Bons-Enfants, aide aux départements). Lors de la législature suivante, il rapporta le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 820.000 francs pour les commissaires de police (1893). Il fut enfin le rapporteur du budget des Cultes pour l'exercice 1893 et celui du budget de l'intérieur pour l'exercice 1894. Il participa bien entendu à la discussion de ces budgets, mais aussi à celle des budgets des exercices 1891 (justice, intérieur), 1892 (dispositions diverses). Pour l'exercice 1895, ce fut le budget des Travaux publics, dont il était alors ministre, qu'il défendit à la tribune sur beaucoup de chapitres et plus particulièrement à propos de la construction d'une chemin de fer métropolitain et des moyens de transports en vue de l'exposition de 1900 et de multiples points relatifs aux chemins de fer. Il n'intervint, pour les exercices 1896 et 1897, que comme député, toujours à propos des travaux publics (chemins de fer, navigabilité du Tarn).

Il monta à la tribune pour prendre la parole en 1891 à propos des justices de paix, du tarif général des douanes, des syndicats professionnels patronaux et ouvriers ; en octobre 1892, il interpella le Gouvernement sur les grèves de Carmaux et défendit vigoureusement les ouvriers, justifiant leur attitude prise en signe de protestation contre le renvoi de l'un d'entre eux, maire de Carmaux. Il intervint encore à propos des juridic-

tions d'exception et de la discussion du projet modifiant la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

Le 26 janvier 1895, Alexandre Ribot constituant son troisième Cabinet, qui était en même temps le premier de la présidence de Félix Faure, lui offrit le portefeuille des travaux publics. A ce titre, il intervint longuement à propos du coup de grison survenu au puits Sainte-Eugénie à Montceau-les-Mines, répondant à une question posée par l'ancien ministre et futur président du Conseil Sarrien, discutant une proposition de résolution du socialiste Dejeante et un projet de loi ouvrant un crédit de 30.000 francs destiné à secourir les familles des victimes. La défense du budget de son ministère l'amena à prendre de multiples fois la parole et il répondit à une question de M. de Montebello, parent de son adversaire aux élections législatives de 1889, sur des abattages d'arbres sur l'esplanade des Invalides à Paris.

Le 1^{er} novembre 1895, le Ministère Ribot dut céder la place à un Cabinet Léon Bourgeois, et Dupuy-Dutemps son portefeuille à Guyot-Dessaigne. Il ne montra désormais à la tribune qu'une fois, en 1897, lors de la discussion du projet de convention entre le Ministère des Travaux publics et la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Ludovic Dupuy-Dutemps abandonna la vie parlementaire en n'affrontant pas les élections générales législatives de 1898, mais siégea toujours au Conseil général du Tarn jusqu'en 1901.

Il maintint sa collaboration à *L'Action* et au *Sicéle* et, retiré dans son pays natal aux Cabannes, il y mourut le 17 décembre 1928, à l'âge de 81 ans.

DUPUYTREM (RAYMOND), né le 9 septembre 1863 à Vauréal (Seine-et-Oise), mort le 13 janvier 1927 à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Député proclamé de la Vienne en 1889 (invalidé).

Député de la Vienne de 1890 à 1902.

Bien qu'il n'en fût pas originaire, Raymond Dupuytrem possédait dans la Vienne d'importantes propriétés qu'il régissait en gentilhomme campagnard et qui faisaient de lui un important personnage départemental.

Cette notoriété l'amena à se présenter aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, sous l'étiquette d'indépendant, dans la deuxième circonscription de Poitiers. Il fut proclamé élu au premier tour de scrutin, par 8.679 voix contre 7.514 à M. Bazille et 625 à M. Prét, sur 16.911 votants. Il siégea, dès le début de la législature, comme secrétaire provisoire de la Chambre. Mais quoique le 11^e Bureau ait conclu à la validation de cette élection, un amendement déposé en séance publique

par M. de La Batùt, demanda son annulation pour causes de pression et de corruption qui en avaient entaché la sincérité. La Chambre adopta cet amendement à la séance du 30 novembre 1889 et, par 255 voix contre 243, annula ces opérations électorales. Une élection partielle s'ensuivit le 12 janvier 1890. Se trouvèrent en présence M. Dupuytrem, l'invalidé, et son ancien concurrent, M. Bazille. M. Dupuytrem emporta de nouveau le siège au premier tour de scrutin, par 8.367 voix contre 8.008 sur 16.471 votants.

Raymond Dupuytrem fut à nouveau nommé secrétaire provisoire de la Chambre pour l'année 1891 et entra dans diverses Commissions spéciales, dont celle chargée de l'examen du projet de loi sur la marine marchande (1892). Il eut à rédiger plusieurs rapports sur des projets de loi d'intérêt local, mais ne se manifesta pas à la tribune.

Il retrouva son siège aux élections générales du 20 août 1893, toujours au premier tour de scrutin, par 8.588 voix contre 7.694 au docteur Guillon. Membre de diverses Commissions spéciales, dont celle de la marine, il déposa une proposition de loi tendant à autoriser la preuve des imputations diffamatoires en matière électorale (1894). Il rapporta, comme sous la législature précédente, des projets de loi d'intérêt local, mais ne prit jamais la parole en séance publique.

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, toujours au premier tour de scrutin, par 8.531 voix contre 7.948 à M. Cleiftié, sur 16.748 votants, il appartenait à diverses Commissions spéciales et présenta une proposition de loi relative à l'imputation des frais d'établissement des cartes électorales pour les élections législatives et pour les élections au Conseil général. Il rapporta quelques pétitions mais ne fit pas entendre sa voix.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, mais n'abandonna pas pour autant la politique. Il fut, en effet, conseiller général du canton de Saint-Julien-l'Arç, de 1895 à 1904.

Il mourut, retiré de la vie publique, à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 13 janvier 1927, à l'âge de 64 ans.

Il fut remplacé à la Chambre des Députés par M. Raoul Peret.

DUQUAIRE (PAUL), né à Lyon (Rhône) le 12 février 1859, mort à Lyon le 14 mars 1932.

Sénateur du Rhône de 1920 à 1927.

Avocat à la Cour d'appel de Lyon, conseiller général du Rhône de 1904 à 1928, Conseiller municipal de Lyon de 1908 à 1919, Paul Duquaire fut élu sénateur du Rhône le 11 janvier 1920 au troisième tour de scrutin par 380 voix

contre 371 à Emiles Baudes, sur 762 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine et fut membre de la Commission de l'hygiène.

Rapporteur des lois des 5 août 1920 et 12 avril 1922 sur les accidents de travail, de la loi du 2 août 1923 étendant le régime de la législation sur les accidents du travail aux gens de maison, domestiques, concierges et serveurs à gage, de la loi du 15 août 1923 concernant les sociétés de secours mutuel, il établit également les rapports sur la proposition de loi tendant à modifier les articles 1393, 1449, 1537 et 1538 du Code civil et à décider que le régime matrimonial de droit commun sera le régime de la séparation de biens (1920), le projet de loi concernant les sociétés coopératives ouvrières de production et le crédit au travail en France (1922), le projet de loi tendant à modifier la composition des tribunaux départementaux des pensions (1926) et le rapport pour avis sur le projet de loi portant modification de l'article 5 de la loi du 25 février 1914, créant une caisse autonome de retraite des ouvriers mineurs (1921).

Il prit part à la discussion des projets de loi relatifs aux nouvelles ressources fiscales (1920 et 1926), au nouveau régime des chemins de fer (1921), à la taxe sur le chiffre d'affaires (1923), de divers budgets : Instruction publique, Agriculture, Pensions et allocations de guerre, Intérieur, Postes, télégraphes et téléphone.

Il s'intéressa principalement aux questions sociales : assurances sociales, mutualité, habitations à bon marché, loyers, accidents du travail, pensions, retraites.

Elu secrétaire du Sénat le 14 janvier 1926, il ne se représenta pas au renouvellement du 6 janvier 1927.

Il vécut désormais étranger à la politique et mourut à Lyon le 14 mars 1932, à l'âge de 73 ans.

Chef d'escadron honoraire d'artillerie territoriale, il était Chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre 1914-1918.

DUQUESNAY (PHILIPPE, Osman), né le 7 janvier 1846 au Marin (Martinique), mort le 8 décembre 1923 au Marin.

Député de la Martinique de 1898 à 1902 et de 1906 à 1910.

Né à la Martinique, au Marin, où son père était commerçant, Osman Duquesnay fit ses études de médecine en France. Ses convictions républicaines le firent entrer, sous le Second Empire, au Comité central républicain de l'Hérault. Il contribua, dans la première circonscription de ce département, à faire triompher aux élections générales au corps législatif, le 24 mai 1869, Ernest Picard, candidat de

l'opposition, futur ministre du Gouvernement de la défense nationale du 4 septembre 1870, qui battit le candidat officiel Pagézy. Engagé volontaire en 1870, lieutenant de mobilisés de l'Hérault, il fit la campagne de l'Est et fut décoré.

Il acquit son diplôme de docteur en médecine en soutenant en 1875, devant la Faculté de Paris, sa thèse *Du staphylocome opaque et de son traitement*.

Ayant regagné son île natale, il se lança tout de suite dans la politique en représentant, dès 1876, le canton du Marin au conseil général de la Martinique, dont il sera le président quand il sera élu député en 1898. Maire de Fort-de-France de 1888 à 1896, il s'employa à réparer les dégâts causés par l'incendie à cette ville et par le cyclone qui ravagea l'île en 1891 : il fut d'ailleurs délégué auprès des pouvoirs publics métropolitains. Il avait fondé un journal, *La Petite France*, dont il était le rédacteur en chef, mais qui dut cesser de paraître.

Sa large participation à la vie publique martiniquaise le conduisit tout naturellement à briguer un siège à la Chambre des députés à Paris, mais ce fut presque fortuitement qu'il entra dans la lice aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893. Au premier tour de scrutin, dans la première circonscription de la Martinique, le député sortant Deproge s'était trouvé sans adversaire, celui-ci, le conseiller général Godissard s'étant désisté le 16 août ; mais le nombre des abstentionnistes, de l'ordre de 75 %, ne lui permit pas d'être élu dès le 20 août. Osman Duquesnay s'opposa à lui pour le second tour, sans succès d'ailleurs, ayant obtenu 2.061 voix contre 3.052 à Deproge, sur 5.152 votants. Ce fut aux élections générales des 8 et 22 mai 1898 qu'il emporta le siège en battant Deproge au scrutin de ballottage. Déjà en tête au premier tour avec 4.783 voix contre 4.342 à Deproge sur 9.122 votants, ce qui représentait un chiffre de 70 % environ d'abstentions, il fut élu au second tour, le 22 mai, avec 6.497 suffrages contre 5.158 à Deproge sur 11.665 votants ; il n'y avait plus, cette fois-ci, que 50 % d'abstentions. Quatre ans plus tard il est battu lors du renouvellement des 27 avril et 11 mai 1902. Dès le premier tour de scrutin il est distancé par le docteur Honoré Clément qui obtient 5.178 voix sur 10.068 votants, alors qu'il en rassemble 4.873 ; au second tour, son adversaire accentuant légèrement son avance l'emporte avec 5.775 voix sur 11.002 votants, contre 5.214 au député sortant. En 1906, Duquesnay va reconquérir son siège dès le premier tour de scrutin, le 6 mai, avec 6.272 suffrages sur 11.394 votants, mais en trouvant devant lui un adversaire qui tente sa chance pour la première fois et fera plus tard une importante carrière politique, Henry Lemery, futur ministre, qui totalise 4.758 voix. Aux élections générales de 1910, Duquesnay, abandonnant la première circonscription de la Martinique, se présente dans la seconde où il ne parviendra pas à battre, le 24 avril, avec

ses 5.450 suffrages sur 14.409 votants, le député sortant Sévère qui en a rassemblé 9.158. S'il retrouve la première circonscription le 26 avril 1914, il ne retrouve cependant pas la faveur des électeurs : 2.191 fidèles sur 10.056 votants ne gênent guère Henry Lemery triomphalement élu avec 8.868 voix.

Proclamant très haut sa foi de républicain progressiste, il se montre partisan de réformes à faire pour sortir la Martinique du marasme dans lequel se trouve l'île et réclame l'autonomie financière pour la colonie mais aussi son « assimilation politique et sociale » à la métropole ; défenseur de la propriété, il désire « l'amélioration du sort du prolétariat colonial » ; il voudrait aussi, pour des raisons de convenances locales, que soit différée à la Martinique l'application de la loi de séparation.

À la Chambre, où il siège avec les radicaux, puis avec les républicains progressistes, il fut membre de diverses Commissions, dont celle du travail et celle des colonies (1898), où il exerça surtout son activité. Il intervint dans la discussion des budgets des exercices 1899 et 1900, à propos de l'avance faite par l'Etat à la Martinique après le cyclone de 1891 ; il monta en 1900 à la tribune pour interpeller sévèrement le Gouvernement au sujet des grèves, dont la répression fut sanglante, qui eurent lieu à la Martinique. Au cours de son second mandat, il n'intervint qu'à propos de l'élection du député de la deuxième circonscription de la Martinique (1906) et de la discussion d'une proposition de loi ayant trait à la viticulture (1907).

N'ayant pu reconquérir son siège en 1910 ni après, Osman Duquesnel n'abandonna pas la vie politique pour autant. Maire du Marin, il retrouva en 1910 la présidence du Conseil général de la Martinique.

Lorsque survint la guerre de 1914, il s'engagea de nouveau comme aide-major : il avait 71 ans. Détaché dans un hôpital de Salonique, son dévouement lui vaudra la Croix de guerre et il sera fait Chevalier de la Légion d'honneur le 20 janvier 1919.

Avec la paix, il retrouva sa Martinique natale et mourut au Marin le 8 décembre 1923 à l'âge de 77 ans.

DUQUESNEL (PAUL, FRANÇOIS), né le 29 août 1860 à Paris-7^e, mort le 2 septembre 1948 à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

Député de l'Oise de 1902 à 1906.

Fils d'un avocat à la Cour impériale de Paris, Paul Duquesnel embrassa la même carrière que son père et entra en 1885 dans la magistrature, qu'il quitta en 1902. Il se fit élire au Conseil municipal de Montigny, canton de Maignelay, dans l'Oise, accéda à la mairie de

ce bourg et appartint au Conseil d'arrondissement.

Il se présenta pour la première fois aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, dans la circonscription de Clermont, mais fut battu. Au premier tour de scrutin cependant il était arrivé en tête avec 8.908 voix sur 20.280 votants distançant de peu Armand Rendu qui obtenait 8.127 voix et beaucoup plus largement Compère-Morel qui sera élu en 1909 dans le Gard ; celui-ci n'ayant pu rassembler que 2.634 voix abandonna avant le second tour. Le 22 mai, Armand Rendu est élu avec 11.255 voix sur 20.169 votants, 8.670 suffrages étant allés à Duquesnel. Lors de la législature suivante, il prend sa revanche ; au premier tour de scrutin, le 27 avril 1902, il n'arrive cependant, avec 6.730 voix sur 20.402 votants, que derrière Armand Rendu, 7.406 voix, devant Aubey 3.354 et Compère-Morel, guère plus chanceux avec 2.487 suffrages. Au second tour, le 11 mai, Paul Duquesnel, avec 10.661 voix sur 20.772 votants, bat Armand Rendu, seul resté en face de lui, qui ne totalise que 9.901 bulletins.

En 1906, il n'est pas réélu : au premier tour de scrutin, le 6 mai, il est en tête avec 8.806 voix sur 20.604 votants, talonné par un nouvel adversaire, le docteur Delpierre qui compte 8.026 suffrages, Compère-Morel n'en obtenant que 3.509 ; au second tour, le 20 mai, le docteur Delpierre, avec 12.475 voix sur 18.566 votants, écrase Duquesnel qui, perdant la moitié de ses voix, n'en peut compter que 4.167. Tirant la leçon de cet échec, il est absent de la compétition lors du renouvellement de 1910, mais essaye de nouveau en 1914 d'arracher le siège à Delpierre ; au premier tour de scrutin, le 26 avril, il n'arrive qu'en cinquième position avec 1.822 voix seulement sur 19.309 votants, Delpierre étant en tête avec 6.893 suffrages ; il abandonne au second tour, le 10 mai, où cependant 4 électeurs fidèles lui donnent leurs voix.

Le programme qu'il proposait à ses électeurs était avant tout un procès en règle de la politique suivie par la Chambre élue en 1898 et des Gouvernements radicaux-socialistes qu'elle soutint ; il en prend le contrepied en affirmant ses convictions progressistes, républicaines et démocrates.

À la Chambre, il siège avec les progressistes et exerce surtout son activité au sein des diverses Commissions dans lesquelles il siège.

Il fut l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes en ce qui concerne les brûleurs ou becqs de lampes séparés de la lampe elle-même (1905) et rédigea quelques rapports sur les élections de divers parlementaires mais ne monta jamais à la tribune.

Il vota, en décembre 1905, contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

S'il tenta vainement de reconquérir son siège jusqu'en 1914, il abandonna

définitivement la vie politique alors et mourut à l'âge de 88 ans, le 2 septembre 1948, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

DURAFOUR (ANTOINE, JOSEPH), né le 12 août 1876 à Saint-Etienne (Loire), mort à Saint-Etienne le 25 avril 1932.

Député de la Loire de 1910 à 1932.

*Ministre du Travail, de l'Hygiène,
de l'Assistance
et de la Prévoyance sociales
du 17 avril 1925 au 19 juillet 1926.*

Antoine, Joseph Durafour naquit à Saint-Etienne le 12 août 1876. Après de brillantes études au lycée de Saint-Etienne et à la Faculté de droit de Lyon, il choisit la profession d'avocat et s'inscrivit au barreau de Saint-Etienne en 1898. Malgré un talent oratoire qui laissait prévoir une éclatante carrière au Palais, le jeune avocat se sentit rapidement attiré par la politique et quitta bientôt le prétoire pour la vie publique.

Il fut élu conseiller général le 6 août 1907, dans le canton Est de Saint-Etienne et son mandat lui fut renouvelé en 1919, 1925 et 1931. Vice-président de l'Assemblée départementale de 1914 à 1919, il en assumait la présidence de 1920 à 1930.

Pendant cette période, il s'occupa également de sa ville natale. Elu conseiller municipal le 10 mai 1908, il fut réélu à plusieurs reprises. Il occupa la mairie de Saint-Etienne du 2 août 1930 jusqu'à son décès.

Les activités d'Antoine Durafour ne demeurèrent pas locales. Dès 1910, il brigua un mandat de député et fut élu le 8 mai, au deuxième tour de scrutin, dans la deuxième circonscription de Saint-Etienne, par 9.661 voix sur 15.408 votants, son adversaire Souleuc n'ayant obtenu que 6.021 voix. Il est réélu le 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 8.249 voix contre 5.856 à M. Peuvergne et 1.010 à Joannès Jourjon sur 15.439 votants. Le 16 novembre 1919, il figure en tête de liste du bloc républicain et socialiste qui remporte 51.431 voix. Le 11 mai 1924, son mandat lui est renouvelé alors qu'il occupe la première place sur la liste du cartel des gauches. Le 29 avril 1928, il est réélu au deuxième tour, au scrutin uninominal, par 9.804 voix sur 17.896 votants, contre 6.638 à Doron dans la deuxième circonscription de Saint-Etienne.

Dès son entrée au Palais Bourbon, il lutte inlassablement pour la défense des travailleurs et des humbles et se spécialise dans les questions minières, ouvrières et sociales. Inscrit au groupe radical-socialiste, il fait successivement partie de la Commission des mines et des douanes, de la Commission chargée d'examiner les divers traités de paix, de la Commission du travail. Il est président de la Commission des mines, puis de celle du travail en 1928. Sa grande

connaissance des problèmes sociaux amène Paul Painlevé, puis Aristide Briand à le choisir comme Ministre du Travail dans leurs Ministères du 17 avril 1925, du 29 octobre 1915, du 28 novembre 1925, du 9 mars 1926 et du 23 juin 1926.

Il fait voter de nombreuses lois sociales, soit comme député soit comme Ministre. Pendant la guerre de 1914-1918, il obtient le vote de la loi des « 5 sous pour les poilus ».

C'est à lui également que l'on doit la loi de huit heures dans les mines et celle sur les assurances sociales. Pendant son passage au Gouvernement, il assure la publication de douze décrets relatifs à la loi de huit heures, assurant le bénéfice de cette loi à un million et demi de travailleurs.

Il est à l'origine de nombreuses lois sur la législation du travail, les retraites ouvrières et paysannes, l'interdiction du travail de nuit dans les mines, et de la création des chambres de métiers, etc.

Il représente la France à la Conférence Internationale de Genève et, le 8 juillet 1925, fait adopter par la Chambre la Convention internationale des huit heures. Il collabore également à la discussion des lois accordant des majorations aux mutilés du travail. C'est à lui, enfin, que l'on doit la loi du 28 décembre 1927 sur la mutualité française.

Parmi ses desseins restés inachevés, il faut noter une proposition de loi tendant à la nationalisation des mines, une autre relative à l'abolition de la peine de mort, l'adoption d'un projet de loi, enfin, déposé par le gouvernement en juillet 1925, tendant à instituer des vacances obligatoires et payées pour tous les travailleurs français, projet repris par le Bureau international du Travail mais dont la réalisation fut interrompue par la mort de son rapporteur Ponard. Durafour fut un précurseur dans ce domaine puisque les congés payés ne furent généralisés et légalisés qu'en 1936, sous le Gouvernement du Front populaire.

Aucune injustice ne lui est indifférente, et lorsqu'il se constitue en France un comité de défense de Sacco et Vanzetti, les deux Italiens exécutés aux Etats-Unis, il en prend la présidence. Il est également président du groupe parlementaire de défense des mutilés du travail et de celui de défense des blessés du poumon.

Il intervient fréquemment à la tribune pour défendre ses nombreuses propositions de loi.

Il s'apprete à être réélu aux élections générales de 1932, quand la mort le frappe prématurément, le 25 avril, à l'âge de 56 ans.

Si la Chambre des Députés ne put rendre hommage à Antoine Durafour, dont le mandat de 1928 venait de prendre fin, il n'en fut pas de même dans sa ville natale, où ses funérailles furent l'occasion d'une émouvante mani-

festation de reconnaissance de toute la population stéphanoise.

Place Anatole France, à Saint-Etienne, un monument commémore son souvenir.

DURAND (AUGUSTE), né à Cugand (Vendée) le 23 mars 1874.

Député de la Vendée de 1928 à 1936.

Né le 23 mars 1874 à Cugand (Vendée), Auguste Durand fit ses études chez les frères de Saint-Gabriel à Saint-Laurent-sur-Sèvre, et prit la suite de son père, industriel en textile. En 1900, il fut élu conseiller municipal et adjoint au maire de Cugand. Il devint maire en 1908 et l'est encore aujourd'hui. Après la guerre de 1914-1918, où sa brillante conduite lui valut la Croix de guerre, il fut élu conseiller général du canton de Montlaigu en décembre 1919. Candidat républicain d'Union nationale aux élections générales législatives du 23 avril 1928, il emporta le siège de député de la deuxième circonscription de la Roche-sur-Yon, au deuxième tour de scrutin, battant M. de Kervenoaël par 11.941 voix contre 8.152 sur 20.792 votants.

Inscrit au groupe des démocrates populaires et membre de la Commission des comptes définitifs et des économies, de la Commission des douanes et de la Commission du commerce et de l'industrie, il soutint le Cabinet Poincaré et se prononça en faveur de la liberté d'enseignement pour les religieux. Auteur de divers rapports, notamment sur le projet de loi modifiant les droits de douane en application des conventions franco-turque et franco-grecque de 1929, il intervint en 1930 dans la discussion du projet de loi modifiant la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales pour demander la simplification des formalités administratives, dans celle du budget de la Guerre de l'exercice 1932, au sujet des adjudications de vêtements militaires, et dans celle du budget de l'Agriculture de 1932. Il vota la loi Loucheur destinée à faciliter la construction de logements pour les familles modestes.

Aux élections générales législatives du 1^{er} mai 1932, il fut réélu dès le premier tour de scrutin comme candidat d'Union nationale, avec 14.277 voix contre 1.600 à M. Bourdin, sur 16.066 votants. Il était alors maire de La Roche-sur-Yon. Inscrit au groupe des démocrates populaires, membre de la Commission du commerce et de l'industrie et de celle des douanes, il fit partie du Bureau de la Chambre en tant que secrétaire. Il prit part à la discussion des projets de loi relatifs au redressement budgétaire (1933), au prix du blé (1933). Lors de l'examen du projet d'assainissement du marché du blé (1934), il demanda que des agriculteurs des régions pauvres ne fussent pas soumis à des charges trop lourdes.

Battu aux élections générales législatives du 3 mai 1936 par M. de Suzanne qui obtint 13.280 voix contre 5.292 à lui-même, sur 20.436 votants, il continua de siéger au conseil général de la Vendée. De 1941 à 1944, il fut vice-président du conseil départemental. Réélu au conseil général en 1945, il en est président depuis cette date et voit son mandat renouvelé aux élections de mars 1964.

En 1961, son nom est donné à un bateau, le *Président-Auguste-Durand*, destiné à assurer la liaison entre le continent et l'île d'Yeu.

M. Auguste Durand est Grand Officier du Nichan-Istikhar, Commandeur du Mérite civil et Commandeur de la Légion d'honneur.

DURAND (EUGÈNE, FRANÇOIS, JOSEPH), né à Tinténiac (Ille-et-Vilaine) le 13 avril 1838, mort à Paris, le 3 février 1917.

Député d'Ille-et-Vilaine de 1877 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 520.)

Il ne se représenta pas aux élections générales législatives du 14 octobre 1889. Nommé la même année conseiller à la Cour de cassation, il fut membre du Tribunal des conflits et Président de Chambre de 1911 à 1913, date à laquelle il prit sa retraite. Il mourut à Paris, quatre ans plus tard, le 3 février 1917, à l'âge de 79 ans.

Commandeur de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, il fut l'auteur des ouvrages suivants : *Des sociétés vectigaliennes en droit romain* (1862), *Des sociétés en commandite par actions* (1863), *Des offices considérés au point de vue des transactions privées et des intérêts de l'Etat*, *Du service personnel dans l'armée et des devoirs de l'Etat envers les blessés* (1872), *Des donations déguisées* (1874).

DURAND (JEAN, ALEXANDRE), né le 8 janvier 1865 aux Cammazes (Tarn), mort le 11 octobre 1936 à Castelnaudary (Aude).

Député de l'Aude de 1906 à 1921.

Sénateur de l'Aude de 1921 à 1936.

Ministre de l'Agriculture du 17 avril 1925 au 10 avril 1926.

Ministre de l'Intérieur du 10 avril au 19 juillet 1926.

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 21 février au 2 mars 1930.

D'origine modeste, fils d'un boulanger des Cammazes, petit village situé dans

le Tarn, à la limite de la Haute-Garonne et de l'Aude, Jean Durand eut une enfance imprégnée par le « charme austère » et la « vie simple » du pays de la Montagne noire. Il fit ses premières études à Castelnau-dary, à 18 kilomètres de son bourg natal, puis les acheva à la Faculté de médecine de Toulouse et au Val de Grâce ; il fut interne des hôpitaux. Après un court passage dans l'armée, il revint s'établir médecin à Castelnau-dary, mais, se faisant aussi agriculteur, il tint à pratiquer dans son domaine de Saint-Jean les méthodes les plus nouvelles.

Il fut attiré assez tôt par la politique : il fonda une association d'étudiants républicains à Toulouse et, dès l'âge de 27 ans, présidait le comité radical-socialiste de Castelnau-dary, dont le Conseil municipal en 1902, puis la mairie, en 1904, s'ouvrirent à lui ; il devait conserver ses fonctions de maire pendant quinze ans. En octobre 1909, il entra au Conseil général, où il resta jusqu'à sa mort, et dont il fut durant longtemps le vice-président et le rapporteur permanent du budget départemental.

Il se présenta à la députation aux élections générales de 1906 et, le 20 mai, au second tour de scrutin, par 6.540 voix sur 12.000 votants, il battit le député sortant, marquis de Laurens-Castelet, qui n'obtenait que 5.273 suffrages. Il fut régulièrement réélu jusqu'en 1921 ; le 24 avril 1910, par 6.157 voix sur 11.634 votants, contre 5.159 à M. Faure ; le 26 avril 1914, par 6.362 suffrages sur 10.784 votants, contre 4.058 à M. Georgin ; le 16 novembre 1919, enfin, par 24.945 voix sur 57.548 votants, premier de la liste de la Fédération républicaine d'union économique, agricole, démocratique, qui devait emporter tous les sièges et comprenait en troisième position M. Albert Sarraut.

Inscrit au groupe radical-socialiste, le médecin, puis, surtout, l'agriculteur s'affirmèrent en lui au cours des quinze années qu'il passa au Palais-Bourbon.

Il fit ses premières armes, en effet, dès 1906, en déposant une proposition de loi relative aux facilités à accorder aux femmes occupées dans l'industrie pour l'allaitement de leurs nourrissons ; en 1908, il demanda, dans une autre proposition de loi, l'autonomie pour les facultés et les écoles de médecine et rapporta, en 1910, un projet de loi, déjà adopté par le Sénat, interdisant la vente et l'importation du biberon à tube.

Il s'intéressa, en outre, aux questions financières, en participant, en 1908, à la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu, en intervenant dans celle des budgets des exercices 1907 à 1920, et ce à des titres variés (Agriculture, Hygiène, Postes et télégraphes, Travaux publics, Guerre, Colonies, Beaux-arts, etc...). en déposant, en 1914, une proposition de résolution concernant le dégrèvement des cotes personnelles mobilières et des portes et fenêtres et, en 1920, en parlant dans la discussion du

projet de loi, modifié par le Sénat, tendant à créer de nouvelles ressources fiscales.

La politique extérieure, en 1911, le mode d'élection des députés l'année suivante — il participa à la discussion des projets et propositions de loi tendant à instituer le scrutin de liste avec représentation proportionnelle — un projet concernant l'aministie en 1913, retinrent aussi son attention.

Mais ce fut à tout ce qui touchait à l'agriculture qu'il se consacra particulièrement. En 1909, il déposa une proposition de loi tendant à accorder une bonification spéciale aux alcools de vin ; neuf ans plus tard, il intervint dans la discussion du projet et des propositions de loi concernant le monopole de l'alcool, et l'année suivante, en 1919, sur un nouveau régime temporaire de l'alcool. Ce fut particulièrement pendant les années de guerre qu'il marqua sa sollicitude pour les agriculteurs, et surtout plus spécialement pour ceux de sa région. Il ne manqua pas une occasion, dès 1913 et au cours des hostilités, de réclamer des mesures en leur faveur, lors des inondations ou autres calamités survenues dans la région de Castelnau-dary et du Sud-Ouest. Il déposa, en 1916, une proposition de loi tendant à créer des chambres d'agriculture. Se penchant tout particulièrement sur le sort des classes anciennes, il demanda, en 1916, que les agriculteurs de la classe 1888 soient rappelés les derniers ; en 1917, que ceux des classes 1890 à 1892 soient mis à la disposition de leur ministre et qu'un sursis de deux mois soit accordé pour les emblavures à ceux des classes suivantes, 1895 à 1896 ; en 1918 et 1919, il attacha le plus grand prix à obtenir la libération rapide des vieilles classes, le renvoi immédiat des réservistes de l'armée territoriale et à faire reconnaître la nécessité de hâter la démobilisation. Dans le même esprit, il précisa, en 1916, la mise en culture, par les pupilles de la Nation, des terres abandonnées et participa, en 1918, à la discussion d'une proposition de loi relative à l'acquisition de petites propriétés rurales par les pensionnés militaires et victimes civiles de la guerre. Aucune des discussions relatives aux questions de la taxation (1917) ou de la production du blé (1918) et du prix minimum pour les pommes de terre, au ravitaillement en 1918 et en 1919, aux bénéfices excessifs et à la spéculation, à la répartition du sucre et à la vie chère, et bien entendu à la politique agraire du Gouvernement ou à l'encouragement à la culture mécanique ou à la fabrication des fourrages mélassés ne lui resta étrangère, bien au contraire.

Certains droits d'octroi ou de douane, des mesures en faveur des commerçants, fabricants, artisans démobilisés, ou permettant à la ville de Paris d'emprunter 400 millions, des contingents spéciaux de décorations de la Légion d'honneur, l'utilisation de l'énergie hydraulique, l'attribution de majorations aux titulaires de pensions civiles ou militaires, les potasses d'Alsace occupèrent encore

l'inlassable activité de Jean Durand. Il appartenait en outre à de nombreuses Commissions, principalement à celles de l'hygiène et de l'agriculture, dont il fut vice-président.

Pendant dix années enfin, de 1910 à 1919, il fut en plus questeur de la Chambre.

Fidèle à son action en faveur de l'agriculture, il avait créé le groupe de défense paysanne.

Lors du renouvellement sénatorial du 9 janvier 1921, il se présenta dans son département et fut élu, par 499 voix sur 787 votants, en seconde position, derrière Maurice Sarraut : admis au Sénat le 20 janvier, le président de la Chambre donna acte de sa démission de député au cours de la séance du 27 janvier 1921. Il fut réélu, le 20 octobre 1929, pour le renouvellement du 14 janvier 1930, avec 599 voix sur 742 votants, derrière Maurice et Albert Sarraut, qui avaient obtenu, l'un et l'autre, 618 suffrages.

Au cours des quinze années qu'il passa à la Haute Assemblée, Jean Durand, membre de la gauche démocratique, présida le groupe agricole et appartenit à diverses Commissions, dont celle de l'agriculture, celle de l'administration générale, départementale et communale et assumait, en 1933, la présidence de la Commission du vote des femmes.

S'il participa toujours activement à la discussion des divers budgets de 1921 à 1936 à des titres divers (Agriculture, Travaux publics, Beaux-arts, Guerre), il demeura avant tout le défenseur des causes agricoles. Sa sollicitude pour ses compatriotes du Sud-Ouest et du Midi, victimes d'inondations et autres calamités (1923, 1924, 1930) ne se relâcha pas. La question de l'approvisionnement en blé, céréales et farines panifiables (1924 et 1925), du commerce des blés (1929), de la régularisation des cours du blé (1933), de l'assainissement du marché du blé (1934), celle du marché du vin (1927), des vins en général (1929), du régime fiscal des spiritueux (1932), de l'assainissement du marché du vin (1934), de la taxe et des droits d'octroi sur les vins en bouteilles (1935 et 1936), la politique forestière (abatage des châtaigniers, 1925); recrutement des gardes des eaux-et-forêts, 1926; interpellation du sénateur Néron sur la politique forestière du Gouvernement (1929); Code forestier (1932); assiette des bénéfices agricoles (1933), les baux à ferme (1933), les permissions agricoles, l'organisation du marché aux bestiaux de La Villette (1924 et 1925) sont à citer parmi les multiples branches de son infatigable activité au service de l'agriculture.

Mais bien d'autres « rubriques » encore retiennent son attention, par exemple : la réforme du régime des pensions (1923), l'aménagement des fortifications déclassées de Paris (1930), les assurances sociales (1930), l'exercice de la médecine,

le marché des traverses de chemins de fer (1931), le tarif douanier, le Conseil national économique, la gendarmerie (1936) et, enfin, l'adoption de la semaine de quarante heures, qu'il vota.

Jean Durand fut aussi appelé à diriger trois départements ministériels. En constituant son deuxième Cabinet, le 17 avril 1925, Paul Painlevé lui confia le portefeuille de l'agriculture, qu'il lui demanda de conserver dans son troisième Cabinet, le 29 octobre 1925; dans les huitième et neuvième Cabinets Briand qui suivirent, les 28 novembre 1925 et 9 mars 1926, Jean Durand conserva le Ministère de l'Agriculture, jusqu'au 10 avril suivant. Il se voulut, pendant ce passage au Gouvernement, le champion de la « politique de production », seule capable à ses yeux de développer cette branche importante de l'économie française.

Le 10 avril 1926, Aristide Briand remplaça Malvy au Ministère de l'Intérieur par Jean Durand, qu'il maintint à ce poste le 23 juin suivant, lorsqu'en formant son deuxième Cabinet, il se succéda à lui-même. Le 19 juillet 1926, à la démission de ce Cabinet, Jean Durand revint prendre sa place parmi les sénateurs. Il n'eut guère le temps de marquer son passage place Beauvau, mais demanda cependant la discussion rapide du projet de réforme électorale, qui devait ramener, pour les élections de 1928, le scrutin uninominal. Rentré dans le rang, d'ailleurs, le sénateur ne devait pas oublier le geste du ministre, puisqu'il déposait, en 1926, puis de nouveau l'année suivante, une demande d'interpellation sur cette importante réforme.

Lorsque, le 21 février 1930, Camille Chautemps constitua son premier et éphémère Cabinet, puisqu'il dut être démissionnaire quatre jours plus tard, il fit de lui le grand maître de l'Université, en lui confiant le portefeuille de l'instruction publique et des beaux-arts.

Jean Durand, dont l'activité ne s'était nullement ralentie avec les années, mourut subitement au retour d'une promenade dans sa propriété de Saint-Jean, près de Castelnaudary, le 11 octobre 1936, à l'âge de 71 ans.

Le président Jules Jeanneney, en prononçant son éloge funèbre dans la séance du 5 novembre 1936, put dire de lui, en parlant du médecin : « ce qu'il put être pour ses malades, ce qu'il dut leur apporter de bonté, de charité familière, d'optimisme souriant, nous le devinons sans peine, ayant vu tout cela rayonner en lui », et en évoquant l'homme politique « clairvoyant et vigoureux » : « son effort avait tendu spécialement à accroître le niveau de la vie de nos campagnes, à y hâter l'électrification, à y développer les allocations familiales et le robosement. Au Gouvernement... il a justifié par sa sagacité fine et sa vigueur tranquille la confiance mise en lui. »

DURAND (JEAN-BAPTISTE), né à Moirax (Lot-et-Garonne) le 22 décembre 1843, mort le 25 décembre 1902 à Agen (Lot-et-Garonne).

Sénateur de Lot-et-Garonne de 1888 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 520.)

Membre de diverses Commissions spéciales, il fut nommé rapporteur du projet de loi tendant à autoriser la commune de Blida (département d'Alger) à convertir un emprunt de 1.133.261 francs (1895), de deux projets de loi tendant : le premier, à autoriser la ville de Biarritz à emprunter une somme de 160.800 francs, le deuxième à autoriser le département de la Savoie à s'imposer extraordinairement pour les dépenses des aliénés et des enfants assistés (1897).

Il ne se représenta pas au renouvellement du 3 janvier 1897.

Il mourut prématurément cinq ans plus tard, à Agen, le 25 décembre 1902, à l'âge de 59 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DURAND (JOSEPH, ETIENNE, DENIS), né le 8 mai 1849 à Pradelles (Haute-Loire), mort le 17 octobre 1925 à Langogne (Lozère).

Député de la Haute-Loire de 1902 à 1914.

Fils de M^r Pierre Durand, notaire à Pradelles, Joseph Durand naquit dans cette ville le 8 mai 1849, fit ses études secondaires au collège de la Chartreuse-du-Puy, puis son droit à la faculté de Lyon et à celle de Montpellier, où il obtint le titre de docteur en 1882. Il fut le premier docteur en droit de cette faculté — avec une thèse sur le « *délaissement par hypothèques en droit français* ». Inscrit au barreau de Paris, il fut nommé en 1884 juge de paix à El-Arouch (province de Constantine), puis à Guergour. Revenu en France en 1888, il fut élu en 1892 maire de Saint-Etienne-du-Vigan et conseiller général du canton de Pradelles.

Aux élections générales législatives du 27 avril 1902, où il fit campagne pour la liberté d'enseignement et d'association, pour une loyale interprétation du Concordat, pour le développement de l'assistance et de la mutualité et pour des mesures en faveur des agriculteurs, il fut élu député de la deuxième circonscription du Puy, au premier tour de scrutin, par 8.794 voix contre 3.530 à M. Ravoux, avocat au Puy et conseiller général, sur 14.519 votants. Membre de la Commission de la législation fiscale, auteur d'une proposition de loi tendant

à accorder des secours aux agriculteurs de la Haute-Loire victimes de calamités atmosphériques, il siégea au centre, vota contre la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et contre la loi sur les congrégations. En janvier 1906, il protesta contre les inventaires des biens des églises. Il vota la loi relative au service militaire de deux ans et celle du 12 juillet 1905 qui étendait la compétence des justices de paix.

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 6 mai 1906, par 9.379 voix contre 4.650 à M. Ravoux sur 15.922 votants, il déposa diverses propositions de loi tendant à venir en aide aux agriculteurs sinistrés, à réduire les droits de transcription et la taxe hypothécaire et à rendre obligatoire la production d'extraits de l'enregistrement à l'appui des démarches d'assistance.

Durant la campagne qui précéda les élections du 24 avril 1910, il s'éleva contre les violations de la liberté de l'enseignement et de la liberté d'association par les gouvernements radicaux successifs. Il fut réélu au premier tour de scrutin par 7.589 voix contre 5.487 à M. Hugon, sur 14.877 votants. Membre de la Commission de législation fiscale, il déposa une proposition de loi tendant à compléter la loi du 5 avril 1884 en vue d'obtenir des élections municipales régulières à la suite d'annulations prononcées en 1912 et une proposition de loi relative à la prescription en matière de restitution de droits d'enregistrement injustement perçus.

Il ne se représenta pas aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914, où il eut M. Laurent-Eynac comme successeur, mais il continua de siéger au Conseil général où il s'occupa tout particulièrement de la police sanitaire des animaux domestiques, des adductions d'eau et de l'installation du réseau téléphonique.

Il mourut le 17 octobre 1925 à Langogne où il s'était retiré, à l'âge de 76 ans. Il était Officier d'Académie.

DURAND (JULIEN, AUGUSTE, EUGÈNE), né le 25 mai 1874 à Naples (Italie).

Député du Doubs de 1924 à 1936.

Ministre des P.T.T.

du 21 février au 2 mars 1930.

Ministre du Commerce et de l'Industrie du 3 juin 1932 au 30 janvier 1933.

Né à Naples le 25 mai 1874, Julien Durand fit ses études secondaires chez les Frères de Marie à Besançon, puis au lycée de Brest. Après avoir obtenu sa licence en droit à la Faculté de Dijon, il s'inscrivit, en 1900, au barreau de Besançon, dont il devint par la suite bâtonnier. Spécialiste du droit civil et commercial, il s'intéressa tout spécialement aux questions touchant à l'in-

dustrie horlogère. Elu conseiller municipal de Besançon en 1908, il fut premier adjoint de 1908 à 1912. Il fit la guerre de 1914 comme lieutenant au 64^e régiment d'infanterie, puis à l'état-major de la 129^e division d'infanterie et sa brillante conduite lui valut la Croix de guerre.

Aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, il se présenta sans succès sur la liste d'Union démocratique pour le relèvement national, qui n'eut qu'un élu, les quatre autres sièges allant à la liste d'entente républicaine et libérale conduite par M. de Moustier.

Toujours conseiller municipal de Besançon et, en outre, conseiller général du Doubs à partir de 1922, il devint député aux élections générales législatives du 11 mai 1924, la liste du cartel des gauches sur laquelle il figurait à la seconde place obtenant trois sièges sur quatre. Il obtint personnellement 31.433 voix sur 66.131 votants. Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, membre de la Commission de législation civile et criminelle et de celle du commerce et de l'industrie, qu'il présida à partir de 1926, auteur de rapports sur le projet autorisant la naturalisation des anciens protégés français de Turquie, sur la proposition tendant à compléter l'article 422 du Code de commerce relatif à la publicité des jugements de faillite, sur le projet de loi concernant la protection des signes servant à identifier les marchandises, il intervint dans de nombreux débats : loyers (1924, 1925, 1926, 1926), baux commerciaux (1925 et 1928) ; budget de la Marine en 1926 ; tarifs douaniers et taxe sur le chiffre d'affaires (1926) ; budget du Commerce en 1927 où, en tant que président de la Commission du commerce, il demanda une augmentation des crédits pour des attachés commerciaux ; organisation de la nation en temps de guerre (1927) ; brevets d'invention (1927) ; accidents du travail (1928) ; budget du Commerce de l'exercice 1928 où il proposa d'aider les exportations grâce à une assurance-crédit et à un aménagement de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, il fut réélu dans la première circonscription de Besançon, au second tour de scrutin, avec 5.342 voix contre 4.387 à M. Villat sur 11.189 votants. Membre de la Commission des douanes et de la Commission du commerce et de l'industrie, il déposa diverses propositions de loi tendant à autoriser des sociétés de caution mutuelle à assurer les risques de crédit à l'exportation, à modifier le droit de contrôle du platine et de l'argent, à supprimer la taxe à l'importation sur les gemmes brutes, à organiser l'exposition internationale de 1936 à Paris. Il établit les rapports concernant la réglementation de la conciliation et de l'arbitrage, la répression des fausses indications d'origine des marchandises, la création de warrants pétroliers et la ratification de l'accord commercial avec l'Autriche. Dans la discussion du budget du Commerce et de

l'industrie de 1929, il insista sur la nécessité de coordonner les diverses industries et de contrôler les prix. Au cours de la discussion de la loi de finances, il proposa de limiter à quatre le nombre des gérants des sociétés à responsabilité limitée. Le 22 janvier 1929, à l'occasion d'interpellations sur la politique économique et sociale du Gouvernement, il présenta les explications de vote du groupe radical qui vota contre le Cabinet Tardieu. Lors de l'examen du projet de loi tendant à attribuer aux associations littéraires le reliquat des biens culturels, il soutint un amendement, qui fut adopté, affectant ces biens à l'entretien des édifices du culte.

Lorsque le projet de ratification de l'accord de Washington sur le remboursement des dettes de la France envers les Etats-Unis vint en discussion, il exprima le souhait, au nom du groupe radical qu'en contrepartie du paiement des dettes, les Etats-Unis réduisent leurs droits de douanes. Au cours de l'examen du budget de l'industrie et du Commerce de l'exercice 1930, il brossa le tableau de la situation du commerce extérieur de la France et insista sur le rôle des attachés commerciaux. Avec L.-O. Frossard, il éleva une protestation contre l'appel adressé au Sénat, le 12 décembre 1929, dans lequel Tardieu, président du Conseil, critiquait l'attitude de la Chambre. A l'occasion de la discussion d'un projet portant dégrèvement d'impôts, il se prononça pour des dégrèvements en faveur des petits commerçants et contre la création d'une taxe de luxe. Après avoir été Ministre des P.T.T. du 21 février au 2 mars 1930 dans l'éphémère Cabinet Chautemps qui succéda au Cabinet Tardieu, il intervint, en tant que président de la Commission du commerce et de l'industrie, dans la discussion des projets de loi modifiant les droits de douane sur les automobiles, portant dégrèvement d'impôts, concernant les baux commerciaux et le maintien dans les lieux des locataires commerçants menacés d'expulsion. Lors du vote du budget du Commerce de l'exercice 1931, il s'inquiéta du déficit de la balance commerciale, préconisa des accords nationaux et internationaux entre entreprises et demanda la création d'un service de documentation au Ministère. En 1931, il fut nommé membre du conseil d'administration de l'Office du commerce extérieur et, comme président de la Commission du commerce et de l'industrie, prit part à la discussion des projets de loi relatifs aux baux commerciaux, aux brevets d'invention, aux taxes sur l'importation, à la protection des produits laitiers et à la répression des fraudes dans la vente de la soie. Le 19 novembre 1931, à l'occasion d'une demande d'interpellation, il appela l'attention du Gouvernement Pierre Laval sur les dangers d'un protectionnisme excessif qui sacrifiait le commerce extérieur à la défense du marché intérieur.

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, après avoir fait campagne pour la protection de l'épargne, la com-

pression des dépenses publiques et la poursuite de la politique étrangère d'Aristide Briand, il fut réélu au deuxième tour de scrutin par 6.527 voix contre 4.131 à M. Rouch sur 11.133 votants et devint Ministre du Commerce et de l'Industrie dans le Cabinet Edouard Herriot formé le 3 juin 1932.

Le 16 juillet, il obtint le renvoi à la suite de l'interpellation d'Adrien Marquet relative aux effets de la politique de contingentement. De nouveau Ministre de l'Industrie et du commerce dans le Cabinet Paul Boncour, qui succéda au Cabinet Herriot le 18 décembre 1932, il exposa, le 24 janvier 1933, les mesures que comptait prendre le Gouvernement pour soutenir les exportations de champagne. Après la chute du Cabinet, le 28 janvier 1933, redevenu membre de la Commission du commerce et de celle des finances, il prit part à la discussion du budget de la Justice de l'exercice 1933 pour s'opposer à la suppression de certaines Cours d'appel; du budget du Commerce (situation du commerce extérieur) et de la loi de finances, où il se prononça contre l'augmentation des taxes postales. Le 11 janvier 1934, lors des interpellations sur le scandale du Crédit municipal de Bayonne, il donna des précisions sur le rôle du Ministère du Commerce dans le placement des bons des établissements de crédit municipal. Au cours de l'examen du projet de loi concernant la réorganisation de ce Ministère, il demanda le maintien des services de l'Office du commerce extérieur. Il fut également rapporteur du projet de loi relatif à l'organisation de l'Exposition internationale de 1937 à Paris, du projet de loi donnant au Gouvernement le pouvoir de modifier les tarifs douaniers par décret, du budget du Commerce et de l'Industrie de l'exercice 1935, à l'occasion duquel il demanda un renforcement des cadres supérieurs du Ministère, et de celui de l'exercice 1936 où il invita le Gouvernement à protéger les fabricants français de pâte à papier contre les importations.

Aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il fut battu au deuxième tour de scrutin avec 5.661 voix contre 6.201 au docteur Biétreix, indépendant, sur 12.191 votants. Nommé conseiller à la Cour d'appel de Paris, il était président de Chambre lorsqu'il prit sa retraite en 1941. Il est Commandeur de la Légion d'honneur.

DURAND-BÉCHET (FRANÇOIS), né le 12 avril 1886 à Montpellier (Hérault), mort le 27 juillet 1959 à Séverac-le-Château (Aveyron).

Député d'Eure-et-Loir de 1919 à 1924.

Après avoir fait la guerre de 1914-1918 où sa brillante conduite lui valut la Croix de guerre et la Légion d'honneur, François Durand-Béchet, publiciste et directeur du journal *L'Union républi-*

caine de Dreux, se présenta à la députation dans l'Eure-et-Loir aux élections générales du 16 novembre 1919, comme candidat des combattants, sur la liste du docteur Maunoury, député sortant, où il occupait la seconde place. Après une campagne axée sur la stabilité gouvernementale, l'application du traité de paix et le règlement des dommages de guerre, le développement de la mutualité, du crédit agricole et de l'enseignement agricole, le respect de la propriété individuelle, la diminution du rôle de l'Etat au profit de l'initiative privée et la protection des victimes de la guerre, il fut élu député, la liste Gabriel Maunoury emportant trois sièges sur cinq, les deux autres allant à la liste Paul Deschanel, député sortant et président de la Chambre des députés, il obtint personnellement 28.541 voix, sur 54.014 votants.

Au Palais Bourbon, où il ne s'inscrivit à aucun groupe, il fut membre de la Commission des douanes et de celle de l'enseignement et des beaux-arts. Dans la discussion du projet de loi tendant à relever les tarifs des chemins de fer (1919) il se prononça pour l'augmentation du tarif de la première classe et pour la diminution des autres. En 1920, lors de l'examen du projet de loi portant création de nouvelles recettes fiscales, il proposa d'affecter au Trésor 75 % des droits d'auteur sur les œuvres tombées dans le domaine public. Au cours de la discussion du budget de l'exercice 1921, il demanda l'amélioration des communications ferroviaires entre Dreux et Chartres et des mesures en faveur des cheminots anciens combattants. Il prit part à la discussion des projets de loi relatifs aux loyers (1921) et à la taxe sur le chiffre d'affaires (1923).

Aux élections générales du 11 mai 1924, il figurait en troisième position sur la liste républicaine d'Union nationale et démocratique, mais la liste d'Union des gauches, conduite par M. Maurice Viollette, emporta tous les sièges. Candidat dans la première circonscription de Chartres, aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement), il fut battu au deuxième tour de scrutin par Auguste Rodhain qui obtint 6.961 voix contre 5.967 à lui-même sur 13.271 votants. Il ne se représenta pas aux élections des 1^{er} et 8 mai 1932.

Retiré désormais de la vie politique, il mourut le 27 juillet 1959 à Séverac-le-Château (Aveyron) à l'âge de 73 ans.

DURAND - SAVOYAT (LÉONCE, *Emile*), né à Monestier-de-Clermont (Isère) le 14 février 1847, mort à Grenoble le 17 mai 1903.

Député de l'Isère de 1885 à 1889.

Sénateur de l'Isère de 1891 à 1903.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 522).

Maire d'Autrans, conseiller municipal de Grenoble en 1874, Léonce, Emile Durand-Savoyat fut également conseiller général de Monestier-de-Clermont de 1880 à 1903 et vice-président du Conseil général de l'Isère.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 22 septembre 1889, laissant son siège à son cousin germain James Durand-Savoyat.

Il entra à la Haute Assemblée le 15 février 1891 à la faveur d'une élection partielle, en remplacement de M. Marion décédé le 1^{er} décembre 1890, au deuxième tour de scrutin, par 666 voix contre 518 à Boyier-Lapièrre, sur 1.292 votants ; il fut réélu le 3 janvier 1897 avec 740 voix sur 1.209 votants.

Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine et appartint à diverses Commissions spéciales.

Il fut membre du Conseil supérieur de l'Agriculture.

Il fut l'auteur d'une proposition de loi relative aux Chambres de commerce et aux Chambres consultatives des arts et manufactures (1895) et établit le rapport sur cette proposition (1896) ainsi que le rapport sur la proposition de loi relative à la liberté de réunion et de correspondance des Chambres de commerce (1896).

Il présenta un rapport pour avis sur la proposition de loi relative à l'importation et à l'exportation des blés et farines et à la création de bons d'importation.

Il intervint dans la discussion du projet de loi ayant pour objet de porter de 2.500 à 3.000 l'effectif des étalons entretenus dans les dépôts du service des haras (1892), des conclusions du rapport de la Commission chargée d'examiner les modifications à introduire dans la législation et dans l'organisation des divers services concernant le régime fiscal de l'Algérie (1894), du projet de loi concernant la réforme de l'impôt sur les boissons (1896), de la proposition de loi ayant pour objet la réforme de l'impôt des prestations (1897).

Il intervint également dans la discussion de divers budgets : Travaux publics (1895), Finances (1896), Agriculture (1897, 1901).

Il fut élu secrétaire du Sénat le 16 janvier 1896, puis réélu le 14 janvier 1897.

Décédé en cours de mandat le 17 mai 1903 à Grenoble, à l'âge de 56 ans, son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 19 mai par le Président Fallières :

« M. Durand-Savoyat a été de toutes les luttes pour la République. Ses compatriotes de l'Isère... pourraient vous dire quelle ardeur il déploya, vers la fin de l'Empire, dans la fougue de sa jeunesse, pour battre en brèche un régime qui, grâce à l'étouffement de la liberté, nous menait d'un pas trop assuré à la plus effroyable des catastrophes. Par la parole ou par la plume... il mettait tout en œuvre pour soutenir un combat dans

lequel il n'eut jamais d'autre but que le salut du pays, d'autres inspirations que celles d'une conscience droite et pure, inaccessible à tout calcul d'intérêt personnel.

« ... M. Durand-Savoyat prit sa part de toutes les épreuves et de tous les périls. Au Conseil général de l'Isère... ou bien dans les fonctions d'adjoint au maire de Grenoble... il montra ce que son parti pouvait attendre de son dévouement, et le pays de ses éminentes facultés.

« A la Chambre des Députés et au Sénat, il n'a trompé aucune des espérances que ses débuts avaient fait concevoir... Il n'a jamais manqué de se montrer, en toutes circonstances, républicain ferme, passionnément épris de lumière, de justice et de progrès. Il a servi la démocratie avec simplicité du même cœur qu'il l'a aimée.

« ... A la tribune... son discours sans prétention était bien ordonné, son argumentation pressante et persuasive. Sa parole avait de la chaleur et de l'élegance. Il traitait, de préférence, les questions qui se rattachent aux choses de l'agriculture...

« Que de fois il nous a entraînés en nous charmant !

« Que de fois nous sentirons désormais le vide que sa mort laisse dans nos rangs ! »

Il était issu d'une vieille famille du pays dont l'attachement aux idées républicaines était bien connu. Il était le neveu de Durand-Savoyat dont Victor Hugo a dit qu'il était un « homme d'un rare esprit et d'un rare courage », qui représenta le département de l'Isère aux assemblées de 1848 et de 1849, et qui, lors du coup d'Etat, participa au Comité de résistance.

Mêlé au mouvement républicain des dernières années de l'Empire, Léonce-Emile Durand-Savoyat fut, dans la région grenobloise, un des adversaires les plus ardents du régime du 2 décembre et contribua à la fondation du *Réveil du Dauphiné* qui mena une vigoureuse campagne contre le plébiscite.

DURAND - SAVOYAT (JAMES, NAPOLEON), né le 11 décembre 1849 à Mens (Isère), mort le 9 février 1914 à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Député de l'Isère de 1889 à 1893.

Fils de Napoléon Durand-Savoyat qui fut député de l'Isère aux Assemblées constituante et législative de 1848 et de 1849, cousin germain de Léonce-Emile Durand-Savoyat, député de l'Isère de 1885 à 1889, James Durand-Savoyat naquit le 11 décembre 1849 à Mens (Isère) et fit ses études au collège de Vif. A la suite de revers de fortune éprouvés par sa famille, il partit tout jeune à Buenos Ayres où il devint industriel. Après un séjour de quatorze ans, il regagna la

France en 1883 et s'installa à Oriol-les-Bains, canton de Mens, où il avait une propriété. En même temps que les exploitations de ses terres, il dirigea à Paris une maison d'exportation de produits français. Il vint à la politique à l'occasion des élections générales législatives du 22 septembre 1889. Dans sa profession de foi, il se déclare partisan de la stabilité gouvernementale, de mesures en faveur de l'agriculture, d'une politique coloniale « sans aventure ni guerre » afin de procurer au pays les matières premières dont il a besoin, de l'ajournement de la séparation de l'Eglise et de l'Etat « jusqu'au moment où il sera possible de l'accomplir sans périls ni haine » et étant entendu que les ministres du culte doivent demeurer à l'écart de l'école et de la politique. Il fut élu au premier tour de scrutin, dans la troisième circonscription de Grenoble, par 5.111 voix contre 4.548 à M. Guillot, député sortant, sur 10.688 votants. A peine entré au Palais Bourbon, il se présenta à l'élection sénatoriale du 15 février 1891. Mais cette candidature, que ses adversaires politiques qualifièrent de « truc américain » — allusion à son séjour en Argentine — se solda par un échec. N'ayant obtenu que 32 voix au premier tour, il se retira et, au deuxième tour, son cousin germain, Léonce, Emile Durand-Savoyat fut élu sénateur de l'Isère par 666 voix.

Au cours de la législature, il ne semble pas que son activité ait été importante sur le plan parlementaire et il ne se représenta pas aux élections des 20 août et 3 septembre 1893.

Par la suite, il exploita à Oriol les sources Amélie et Valentine dont il était propriétaire. Il mourut le 9 février 1914 à Monte-Carlo où il fut inhumé. Ses cendres furent ramenées en 1920 au cimetière de Cornillon-en-Trièves, dans l'Isère.

DURANDY (ALEXANDRE), né le 18 octobre 1868 à Guillaumes (Alpes-Maritimes), mort le 26 janvier 1921 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Député des Alpes-Maritimes
de 1914 à 1919.*

Alexandre Durandy commença ses études au lycée de Nice et les acheva au Collège Sainte-Barbe à Paris. Il entra à l'Ecole centrale des arts et manufactures et en sortit avec son diplôme d'ingénieur en 1890. Il accompagna alors un stage à la Compagnie du gaz de Paris et redescendit à Nice où il participa à l'installation de l'éclairage électrique. S'intéressant à l'aménagement des chutes du Var, il fonda la Société des forces motrices du Var qui s'occupa de divers captages de torrents, la Société des chaux et ciments à Baouffons, l'usine d'électrochimie et l'usine de céramique de Saint-Martin-du-Var. Non content de se donner à ces tâches

purement industrielles, il créa aussi la coopérative laitière de Guillaumes et intensifia l'élevage dans la région du Haut-Var.

Une telle activité allait l'amener tout naturellement vers la vie publique et il repréenta dès 1901, au Conseil général des Alpes-Maritimes, le canton de Roquesteron ; il devint vice-président de l'assemblée départementale, où il resta jusqu'en 1919. Président de la Chambre de commerce de Nice de 1913 à 1919, il était en outre directeur de la Société du Gaz et de l'Electricité de cette ville.

Il se présenta pour la première fois, appelé par le vœu de ses concitoyens, aux élections générales législatives du 26 avril 1914 dans la circonscription de Puget-Théniers, où Donadei ne se représentait pas ; il n'eut aucun adversaire et fut, pour ainsi dire, « plébiscité » par 4.636 voix sur 4.880 votants, les 244 voix qui lui manquaient pour atteindre l'unanimité étant des « bulletins nuls ou voix perdues ».

Largement connu de ses électeurs, il ne leur propose pas de programme à proprement parler, mais préfère leur « faire connaître loyalement et franchement (son) sentiment sur les différentes questions qui... auront leur répercussion au Parlement ». Il se montre partisan d'une totale réforme administrative, de la réforme électorale, où il se dit prêt à accorder le droit de vote aux femmes, mais non celui d'être éligibles, de la réforme fiscale (révision de la répartition de l'impôt), de l'accentuation des mesures sociales, de la liberté de conscience et de celle de l'enseignement, des coopératives en matière agricole. Il résume ses intentions en se réclamant, « entre le parti de la conservation et celui de la révolution », de « celui de l'évolution ».

A la Chambre, où il siège avec le groupe de la gauche radicale, il appartient, à la Commission des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication (1914) et à celle du commerce et de l'industrie (1917).

Il fut l'auteur d'une dizaine de propositions de loi ou de résolution ayant trait à la suppression des droits d'octroi sur les essences de pétrole (1914), aux allocations aux familles des mobilisés, aux patentes (1915), aux loyers, proposition qui fut discutée en même temps que beaucoup d'autres avec le projet gouvernemental qui aboutit à la loi sur les loyers du 9 mars 1918, aux établissements de crédit, à un impôt complémentaire sur les bénéfices de guerre (1915), aux avances à long terme sur gages hypothécaires, au service militaire des naturalisés originaires de pays alliés (1916), à la relève de certains militaires (1917) et à des suppléments de permission (1918).

Il rédigea les rapports sur divers projets de loi concernant des réseaux ferroviaires d'intérêt général ou local, dont celui approuvant la participation de l'Etat à l'achat de matériel roulant (1918).

Il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1914 au titre de l'impôt général sur le revenu et monta à la tribune à propos de la réglementation des débits de boissons (1915) et de la répression de l'ivresse publique ; il fut entendu dans la discussion d'une proposition de loi concernant la prorogation des effets de commerce (1915), d'une interpellation relative à la crise des frets, de la taxation des charbons domestiques (1916) et des interpellations relatives au ravitaillement (1917).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, auquel il n'était cependant pas opposé.

Il mourut prématurément à Nice le 26 janvier 1921, à l'âge de 53 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DUREAU DE VAULCOMTE
(GUILLAUME, ALBERT, CHARLES), né le 5 avril 1836 à Saint-Denis (La Réunion), mort le 15 octobre 1921 à Saint-Denis.

Député de La Réunion de 1881 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNV, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 525.)

Charles Dureau de Vulcomte ne se représenta pas aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 et abandonna dès lors la vie politique.

Il mourut à Saint-Denis de La Réunion le 15 octobre 1921, à l'âge de 85 ans.

DUROUX (JACQUES, LOUIS, EDOUARD), né à Maison-Carrée (Alger) le 15 octobre 1878, mort à Alger le 9 septembre 1944.

Sénateur d'Alger de 1921 à 1938.

Fils d'un ancien soldat de l'armée d'Afrique, installé en Algérie, Jacques Duroux peut se prévaloir d'origines très modestes. Il fit ses études de droit à Alger, puis à Paris, et obtint le diplôme de licencié. Tout d'abord industriel dans la miroiterie, il acheta, par la suite, de grands domaines agricoles et devint membre de la Chambre de commerce et conseiller municipal de Maison-Carrée en 1912. Mobilisé de 1914 à 1918, il fut élu, le 14 décembre 1919, au Conseil général d'Alger, qu'il présida de 1926 à 1937.

Il fut nommé délégué financier le 18 avril 1920.

Il se présenta aux élections sénatoriales du 9 janvier 1921 à Alger, et fut élu par 286 voix sur 366 votants. Il siégea à la gauche radicale et radicale-socialiste.

Pendant les dix-huit années qu'il passa au Sénat, Jacques Duroux fit preuve d'une grande activité, le plus souvent axée sur les questions économiques intéressant l'Algérie.

Membre d'emblée de la Commission de la marine, il appartint aussi à celle de l'Algérie, dont il devint le vice-président, et à celle du commerce, de l'industrie, du travail et des postes dont il fut le vice-président, puis le président à dater du 20 juin 1933.

Ce fut souvent en tant que membre de ces Commissions qu'il intervint dans la discussion de nombreux projets ou propositions de lois. En 1922, la loi sur les loyers et le budget des dépenses recouvrables retiennent son attention ; en 1923 il prit part à la discussion du projet de loi modifiant le régime douanier des produits marocains et du projet relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires ; en 1924, il s'intéressa particulièrement aux propositions de loi concernant l'élection des députés ou des incompatibilités du mandat législatif ; en 1925 il se fit entendre dans la discussion du projet de loi ouvrant des crédits provisoires ; dès 1926, il déposa un avis de la Commission du commerce, de l'industrie, du travail et des postes sur le projet de loi sur les assurances sociales et intervint, l'année suivante, comme rapporteur de la même Commission dans la discussion générale de cet important projet de loi, déjà adopté par la Chambre ; la même année et en 1928, il établit deux rapports, toujours au nom de la Commission du Commerce, sur un projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à régler la situation des vendeurs de marchandises en cas de faillite ou de liquidation judiciaire de l'acheteur.

Lors des élections sénatoriales du 20 octobre 1929 il fut brillamment réélu avec 360 voix sur 380 votants et 371 suffrages exprimés. En 1930, il prit part, en ce qui concerne l'agriculture, à la discussion du projet de budget de l'exercice ; en 1931, ainsi d'ailleurs qu'en 1933, il participa activement à la discussion d'un projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins, qu'il vota ; au cours de cette dernière année, il se fit aussi entendre dans la discussion de la proposition de loi relative au statut des eaux souterraines en Algérie ; l'importante question du blé et des céréales retint longuement son attention, puisqu'en 1932, il déposa, à propos de la loi de finances, un amendement sur le blé en Algérie et qu'en 1933, il intervint dans la discussion de l'interpellation de M. Viollette sur le prix des céréales de la prochaine récolte et dans celle de divers projets de loi portant organisation du marché du blé, à propos desquels il déposa des amendements ; discussions qui se prolongèrent d'ailleurs au cours de l'année 1934 et auxquelles, bien entendu, il participa.

Il sembla qu'à partir de 1935, son activité, dans la Haute Assemblée, se

soit davantage orientée vers les affaires sociales. S'il intervint, cette année-là, à propos du statut professionnel des journalistes, de mesures modifiant le Code du commerce et la loi sur les sociétés par actions, de l'exercice de la médecine et de l'art dentaire, et enfin des Français musulmans d'Algérie, dès 1936, les magasins à prix unique, à propos desquels il parla en tant que président de la Commission du commerce, les conventions collectives du travail, la semaine de quarante heures et les conflits collectifs du travail furent l'objet de ses interventions ; il en fut de même en 1937 pour la réglementation des boulangeries, la protection des salons de coiffure, la modification de la semaine de quarante heures et, en 1938, la situation des concierges ; mais il ne négligea pas pour autant les questions d'aspect plus économique ou commercial, puisqu'en 1937 toujours, il s'intéressa au règlement du prix de vente des fonds de commerce et au statut viticole et, en 1938, aux procédures de conciliation et d'arbitrage.

Le renouvellement sénatorial du 23 octobre 1938 ne lui fut pas favorable : ce fut en effet avec une seule voix de majorité, par 202 votes sur 401 suffrages exprimés, que M. Mallarmé l'emporta ; il n'avait lui-même obtenu que 190 voix ; l'élection fut contestée, mais devint cependant définitive le 8 juin 1939.

M. Duroux qui possédait une solide fortune, abandonna alors la vie politique : il venait de jouer, durant l'entre-deux-guerres un rôle prépondérant dans le département d'Alger et y était considéré comme le leader incontesté de la gauche traditionnelle. Il était propriétaire de *L'Echo d'Alger* auquel il se consacra désormais.

Il mourut à Alger le 9 septembre 1944, à l'âge de 66 ans.

DURRE (Théodore, Henri), né le 15 septembre 1867 à Maubeuge (Nord), mort le 28 octobre 1918 au lieu dit La Croix d'Anzin à Anzin (Nord).

*Député du Nord de 1906 à 1910
et de 1914 à 1918.*

Henri Durre, qui avait perdu son père tout jeune à l'âge de deux ans, passa toute son enfance à Maubeuge où, à 18 ans, il devint employé de commerce. Militant socialiste actif, il appartint, dès sa fondation, à l'organisation socialiste de Valenciennes, où il s'était établi représentant de commerce ; il fut rédacteur à *L'Avenir de Valenciennes* et, en 1900, il contribua à la création de nombreuses sections syndicales, en sa qualité de délégué du Comité fédéral du parti ouvrier.

Il entra dans la vie publique en se faisant élire conseiller municipal de Valenciennes en 1900. Conseiller d'arrondissement en 1901, il fut battu en 1907, mais représentait trois ans plus

tard, en 1910, le canton de Valenciennes-Nord au Conseil général, dont il devint le secrétaire de 1913 jusqu'à sa mort en 1918.

S'il fut, dans le Nord, un propagandiste socialiste actif, surtout en matière syndicale et coopérative, il était, par contre, adversaire des doctrines anarchiques et de l'antipatriotisme.

Il se présenta pour la première fois dans la deuxième circonscription de Valenciennes aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902, contre le député sortant radical-socialiste Lepez. Celui-ci était largement distancé au premier tour de scrutin par Thellier de Poncheville alors que lui-même, en troisième position, obtenait 4.470 suffrages sur 18.902 votants. Aussi, se désista-t-il avant le second tour en faveur de Lepez, assurant ainsi la réélection du député sortant. Quatre ans plus tard la situation se renversait au profit d'Henri Durre. Au premier tour de scrutin, le 6 mai 1906, Thellier de Poncheville est toujours en tête avec 7.357 voix sur 19.744 votants, suivi de peu par Durre avec 6.766 voix, le député sortant Lepez en totalisant 5.385 ; au second tour, le 20 mai, Lepez s'étant effacé, Henri Durre avec 10.871 voix sur 19.145 votants, l'emporta largement, sur Thellier de Poncheville qui rassemblait 8.190 suffrages. Au renouvellement de 1910, le 24 avril, au premier tour de scrutin, Henri Durre arrive en tête avec 8.372 voix sur 20.934 votants, Davaine en obtient 7.964 et Thellier de Poncheville 4.524 ; le second tour, le 8 mai, va se jouer entre les deux premiers candidats et verra le succès de Davaine avec 10.584 voix sur 20.786 votants, contre 9.762 à lui-même. En 1914, il prend une confortable revanche dès le premier tour de scrutin, le 26 avril : il est en effet réélu avec 12.323 voix sur 21.395 votants contre 7.117 à Davaine et 2.430 à Delcourt.

Henri Durre avait soumis à l'approbation des électeurs un programme socialiste commun avec les candidats de ce parti élus, comme lui, dans les deux autres circonscriptions de Valenciennes.

Il siégea à la Chambre sur les bancs du parti socialiste.

Au cours de son premier mandat, il appartint à la Commission des mines (1906) et à diverses autres Commissions spéciales. S'il ne déposa qu'une proposition de loi d'intérêt local et ne rédigea que deux rapports d'élection, il monta par contre souvent à la tribune pour y défendre, à propos de sujets divers, son idéal socialiste. Il participa aussi à la discussion des budgets des exercices 1907 (Guerre, Travaux publics), 1908 (Travail et prévoyance sociale, Guerre, Travaux publics, conventions et garanties d'intérêts), 1909 (Agriculture, Travaux publics, conventions), 1910 (Finances, Agriculture, Travail, Travaux publics, Guerre). Il se fit entendre sur l'ensemble de la proposition de loi concernant le repos hebdomadaire, sur la réintégration du colonel Piquart dans l'armée (1906) ; sur les conseils de

prud'hommes, sur la limitation à huit heures de la durée de la journée de travail dans les mines (1907) ; sur la vente de la bière, les conditions de travail dans les compagnies de chemin de fer d'intérêt local (1908) ; sur les conseils de guerre, sur la modification du tarif général des douanes (faïences, étain, boissellerie, etc.) (1909) ; sur la répartition des allocations à titre de soutien de famille, sur la situation du personnel des chemins de fer, sur les condamnations de militaires pour fautes contre la discipline (1910).

Au cours de la 11^e législature, il siège de nouveau avec le groupe socialiste et dans les Commissions du commerce et de l'industrie (1914), de réparation des dommages causés par faits de guerre (1915) et de révision des lois constitutionnelles (1916). Comme lors de son précédent mandat, il interviendra abondamment et dans le même esprit. Il ne s'intéressera cependant, en matière budgétaire, qu'à deux exercices, celui de 1914, à propos de l'impôt, et celui de 1918 pour les services civils. En 1915, il prendra la parole à propos des débits de boissons, des subventions du Fonds national de chômage, de la prorogation de l'échéance des effets de commerce, de la déclaration des tours à métaux, presses hydrauliques et marteaux-pilons, de l'appel sous les drapeaux de la classe 1917, de la taxation des denrées nécessaires à l'alimentation, au chauffage, et à l'éclairage. En 1916, il montera à la tribune pour discuter de l'utilisation de la main-d'œuvre militaire dans les établissements travaillant pour la défense nationale, de l'institution de dispensaires d'hygiène sociale et antituberculeux, de l'organisation de la production de guerre, de l'octroi des permissions aux hommes du front, de la réparation des dommages de guerre, du ravitaillement des régions envahies, des allocations complémentaires pour les agents des chemins de fer. En 1917, il prend la parole à propos du logement des réfugiés des régions envahies, d'une subvention de 5 millions à accorder au Comité des orphelins de guerre, du régime des productions de guerre, de la relève et des permissions dans l'armée d'Orient, du relèvement des salaires et de la mise en sursis des ouvriers mineurs, de la situation des réfugiés et rapatriés des régions envahies. En 1918, enfin, la question des prisonniers de guerre, celle de la législation des pensions des armées de terre et de mer, le rationnement du pain, le relèvement du tarif des chemins de fer, les réparations aux victimes civiles de la guerre, le statut des réfugiés seront pour lui de multiples raisons d'intervenir dans les débats.

A la fin du mois d'octobre 1918, son collègue Mélin et lui avaient, comme le dira Paul Deschanel « voulu, à tout prix, rejoindre leurs compatriotes au moment de leur délivrance ». Le 28 octobre, à Anzin, au lieu dit « La Croix d'Anzin », au coin d'une rue, Henri Durre, qui avait épousé à 18 ans une Allemande et était partisan d'un rapprochement franco-allemand, est tué,

ironie macabre, en plein cœur, d'une balle provenant d'une mitrailleuse allemande dissimulée dans une maison en ruine : il avait 51 ans ; son collègue Mélin est seulement blessé au visage.

Le lendemain, 29 octobre, le Président Paul Deschanel prononce, devant une Chambre debout, l'éloge funèbre d'Henri Durre et outre « ses nombreuses interventions à la tribune sur des sujets très divers » rappela « le dévouement avec lequel il défendit les intérêts des populations envahies, à propos des dommages, des réfugiés, des orphelins, des victimes civiles et des prisonniers de guerre.

C'était, ajoute le président de la Chambre, un homme de cœur. Il me disait naguère son impatience de voir Maubeuge et Valenciennes enfin affranchies du joug de l'étranger. »

Plusieurs rues de Valenciennes, d'Anzin et de Saint-Amand-les-Eaux portent son nom.

DUSEVEL (ÉTIENNE, OCTAVE), né le 11 avril 1881 à Doullens (Somme), mort le 11 novembre 1950 à Doullens.

Député de la Somme de 1909 à 1914.

Fils d'Octave Dusevel (voir ci-après), député de la Somme, Etienne Dusevel perdit son père alors qu'il n'avait que 13 ans. Patronné par le souvenir laissé par celui-ci dans le département, Etienne Dusevel conduisit sa carrière politique en suivant la filière paternelle et entra au conseil municipal de Doullens puis, en 1910, au Conseil général de la Somme dont il fut le vice-président. Il avait appartenu, comme chef-adjoint, au Cabinet d'Henry Chéron, Sous-secrétaire d'Etat à la guerre dans le Ministère Clemenceau de 1906.

C'est à l'âge de 28 ans qu'il décida de conquérir un siège à la Chambre. Ce fut lors d'une élection partielle, destinée à pourvoir, dans la circonscription de Doullens, au remplacement du député Rousé élu sénateur le 3 janvier 1909. Il fut élu au scrutin de ballottage le 21 mars suivant ; en tête au premier tour avec 4.947 voix sur 12.004 votants, contre 3.291 à Pierre Symen, dit Myrens et 3.281 à Sydenham, il l'emportait facilement au second tour par 6.477 suffrages contre 4.581 à Myrens sur 11.506 votants. Au renouvellement général du 24 avril 1910, il disputa nettement ses adversaires et fut élu, dès le premier tour de scrutin, avec 6.353 voix sur 11.856 votants, contre 4.048 à Rosselin. Quatre ans plus tard, en seconde position au premier tour de scrutin, le 26 avril 1914, avec 4.413 voix contre 5.250 à Jovelet, qui allait être élu, et 1.698 à Rosselin, sur 11.910 votants, il estima inutile de maintenir sa candidature pour le second tour. Il ne jugea pas non plus devoir se représenter aux élections générales de 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste ; mais en 1924, inscrit à la sixième et avant-der-

nière place sur la liste d'action républicaine menée par Klotz, il en fut le seul à ne pas atteindre le nombre de voix nécessaire à sa désignation : il en avait obtenu 45.929 sur 116.340 votants. Aux élections des 22 et 29 avril 1928, le retour au scrutin uninominal ne lui fut pas davantage favorable. Le découpage des départements en circonscriptions ayant été modifié, celle de Doullens avait été supprimée ; aussi, se présenta-t-il dans la troisième circonscription d'Amiens, où, avec 4.836 voix au premier tour de scrutin sur 17.178 votants, il se trouva derrière Ménil, qui fut élu le 29 avril au scrutin de ballottage avec 7.148 voix sur 17.090 votants, lui-même n'en obtenant que 6.363. S'il n'estima pas devoir se présenter aux élections de 1932, il tenta par contre, en 1936 et pour la dernière fois, de reconquérir un siège au Palais-Bourbon, toujours dans la même circonscription ; ayant totalisé, le 26 avril, 1.897 suffrages sur 16.621 votants, soit un peu plus de 10 % seulement des voix, ce qui le plaça en cinquième et dernière position, il renonça à affronter le second tour de scrutin le 3 mai suivant.

Candidat radical, Etienne Dusevel se montrait partisan d'un « vaste programme de réformes » au nombre desquelles il comptait l'impôt sur le revenu et la réforme électorale avec scrutin de liste et représentation proportionnelle ; pour « la reconnaissance du droit syndical aux fonctionnaires », il se refusait par contre à « leur accorder le droit de grève ».

S'il fut, ainsi qu'il le faisait remarquer à ses électeurs, assidu à la Chambre, où il siégea avec les radicaux-socialistes, son action y fut discrète et s'exerça au sein des Commissions ; celle de l'armée et celle des pensions civiles (1910) particulièrement. Secrétaire provisoire de la Chambre en 1910, il fut élu à cette fonction en 1912, en 1913 et en 1914. Il fut chargé de quelques rapports sur diverses élections.

Etienne Dusevel qui avait subi un échec aux élections générales de 1914, fut nommé, le 27 mars 1915, secrétaire général du Territoire de Belfort, pour la durée de la guerre.

Sa conduite lui valut la Croix de guerre, une citation à l'Ordre de la Nation et la Médaille de la Reconnaissance française.

Il mourut à Doullens, le 11 novembre 1950, à l'âge de 69 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DUSEVEL (Octave, Léon), né le 5 octobre 1840 à Doullens (Somme), mort le 2 février 1894 à Paris.

Député de la Somme de 1893 à 1894.

Père du précédent, Octave Dusevel, républicain de tradition, avait glorieusement fait la guerre de 1870 comme

commandant de mobiles et sa participation aux batailles de Breteuil, de Pont-Noyelle et de Saint-Quentin lui avait valu la Légion d'honneur.

Il commença sa carrière politique comme adjoint au maire de Doullens, entra au Conseil d'arrondissement, qu'il présida, et représenta le canton de Doullens au Conseil général de la Somme.

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, il tenta la difficile gageure de battre, dans la circonscription de Doullens, le vicomte Blin de Bourdon, monarchiste, qui tenait le siège depuis 1871. Il obtint 6.410 voix, soit 515 suffrages de moins seulement que Blin de Bourdon, élu avec 6.925 voix sur 13.440 votants. Quatre ans plus tard, il réussit à supplanter Blin de Bourdon, mais au scrutin de ballottage seulement. Au premier tour, le 20 août 1893, Dusevel totalisait 6.381 voix et le député sortant 5 voix de moins seulement, soit 6.376 suffrages sur 13.197 votants ; au second tour, le 3 septembre, il l'emportait avec 6.775 voix contre 6.459 à Blin de Bourdon sur 13.395 votants.

A la Chambre, où il siégea dans les rangs républicains, il appartint à diverses Commissions spéciales et déposa un rapport sur l'élection d'un député. La mort le surprit avant qu'il ait pu se faire connaître vraiment de ses collègues cinq mois seulement après son élection. Une congestion cérébrale, en effet, l'emporta le 2 février 1894, à l'âge de 53 ans. Ses obsèques furent célébrées à Doullens le 5 février.

Charles Dupuy, président de la Chambre, dans la séance du jeudi 8 février, célébra sa mémoire, rappelant que « ses collègues de la Somme et ceux qui avaient déjà pu entrer en relation avec lui témoignent de son aménité, de sa courtoisie et de la fermeté de ses convictions républicaines ».

DUSOLIER (François, Alexis, Alcide), né à Nontron (Dordogne) le 21 septembre 1836, mort à Nontron, le 11 mai 1918.

Député de la Dordogne de 1881 à 1885.

Sénateur de la Dordogne de 1885 à 1912.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 532.)

Alcide Dusolier fut réélu sénateur de la Dordogne le 7 janvier 1894, par 938 voix sur 1.126 votants et le 4 janvier 1903, avec 720 voix sur 1.127 votants, au premier tour de scrutin.

Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine du Sénat, dont il devient le vice-président de 1890 à 1893, puis le président à dater du 23 février 1894. Il prononça à cette occasion un discours fort remarqué dans lequel il insistait sur « le sentiment de leur responsa-

bilité » plus que jamais « nécessaire aux représentants de la Nation » et sur les bienfaits, dans « la pratique parlementaire », d'une « division du travail entre les deux assemblées ».

Sur les vingt-deux années qu'Alcide Dusolier passa au Sénat, il en consacra treize, de 1889 à 1901, à la Commission d'instruction de la Haute Cour de Justice, dont neuf comme membre titulaire, trois autres, de 1891 à 1893, au secrétariat du Sénat, en déclinant d'ailleurs toute candidature à ce poste dès le début de la session de 1894, et enfin, du 1^{er} juin 1897, date à laquelle il accéda aux fonctions de questeur, à 1907, onze années vouées à la questure de la Haute Assemblée. Il occupa le reste de son activité au sein de diverses Commissions et intervint au cours de la session extraordinaire de 1893 dans la discussion, en première délibération, du projet de loi sur les Caisses d'épargne.

Il ne se représenta pas au renouvellement du 7 janvier 1912, et mourut six ans plus tard, le 11 mai 1918, à Nontron (Dordogne) à l'âge de 82 ans.

DUSSAUSOY (PAUL, CONSTANT, JEAN, CHARLES), né le 6 janvier 1860 à Dunkerque (Pas-de-Calais), mort le 15 mars 1909 à Paris-16^e.

Député du Pas-de-Calais de 1893 à 1902 et de 1906 à 1909.

Descendant d'un député de la Monarchie de juillet, fils de Paul Dussaussoy, député de tendance bonapartiste de la III^e République, Paul Dussaussoy appartenait à une famille de grands industriels de la région du Nord. Avocat à la Cour d'appel de Paris, il représentait depuis 1889 le canton de Marquises au Conseil général du Pas-de-Calais.

C'est aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893 qu'il brigua pour la première fois un siège de député dans la deuxième circonscription de Boulogne. Ce fut, pour les deux tours de scrutin, une élection triangulaire. En tête, au premier tour, avec 6.431 voix sur 17.406 votants, 5.387 voix allant au député sortant républicain Boulanger-Bernet et 5.361 au socialiste Delcluze, il l'emporta au second tour par 6.858 suffrages sur 18.076 votants, Delcluze en obtenant 5.846 et Boulanger-Bernet 5.294. En 1918, largement en tête au premier tour de scrutin, le 8 mai, avec 7.799 voix sur 18.387 votants contre 4.918 à Delcluze, 3.217 à Villain et 2.319 à Letailleur, il est réélu le 22 mai, au second tour, avec 8.430 voix contre 8.007 à Delcluze sur 16.755 votants. Au renouvellement de 1902, il subira un échec. Très largement en tête cependant au premier tour de scrutin, le 27 avril, avec 8.105 voix sur 18.967 votants, contre Mill 4.632 voix, Degay 3.117 et Delcluze 2.898, il est battu de peu, à la faveur des désistements, au

scrutin de ballottage du 11 mai. Louis Mill l'emporte avec 9.983 voix sur 19.374 votants, lui-même n'ayant rassemblé que 9.239 suffrages, soit un écart de 744 bulletins seulement. Il prendra sa revanche en 1906 mais encore une fois au scrutin de ballottage. Toujours en tête au premier tour, le 6 mai, avec 7.168 voix sur 20.212 votants, 5.385 à Degay, 4.032 à Boulanger et 2.467 à l'obstiné Delcluze — dont la persévérance sera enfin récompensée après la mort de Dussaussoy — il est réélu le 20 mai avec 10.877 voix sur 20.698 votants, contre Degay qui en rassemble 9.493.

« Partisan sincère de la République », le programme qu'il propose à ses électeurs met résolument l'accent sur les réformes sociales, il verrait volontiers le Sénat élu au suffrage universel et la Chambre au scrutin de liste avec représentation proportionnelle ; il demande aussi « la suppression de l'odieux privilège des bouilleurs de cru ».

Inscrit à la Chambre au groupe de l'Action libérale, il appartient à diverses Commissions, dont celle de la marine en 1898 et celle des jeux en 1907.

Auteur d'une proposition de loi d'intérêt local (1894) il en déposa une autre tendant à rendre les syndicats capables de devenir propriétaires d'immeubles et de recevoir des donations (1895) ; sa proposition de loi tendant à modifier les lois du 26 mars 1891 et du 15 juillet 1889 relatives au recrutement fut adoptée par le Parlement et devint la loi du 1^{er} mai 1897. La même année, il présenta un projet de résolution réglementaire concernant l'affichage des discours ainsi qu'une proposition de loi concernant les dispenses de deux années de service militaire pour certaines recrues. Il déposa en 1898 une proposition de loi tendant à changer le mode électoral du Sénat, en 1899 une seconde reprenant sa proposition de la législature précédente sur les dispenses de service militaire, ainsi, la même année, qu'une troisième tendant à modifier les règles de procédure en matière de décisions prises par les conseils départementaux de l'instruction primaire statuant disciplinairement et pour laquelle il demanda la déclaration d'urgence. Au cours de son troisième mandat, il déposa une proposition de loi tendant à accorder le droit de vote aux femmes, mais uniquement pour les élections des conseillers municipaux, des conseillers d'arrondissement et des conseillers généraux.

Ses interventions à la tribune portèrent surtout sur des questions budgétaires. Il ne manqua, en effet, d'intervenir dans la discussion d'aucun des budgets au cours de ses trois mandats, longuement souvent, proposant des amendements qui eurent des fortunes diverses. Il participa ainsi à la discussion des budgets des exercices 1895 (Colonies, Guerre : suppression du corps du contrôle, Marine), 1896 (Colonies, loi de finances : établissement d'une taxe sur les bateaux de plaisance), 1897 (Travaux publics, Guerre, loi de finances), 1898 (loi de

finances : les sociétés anonymes de crédit et l'impôt), 1899 (Intérieur, Guerre : suppression des contrôleurs des armées, Finances), 1900 (Finances, fabrication des allumettes, Guerre, Marine), 1901 (loi de finances), 1902 (Commerce, Finances), 1907 (Agriculture, Justice, Beaux-arts, Monnaies et médailles, Guerre), 1908 (Postes et téléphones), 1909 (Intérieur : journaux officiels).

En outre, il défendit à la tribune les marins et leurs familles éprouvés par les récentes tempêtes (1893, 1894) ainsi que les victimes d'orages et des inondations de la région du Nord (1894) ; il intervint dans la discussion d'une interpellation sur le contrôle de l'exploitation des chemins de fer (1894), s'intéressa à la question des viandes frigorifiées, aux sociétés de secours mutuel, à l'Exposition universelle de 1900 (1896) et à l'affichage des discours à la Chambre. Pendant la législature suivante, il monta à la tribune à propos de la discussion du projet de loi tendant à étendre les opérations de la Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents (1899) ; il se fit aussi entendre à propos de l'exclusion de l'enseignement de tout individu affilié à la franc-maçonnerie, sur la période de 28 jours due par les marins pères de quatre enfants, sur le régime des boissons, intervention au cours de laquelle il déposa sans succès un amendement contre les bouilleurs de cru, dont il jugeait scandaleux le privilège (1900) ; deux ans plus tard, il parla à propos de l'extension aux élèves de l'école des Arts et métiers de Lille du bénéfice de l'article 23 de la loi sur le recrutement, ainsi que sur l'emploi du blanc de céruse dans les travaux publics. Il intervint aussi à propos de l'urgence d'une proposition de résolution tendant à modifier le règlement de la Chambre au sujet du vote par procuration et rédigea un texte additionnel à la proposition d'amnistie Viviani-Coulant (1902).

Au cours de son dernier mandat, il intervint moins souvent. Il prit cependant la parole en 1907 sur la proposition de loi Marcel Régnier concernant la réglementation des jeux, déposa un ordre du jour motivé sur l'interpellation de Klotz à propos du renvoi de la classe 1904 ; en 1908, dans la discussion relative à l'impôt sur le revenu, il déposa un amendement concernant les professions industrielles, commerciales et artisanales.

Il mourut prématurément en cours de mandat, à l'âge de 49 ans, à Paris, le 15 mars 1909, après une courte maladie.

Le Président Fernand Dubief, dans la séance du 16 mars, célébra sa mémoire en déplorant que la mort l'ait surpris « dans un âge qui ouvrait encore devant lui l'espérance de longues années de force et d'utile labeur » et en précisant qu'il « apportait dans les débats financiers une compétence appréciée. »

DUSSUEL (FRANÇOIS, MARIE, dit *Françisque*), né le 10 octobre 1858 à Aix-les-Bains (Duché de Savoie), mort le 19 novembre 1934 à Chambéry (Savoie).

Député de la Savoie de 1902 à 1906.

Fils d'un maître d'hôtel, Francisque Dussuel naquit à Aix-les-Bains deux ans avant le rattachement de la Savoie à la France. Il sut se faire une situation dans l'industrie en fabricant des produits pharmaceutiques.

Tenté par la politique, il brigua, dans la première circonscription de Chambéry, aux élections générales législatives du 27 avril 1902, le siège de Félix Canet qui ne se représentait pas. Il fut vainqueur très confortablement dès le premier tour de scrutin en obtenant 9.696 voix sur 17.582 votants, contre 7.771 à Caron, son seul antagoniste.

Partisan convaincu de la laïcité et de l'égalité « devant le service militaire », d'un impôt sur le revenu, du privilège des bouilleurs de cru, des réformes sociales mais aussi de la sauvegarde de la propriété, il se posait en défenseur acharné de « l'esprit républicain » et des intérêts locaux de la Savoie.

A la Chambre, où il siégea sur les bancs de la gauche radicale, il exerça surtout son activité au sein des Commissions, principalement de celle des postes et télégraphes, de celle des économies (1902) et de celle du commerce et de l'industrie (1905). Il fut l'auteur, en 1903, du rapport sur un projet de loi relatif à l'acquisition d'un immeuble pour le service des postes et télégraphes. Il intervint, favorablement d'ailleurs, à propos de l'autorisation sollicitée par des congrégations enseignantes de femmes à Chambéry, en 1903, et au cours d'une interpellation sur un jugement correctionnel rendu par le tribunal de Chambéry.

Conformément aux termes de son programme électoral, il vota pour la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1906, mais accepta de figurer en troisième position aux élections générales du 16 novembre 1919 — qui eurent lieu au scrutin de liste — sur la liste d'Union républicaine menée par Antoine Borrel, qui en fut le seul élu ; Francisque Dussuel avait obtenu 16.801 voix sur 50.713 votants.

Il abandonnera désormais la vie politique, mais deviendra administrateur de la succursale chambériaise de la Banque de France.

Il mourut à Chambéry le 19 novembre 1934, à l'âge de 76 ans.

DUTAILLY (EDME, RODOLPHE, DIDIER, *Gustave*), né le 2 août 1847 à Meuvy

(Haute-Marne), mort le 4 février 1906 à Paris (7°).

Député de la Haute-Marne de 1881 à 1889 et de 1898 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNRY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 535).

Les élections générales législatives du 22 septembre 1889 se soldèrent par un échec pour Gustave Dutailly : il fut en effet battu dès le premier tour de scrutin dans la circonscription de Chaumont par Bourlon de Rouvre qui fut élu avec 10.107 voix sur 18.987 votants, alors qu'il n'en obtenait lui-même que 8.295. Il en fut de même en 1893 : au premier tour de scrutin cependant, le 20 août, il était arrivé à égalité avec son rival puisqu'ils avaient totalisé l'un et l'autre 6.043 voix sur 18.634 votants, deux autres candidats se partageant les 6.000 voix restantes ; au second tour, le 3 septembre, Bourlon de Rouvre l'emportait, de peu il est vrai, avec 9.922 voix contre 9.358 à Dutailly, sur 19.470 votants. Quatre ans plus tard, il prenait sa revanche, dès le premier tour de scrutin, le 8 mai 1898 en totalisant 9.983 voix sur 19.664 votants, contre 9.402 à Bourlon de Rouvre qui, par contre, allait l'emporter de justesse en 1902. En tête au premier tour de scrutin, le 27 avril 1902, avec 9.838 voix contre 9.557 à Dutailly sur 20.063 votants, Bourlon de Rouvre allait, au second tour, le 11 mai, passer avec 24 voix de plus seulement que Dutailly qui totalisait 10.138 voix sur 20.459 votants alors que lui-même en comptait 10.162.

Dans la septième législature, l'œuvre parlementaire de Dutailly fut aussi discrète qu'elle l'avait été durant les troisième et quatrième législatures. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartenait à diverses Commissions spéciales, dont celle des colonies (1898) ; il rédigea en 1900 et 1902 un certain nombre de rapports sur des pétitions.

Cet ancien professeur à la Faculté des sciences de Lyon mourut à Paris (7°) le 4 février 1906, à l'âge de 60 ans.

Outre les ouvrages déjà cités dans le *Dictionnaire des Parlementaires* de ROBERT ET COGNRY, on lui doit quelques autres brochures : *Du style géniculé chez certains Geum* (1900) ; *Nouvelles recherches sur les Geum et leurs hybrides* (1904) ; *Les glandes et la fécondité des Haloragées et des Cératophyllées* (1905).

DUTAUD (Louis), né le 15 juin 1883 à Ardin (Deux-Sèvres), mort le 23 juillet 1929 à Ardin.

Sénateur des Deux-Sèvres de 1927 à 1929.

Terrien de tradition familiale, attaché à son domaine, à la mise en valeur duquel il se consacra avec succès, Louis Dutaud n'avait quitté sa terre natale

que pour faire ses études au lycée de Niort, Conseiller municipal d'Ardin à 25 ans, il était élu maire de sa commune et conseiller d'arrondissement deux ans plus tard et, en 1913, conseiller général du canton de Coulange ; il devait conserver ces fonctions jusqu'à sa mort.

Il se présenta sous la même étiquette de républicain radical aux élections sénatoriales du 9 janvier 1927 et fut élu au deuxième tour de scrutin, en seconde position, par 441 voix sur 762 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il entra à la Commission de l'Administration générale, départementale et communale, au nom de laquelle il déposa, en 1929, trois rapports relatifs à des modifications territoriales de communes.

Étant l'un des plus jeunes membres de l'Assemblée, il siégea, à ce titre, au Bureau, à l'ouverture des sessions, en qualité de secrétaire d'âge.

La brièveté de son séjour au Sénat, du au lourd handicap de son état de santé, ne lui permit pas de jouer, dans la Haute Assemblée, le rôle qui aurait dû être le sien.

Il mourut en effet à 46 ans, après une cruelle maladie, le 23 juillet 1929, à Ardin (Deux-Sèvres), et le président Paul Doumer prononça son éloge funèbre à la séance du 24 juillet :

« Dans sa profession de foi, très explicite, il se réclamait d'une politique intérieure ferme et tolérante, « respectueux, disait-il, de la liberté d'opinion, de conscience et de religion », mais laissant « intangible et indiscutable le principe de laïcité de l'Etat ». Il préconisait le vote « des lois d'assistance sociale, assurant aux travailleurs, aux faibles, aux déshérités, l'aide morale et matérielle qu'ils sont en droit d'attendre d'un régime vraiment démocratique ». Notre collègue recommandait encore une politique extérieure « sauvegardant la dignité nationale, tout en préparant l'avènement d'une ère de paix et de concorde ».

Un avenir plein de promesses s'ouvrait à son activité. Ceux de nous dont il était depuis longtemps connu savaient la fermeté de ses principes, son bon sens éclairé et son courage ; ils attendaient beaucoup de lui. La maladie et la mort les ont brutalement dérompés. Atteint depuis plus d'une année, il meurt à 46 ans, laissant des regrets unanimes. »

DUTERTRE DE LA COUDRE

(AUGUSTIN, LOUIS, MARIE, JOSEPH, PIE), né le 25 août 1878 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 9 août 1952 à Machecoul (Loire-Inférieure).

Député de la Loire-Inférieure de 1937 à 1942.

Propriétaire terrien, maire de Machecoul et conseiller général pour ce canton pendant quarante ans, Augustin Dutertre de La Coudre est entré au Parlement à la faveur d'une élection légis-

lative partielle, dans la circonscription de Paimbœuf, destinée à pourvoir au remplacement du marquis de Juigné, député depuis trente ans, qui venait d'être élu sénateur le 29 novembre 1936. Le scrutin eut lieu le 14 mars 1937 et Augustin Dutertre de La Coudre fut élu dès le premier tour avec une forte avance sur ses adversaires : il totalisait 7.988 suffrages, contre 2.594 à Cazeaux, 1.198 à Bisson et 1.071 à Lefort, sur 13.408 votants.

Membre du Comité de direction du Parti républicain national et social en 1936, Dutertre de La Coudre siégea à la Chambre sur les bancs de la Fédération républicaine de France.

Membre de la Commission de l'aéronautique (1937), où il succédait au marquis de Juigné, il appartint aussi à celle de l'administration générale, départementale et communale (1937). C'est au sein de ces Commissions qu'il exerça son activité. Il ne monta jamais à la tribune.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il se retira à Machecou, où il mourut le 9 août 1952, à l'âge de 74 ans.

DUTILLEUL (EMILE), né le 14 avril 1883 à Lourches (Nord), mort le 18 février 1948 à Cannes (Alpes-Maritimes).

Député de la Seine de 1936 à 1942.

*Député de la Seine
à la première Assemblée Nationale
constituante en 1945.*

Emile Dutilleul, qui appartenait à une famille de huit enfants, dut, après ses études primaires, travailler dès l'âge de 11 ans comme ouvrier verrier. Intéressé très tôt par les luttes politiques, il est, dès ses 15 ans, secrétaire d'un groupe de jeunes guesdistes. Descendu à Paris, son activité de propagandiste socialiste le fait souvent chasser des usines où il travaille tout à tour comme verrier, métallurgiste ou typographe. Il fait toute la guerre de 1914-1918 comme simple soldat. Dès sa démobilisation, il adhère au Parti socialiste et, au congrès de Tours, en 1920, milite pour la III^e Internationale, c'est-à-dire pour la S.F.I.C., la Section française de l'Internationale communiste. En 1924, il est appelé à la direction du Parti communiste et devient, l'année suivante, l'animateur du Secours ouvrier international. En 1930, il entre à l'administration du journal *l'Humanité*. Au moment des élections législatives de 1936, il est administrateur-délégué de ce quotidien et administrateur du Parti : il participe activement à l'aide matérielle apportée par celui-ci aux républicains espagnols pendant la guerre civile d'Espagne.

Candidat du Parti communiste français dans la 5^e circonscription de Saint-Denis aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il fut élu au

scrutin de ballottage. Au premier tour, le 26 avril, Billiet, candidat de la Concentration républicaine arrivait en tête avec 9.273 voix sur 31.022 votants, suivi par Emile Dutilleul, avec 7.621 voix et le socialiste S.F.I.O., Dupont, en troisième position, avec 6.804 voix, Gatefait, de l'Alliance démocratique, et Fritel, républicain de gauche, obtenant respectivement 3.524 et 1.496 suffrages. Au second tour, le 3 mai, ne restaient plus en présence, à la faveur des désistements, que Dutilleul, élu avec 15.442 voix sur 31.045 votants et Billiet qui, avec 14.440 voix, totalisait un millier de suffrages en moins.

Le programme qu'il avait soumis à ses électeurs était celui du Parti communiste.

Inscrit à la Chambre au groupe de ce parti, il siégea, dès 1936 à la Commission du règlement, à celle d'assurance et de prévoyance sociales et à celle de la législation civile et criminelle.

Il déposa, en 1938, une proposition de loi tendant à réglementer la vente au détail pratiquée par les magasins à commerces multiples, ainsi qu'une autre relative au relèvement des pensions d'ancienneté des établissements privés.

Il monta à la tribune pour demander à interpellier le Gouvernement sur les incidents de la place Clichy de septembre 1936 et participa à la discussion du budget des Travaux publics de l'exercice 1939.

Il fut l'objet, de la part du Gouverneur militaire de Paris, d'une demande de levée d'immunité parlementaire, ainsi que dix autres de ses collègues communistes, afin d'entamer contre eux des poursuites pour infraction au décret du 26 septembre 1939 qui avait dissout les organisations communistes ; cette levée d'immunité fut accordée par la Chambre le 30 novembre 1939. Le 20 février 1940, en application de la loi du 20 janvier précédent, la Chambre ayant prononcé la déchéance des élus communistes, il fut, ainsi que ses camarades de parti, démis de son mandat et n'eut pas à prendre part au vote au Congrès de Vichy, le 10 juillet.

Déjà entré dans la clandestinité depuis septembre 1939, il fut arrêté en 1941 et ne sortit de la prison de la Santé qu'à la Libération, en 1944.

Après la guerre de 1939-1945, Emile Dutilleul se présenta en quatrième place sur la liste communiste, toujours dans la 5^e circonscription de Saint-Denis, aux élections générales législatives du 21 octobre 1945 qui désignèrent les membres de la première Assemblée nationale constituante. La liste communiste ayant obtenu 140.153 suffrages sur 364.148 votants, il retrouva, à la plus forte moyenne, son siège de député. Le 2 juin 1946, lors de l'élection de la seconde Assemblée nationale constituante, la liste communiste sur laquelle il occupait le quatrième rang n'eut que trois élus.

L'altération de sa santé ne lui permit pas de se présenter aux élections géné-

rales législatives de 1947 qui désignèrent la première Assemblée de la IV^e République. Il mourut à Cannes, à l'âge de 65 ans, le 18 février 1948, des suites d'un accident d'automobile.

DUTILLEUL (FRANÇOIS, ERNEST), né le 7 mars 1825 à Paris, mort le 5 mai 1907 à Paris-1^{er}.

Député de l'Oise de 1876 à 1877.

*Ministre des Finances
du 23 novembre au 13 décembre 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 537).

François Dutilleul, retiré depuis longtemps de la vie politique, mourut en son domicile parisien de la rue Cambon, le 5 mai 1907, à l'âge de 82 ans.

DUTREIL (MAURICE, CHARLES, MARIE), né le 13 juillet 1875 à Paris (8^e), mort le 18 juin 1940 à Belgard (Mayenne).

Député de la Mayenne de 1902 à 1928.

*Sous-secrétaire d'Etat
aux Régions libérées
du 23 juin au 19 juillet 1926.*

Fils de Paul-Marie Bernard-Dutreil, qui fut sénateur de la Mayenne de 1876 à 1879 et de 1888 à 1897 (voir tome II à BERNARD-DUTREIL), et petit-fils de Jules-Bernard Dutreil, qui fut député aux Assemblées législatives de 1848, nationale de 1879 et sénateur de la Mayenne de 1876 à 1878, date de sa mort (voir ROBERT ET COUGNY), Maurice Dutreil entre en 1894 à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et en sort en 1896 pour être nommé sous-lieutenant au 5^e Hussards. Envoyé à Nancy en 1896 et à Saumur en 1897, il est muté au 1^{er} Cuirassiers à Paris, l'année suivante, sur la demande de sa famille, à la suite de la mort de sa sœur victime de l'incendie du Bazar de la Charité en 1897. Il sert durant quatre années au régiment commandé par le colonel Marie, Auguste Bougon, qui fut député proclamé de l'Oise de mai à juin 1902, puis invalidé. Pendant cette période, il fait son droit et présente à la Faculté de Paris une thèse de doctorat sur « *Djibouti, création d'une colonie française* » (1900).

A l'occasion de ces mêmes élections générales du 27 avril 1902, Maurice Dutreil quitte l'armée et se présente dans la deuxième circonscription de Laval. Il est élu au premier tour de scrutin par 5.586 voix contre 5.464 à Pierre Heuzey, député sortant, sur 11.136 votants. Il a à ce moment, 27 ans, ce qui lui vaut d'être désigné d'emblée comme secrétaire provisoire de la Chambre. Il s'inscrit au groupe d'Action libérale et de-

vient membre de plusieurs Commissions spéciales. Il dépose une proposition de loi portant modification de la loi des cadres de l'armée, dont il demande la discussion d'urgence (1903), prend part à la discussion : des budgets de la Guerre et des Postes et Télégraphes de l'exercice 1904 (1903), du projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste (1904), de la proposition de loi sur le recrutement de l'armée (service de deux ans, 1904) et du budget de la Guerre de l'exercice 1906 (1906).

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 6.543 voix contre 3.536 à Vétillard, sur 10.622 votants, il devient membre de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies. Il se fait entendre au cours de la discussion : du budget de l'Intérieur et de celui de la Guerre de l'exercice 1908 (1907), du projet de loi modifiant les articles 6, 9, 10 et 14 de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1907), du budget de la Guerre de l'exercice 1909 (1908), du projet et des propositions de loi concernant l'impôt sur le revenu (1909), et du budget de la Guerre de l'exercice 1910 (1910).

Il retrouve son siège aux élections générales du 24 avril 1910, toujours au premier tour de scrutin, par 6.642 voix contre 3.025 bulletins nuls ou voix perdues, sur 9.666 votants. Il entre à la Commission de l'armée et à celle de la législation fiscale. Il rapporte le projet de loi relatif à la séparation des services de la trésorerie et de la poste aux armées (1912) dont il demande la discussion immédiate (1912). Il participe à la discussion de la loi de finances de l'exercice 1911 (revenu des propriétés foncières) (1911) ; du budget de l'Agriculture et de la loi de finances de l'exercice 1913 (collis de plans forestiers et reconstitution de futaies) (1912) ; du projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de la cavalerie (1912) ; du projet de loi portant établissement d'un prélèvement progressif sur le produit des jeux (1913) ; du projet de loi concernant la durée du service dans l'armée active (1913) ; de projets de loi portant ouverture de crédits provisoires (1914) ; et enfin d'une interpellation sur la politique financière du Gouvernement (1914).

Ses électeurs lui restent fidèles aux élections générales du 26 avril 1914. Il obtient au premier tour de scrutin 5.919 voix contre 4.214 à Martin, sur 10.294 votants. Il s'inscrit au groupe de l'Action libérale et reste membre des mêmes Commissions que sous la précédente législature. Mais survient la guerre de 1914-1918 et il reprend du service en qualité de capitaine-aviateur. Avant sa mobilisation, il prend part à la discussion de la loi de finances de l'exercice 1914 (impôt général sur le revenu) (1914). Il regagne son banc de député en 1917 et dépose une proposition de loi tendant à augmenter, en 1917, le délai imparti aux contribuables pour la

déclaration de leur revenu, qu'il est chargé de rapporter en même temps que le projet de loi portant prolongation des délais de déclaration pour l'impôt général sur le revenu (1917). Il se fait entendre dans la discussion : du projet de loi adopté par le Sénat, instituant des pupilles de la Nation (1917); d'interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement (1917), d'interpellations sur la situation financière de la France (1919); d'une proposition de loi relative à la réforme de la loi électorale (1919).

Réélu aux élections générales du 16 novembre 1919 qui se déroulent au scrutin de liste, en tête de la liste d'Union nationale et républicaine, il obtient 29.077 voix sur 59.379 votants. Membre du groupe de l'Entente républicaine démocratique, il entre à la Commission des crédits, à celle des finances et à celle de l'administration générale, départementale et communale. Son activité est intense : il est chargé de rapporter le projet de loi ayant pour objet d'autoriser un nouveau relèvement temporaire des tarifs sur les grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général (1919); le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1920 (Conventions et garanties d'intérêt (1920, 1921, 1922), qu'il soutient à la tribune (1920, 1921). Il émet, au nom de la Commission des finances de nombreux avis concernant des projets de loi sur les chemins de fer d'intérêt général ou local et prend part à leur discussion. On l'entend en outre dans les débats relatifs : au projet de loi relevant les taxes postales, télégraphiques et téléphoniques (1920), au projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales (1920); au projet de loi relatif à l'alimentation nationale en pain (1920); au projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires (1922); au projet de loi, modifié par le Sénat, portant fixation définitive de la législation sur les loyers (1922); au budget des Services d'Alsace et Lorraine de l'exercice 1923 (1922); au projet de loi portant établissement d'un double décime sur l'ensemble des contributions (1923); au projet de loi ayant pour objet la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales, le contrôle des opérations de change et la création d'une caisse des pensions de guerre (1924). Il demande en outre à interpellier le Gouvernement : sur les résultats de la Conférence de Londres et développe son interpellation (1921); et sur les mesures à prendre pour éviter, désormais, l'importance et la brusquerie des mouvements du change français (1924). Depuis 1920, il était membre du Comité de contrôle et de surveillance de la liquidation des stocks.

Il est encore réélu aux élections générales du 11 mai 1924, en tête de la liste du cartel d'Union nationale et républicaine. Il obtient 40.242 voix sur 58.325 votants, entraînant dans son succès ses trois colistiers, MM. Duboys-Fresney,

Chabrun et de Montjou. Ayant démissionné de l'Entente républicaine démocratique en 1922, il s'inscrit au groupe des Républicains de gauche. Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et de celle du travail, il demande à interpellier le Gouvernement sur les résultats de la Conférence de Londres en ce qui concerne les compensations qui ont été accordées à la France par ses créanciers comme contrepartie des sacrifices qui lui ont été demandés par ces mêmes créanciers relativement aux droits aux réparations qu'elle tient du Traité de Versailles et développe cette interpellation (1924). Il prend part à la discussion : d'un projet de loi instituant une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique (1925); d'un projet de loi instituant des mesures exceptionnelles destinées à assurer l'équilibre de la trésorerie (1925); d'un projet et de propositions de loi relatifs au redressement financier, à l'équilibre du budget de 1926, et à la réforme du régime des taxes successorales (1926).

Le 24 juin 1926, il est nommé Sous-secrétaire d'Etat aux régions libérées dans le 10^e Cabinet Briand, mais ce Ministère est renversé moins d'un mois plus tard et Maurice Dutreil retrouve son banc de député avant d'avoir pu se manifester comme ministre. Il interpellé le Gouvernement sur les récentes déclarations du Ministre des Travaux publics relativement à l'application de la Convention du 28 juin 1921 avec les Compagnies de chemins de fer, notamment en ce qui concerne la question des tarifs, et développe son interpellation (1928).

Ce parlementaire chevronné, régulièrement élu, sans interruption, depuis 1902, est mis en échec aux élections générales du 22 avril 1928. Le scrutin uninominal ayant été rétabli, il se présente dans l'unique circonscription de Laval (la deuxième, qui était autrefois son fief ayant été supprimée); il n'obtient, au premier tour de scrutin, que 4.453 voix contre 6.079 à M. Bouessé, 5.792 à M. Boisseau et 1.253 à M. Leloup, sur 18.908 votants. Il se retire avant le deuxième tour qui a lieu le 29 avril et confirme le succès de M. Bouessé.

Il se représente aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1936, mais est encore battu par M. Bouessé qui recueille au deuxième tour de scrutin 9.954 voix contre 9.686 à lui-même, sur 19.926 votants.

Il abandonne alors la vie politique et se retire à Belgeard (Mayenne) où il meurt le 18 juin 1940, à l'âge de 65 ans.

DUTREIX (PIERRE, CLAUDE, Charles), né le 10 février 1848 à Bar-sur-Aube (Aube), mort le 28 novembre 1899 à Troyes (Aube).

Député de l'Aube de 1893 à 1899.

Charles Dutreix était manufacturier à Troyes, où il avait fondé une très importante fabrique de bonneterie. Il n'avait pas limité son activité à cette seule branche industrielle car il présidait aussi aux destinées d'une Société coopérative d'alimentation, était directeur de la Caisse d'épargne de Troyes et, depuis 1887, présidait une Société de secours mutuels dont les affiliés étaient nombreux. Il siégea en outre au Conseil des prud'hommes. Cette activité multiple dépeint tout l'homme et l'orientation générale de ses convictions.

Si Charles Dutreix participa activement depuis 1887 à toutes les luttes électorales locales, il ne posa sa candidature à la Chambre des Députés, qu'aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, dans la deuxième circonscription de Troyes. En tête au premier tour de scrutin, avec 5.366 voix sur 11.621 votants, contre 4.619 au député sortant Rambourgt, il fut élu au scrutin de ballottage avec 6.425 suffrages contre 5.954 à Rambourgt. sur 12.529 votants. Au renouvellement de 1898, il fut réélu dès le premier tour de scrutin, le 8 mai, avec 6.565 voix sur 11.985 votants, contre 3.889 à Jacquinot et 1.381 à Corgeron.

Candidat radical-socialiste, il s'était présenté avec un programme très étudié, préconisant la souveraineté du peuple, la dénonciation du concordat et la suppression du budget des cultes, la création de l'impôt sur le capital et sur le revenu, l'établissement de Caisses de retraites pour les ouvriers urbains et ruraux, l'assistance publique, la nationalisation des chemins de fer et des mines.

À la Chambre, où il siégea avec les radicaux-socialistes, il fit partie de diverses Commissions spéciales, mais principalement de celle du travail (1894, 1898), dont il fut le vice-président en 1898, et de celle des économies administratives (1899).

Très intéressé par les questions ouvrières, son action au Parlement sera presque exclusivement orientée vers celles-ci dans un sens très social pour l'époque. Lors de son premier mandat il fut l'auteur, en 1894, d'une proposition de loi tendant à nommer une Commission de vingt-deux membres pour préparer un projet de loi tendant à substituer aux fêtes légales, des fêtes républicaines choisies parmi les dates les plus mémorables de la Révolution (le rapporteur nommé conclut au rejet) et d'une proposition de résolution concernant la dénonciation du concordat et la suppression du budget des cultes. La même année, mais pendant son second mandat que la mort abrégé si rapidement, outre une mesure d'intérêt local, reprenant une idée d'Edouard Vaillant, il déposa une proposition de loi tendant à créer un sous-secrétariat d'Etat au Travail au Ministère du Commerce, proposition encore prématurée puisque le premier Ministère du Travail vit le jour avec l'arrivée au pouvoir de Clemenceau, en octobre

1906; il fut aussi l'auteur d'une proposition tendant à réformer les Conseils de prud'hommes; jointe à une autre proposition, il en rédigea le rapport; la mort l'empêcha d'assister à la discussion de ces textes, que le Sénat ne renvoya à la Chambre que durant la législature de 1902-1906 et qui, en définitive, ne virent jamais le jour. Il avait déjà été, en 1896, le rapporteur, en tant que secrétaire-rapporteur de la Commission du travail, d'un premier projet et de diverses propositions précédemment adoptés par le Sénat, relatifs au Conseil de prud'hommes, mais qui ne parvinrent pas à aboutir à la Chambre. Il avait, de même, rapporté, sans succès, en 1897 la proposition d'Edouard Vaillant tendant à créer un Ministère du Travail, de l'Hygiène et de l'Assistance publique, proposition qu'il avait lui-même reprise l'année suivante et qui eut le même sort.

En matière budgétaire, ses interventions furent très nombreuses pour chaque exercice et toujours marquées par un esprit nettement axé vers la gauche. Il déposa souvent de nombreux amendements qui conquirent des fortunes diverses. Il intervint régulièrement dans la discussion des budgets des exercices 1895 à 1899 à de nombreux titres : Affaires étrangères, Guerre, Marine, Commerce et Industrie, Intérieur, Colonies, Agriculture, Finances, demandant ici ou là une augmentation ou une diminution de crédit correspondant à l'orientation générale de son action vers l'équité et en faveur des faibles. Il prit la parole en 1893 à propos d'un projet de modification de la loi du 29 juillet 1881, dite loi Lisbonne, en 1894, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur les Sociétés coopératives de production, crédit et consommation et les contrats de participation aux bénéfices, sur la proposition de loi de Marcel Sembat tendant à modifier la loi du 21 mars 1884 concernant la création des syndicats professionnels, et enfin à propos du projet de loi ouvrant un crédit de 65 millions de francs pour mener à bien l'expédition de Madagascar; cette dernière intervention fut assez orageuse : il s'y montra « adversaire résolu de toute expédition coloniale nouvelle, mais partisan d'une organisation rationnelle dans les colonies que nous possédons » ; il y demandait avec insistance que l'on « colonise » pour le plus grand bien de l'extension du commerce extérieur français; cette opinion fut franchement accueillie. L'année suivante, en 1895, il prit la parole à propos de la réforme de l'impôt des boissons et de la modification de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée; en 1896 il se fit entendre sur la proposition de loi Audiffred sur les Sociétés de secours mutuel, ainsi qu'en 1897, lors de la reprise de la discussion. Il intervint aussi vigoureusement dans le débat instauré sur la durée du travail des femmes, filles mineures et enfants, bataillant ardemment pour que cette durée fût ramenée à dix heures par jour.

Toutefois en 1896, il s'intéressa aux crédits en vue de l'exposition universelle de Bruxelles, l'année suivante à la prorogation du privilège de la Banque de France et en 1898 à la réforme des patentes. Lors de son second mandat, la mort ne lui permit de monter à la tribune que deux fois, en 1898, à propos de la réforme du règlement de la Chambre et de la suppression des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques.

Entre temps, il s'était fait élire conseiller général de l'Aube pour le canton d'Estiassac.

Encore présent à la Chambre le 16 novembre 1899, il demandait le 20 un congé et décédait prématurément à Troyes, le 28 novembre, à l'âge de 51 ans.

À la séance du jour même, Paul Deschanel, président de la Chambre, prononça avec éloquence son éloge funèbre, résumant admirablement son œuvre de parlementaire. « Il avait, dit-il, apporté ici les habitudes de travail, de précision et d'ordre contractées dans sa profession de manufacturier... Le nombre et l'importance des questions qu'il a abordées témoignent de son activité actuelle. Sociétés coopératives de production et sociétés de secours mutuels, travail des femmes dans les manufactures, syndicats professionnels, assistance des vieillards et institutions charitables, enseignement industriel et commercial, Conseils de prud'hommes, réformes fiscales et administratives, son esprit sans cesse en éveil s'attaquait aux problèmes les plus divers, et toujours pour mettre plus d'équité et d'humanité dans nos lois, pour alléger le poids de la vie si lourde aux faibles, pour rapprocher la République de l'idéal que son cœur avait conçu.

« On sentait dans son visage amaigri et déjà touché par le mal, dans ses yeux où luisait une sombre flamme, l'ardeur de convictions sincères, la passion de la justice, l'impatience des résultats. »

Charles Dutreix était un personnage à Troyes; le maire de la ville, lui-même, procéda à la déclaration de son décès. Une rue et une école communale y portent son nom.

DUVAL (ALEXANDRE, HENRY), né le 30 mai 1875 au Neubourg (Eure), mort le 19 juin 1943 à Villettes (Eure).

*Député de l'Eure de 1919 à 1932
et de 1934 à 1942.*

Après de solides études de droit, Alexandre Duval fut clerc de notaire au Neubourg, puis à Rouen, avant de devenir premier clerc à Lisieux et de prendre, en 1908, l'étude de notaire du Neubourg. Il abandonna le notariat en 1914 pour faire valoir ses terres de Villettes, au canton du même Neubourg.

La politique, sur le plan local, le tenta dès 1913 puisqu'il représenta, à

cette date, ce même canton au Conseil d'arrondissement. Mobilisé comme sous-officier du service automobile en 1914, il demanda à passer dans les chasseurs à pied et termine la guerre, en 1918, comme officier dans les chars d'assaut. Sa conduite lui valut la Légion d'honneur et la Croix de guerre avec trois citations.

En 1919, le Conseil municipal de Villettes l'élit maire : ce mandat lui sera constamment renouvelé jusqu'à sa mort, en 1943.

C'est aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, qu'il tenta sa chance pour la première fois sur le plan national dans le département de l'Eure. Second de la liste du Comité républicain d'entente nationale menée par Prosper Josse et qui fut élue tout entière, il obtint pour sa part 31.598 suffrages sur 63.807 votants. En 1924, lors du renouvellement du 11 mai, il sera réélu, mais à la plus forte moyenne cette fois-ci : le département de l'Eure n'a plus que quatre représentants au lieu de six dans la précédente législature; troisième de la liste du Comité républicain d'entente nationale et d'action sociale menée par André Join-Lambert, il totalise personnellement 29.604 suffrages sur 71.386 votants. En 1928, le scrutin de liste est abandonné et les élections générales ont lieu au scrutin uninominal. Alexandre Duval choisit alors la circonscription de Louviers, où il sera désigné le premier tour, le 22 avril, élu confortablement par 6.077 voix sur 12.120 votants contre 4.830 à Delamare et 1.025 à Vimard. Le renouvellement de 1932 se soldera pour lui par un échec des plus honorables, car cette fois-ci l'adversaire est de taille; il s'agit en effet de Pierre Mendès-France, tout jeune candidat à l'aube d'une carrière parlementaire qui sera de premier plan. En tête au premier tour de scrutin, le 1^{er} mai, avec 5.973 voix sur 12.491 votants, contre 5.824 à Mendès-France qui le talonne de fort près, Alexandre Duval doit s'avouer vaincu au scrutin de ballottage, le 8 mai, en totalisant 6.108 voix contre 6.347 à son jeune adversaire, sur 12.652 votants. Mais il ne restera pas longtemps écarté du Parlement; profitant en effet de la vacance du siège de Pont-Audemer, dont le titulaire Henry Le Mire est décédé le 4 juillet 1934, il pose sa candidature à l'élection partielle du 23 septembre suivant dans cette circonscription et l'emporte aisément par 5.715 voix sur 11.205 votants, contre 4.730 à Lorient. Quatre ans plus tard, lors du renouvellement du 26 avril 1936, il ne songe pas à contrer Mendès-France à Louviers, mais se fait réélire dès le premier tour de scrutin à Pont-Audemer par 6.258 voix sur 12.368 votants, contre 5.704 à Harou.

Attaché à l'Union républicaine démocratique, sous l'étiquette de laquelle il siégea à la Chambre pendant toute la durée de son mandat parlementaire, il se fit élire sur des programmes pro-

nant, au gré des législatures, la rénovation de la France par la révision de la Constitution, le maintien d'une politique dans la ligne de celle de Poincaré, la liberté, mais celle qui « consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui », et toujours la protection des familles nombreuses ainsi, surtout, que toutes les mesures propres à développer l'agriculture française et à maintenir le privilège des bouilleurs de cru.

Au cours de son premier mandat, pendant la législature 1919-1924, ce fut l'ancien notaire qui fut appelé à la Commission de la législation civile et criminelle; mais dès sa réélection, en 1924, il entre à la Commission de l'agriculture, dont il devient le secrétaire et où il retrouvera son siège en 1928. Il appartient aussi temporairement à la Commission des douanes et conventions commerciales en 1926 ainsi qu'à celle des boissons en 1928. Lorsque, après son échec de 1932 à Louviers, il reviendra en 1934 au Parlement comme représentant de Pont-Audemer cette fois, il retrouvera, dès 1935, son fauteuil à la Commission de l'agriculture, mais ne siégera qu'à la Commission des finances en 1936 pendant la dernière législature de la III^e République.

Parlementaire infatigable et d'une activité débordante, Alexandre Duval, de 1919 à 1940, déposa plus d'une centaine de propositions de loi et de résolution, une soixantaine de rapports et monta près de trois cents fois à la tribune.

Cette activité cependant sera presque exclusivement axée sur les questions agricoles et sur celles qui relevaient de la compétence de l'ancien notaire; il serait aussi oiseux que vain d'en énumérer toutes les manifestations. On peut noter cependant qu'en 1920 il déposa une proposition de loi tendant à la prolongation des délais pour le renouvellement des inscriptions de privilèges, hypothèques et nantissements, qui fut entérinée par la loi du 19 avril 1920; l'année suivante, dans le même ordre d'idées, sa proposition de loi tendant à modifier la loi du 25 juin 1920 concernant le privilège du Trésor en matière de bénéfices exceptionnels ou supplémentaires de guerre, fut discutée en même temps que le projet gouvernemental organisant la publicité du privilège du Trésor et d'où sortit la loi du 10 août 1922. Cinq ans plus tard, lors de son second mandat, à propos d'une question agricole qui lui tenait particulièrement à cœur — celle des céréales — sa proposition de loi tendant à modifier la loi du 9 août 1926 sur les conditions du ravitaillement en blé, en farine et en pain fut, là encore, discutée avec le projet gouvernemental modifiant la réglementation relative à la circulation des blés et des farines (loi du 8 mars 1928). Au cours de la législature suivante, sa proposition de résolution déposée en 1931, invitant le Gouvernement à rédiger un projet de loi interprétatif et complémentaire de la loi du 10 mars 1930 sur la destruction des

lapias de garenne, fut adoptée en mars 1932. Mais il fit de multiples dépôts qui ne dépasseront pas le stade de la Commission compétente, tenant ainsi d'attirer l'attention de l'Assemblée sur l'assistance médicale gratuite (1924 et 1928), sur les contributions foncières et le revenu cadastral des propriétés non bâties (1924, 1928, 1929 et 1930), sur les délais pour déclarations multiples (1926), ou sur ceux des déclarations préalables des bénéfices agricoles (1930, 1931, 1932 par deux fois), sur le rétablissement à Louviers du tribunal de première instance (1926, 1928). La question du blé sera une de ses grandes préoccupations: propositions de loi ou de résolution tendant à provoquer la production de cette céréale (1928), concernant le commerce (1930) ou le stockage des blés (1931), l'assainissement du marché du blé (1934), l'application de la loi du 24 décembre 1934 sur les blés (1935). L'adduction d'eau dans les campagnes (1930), les questions de voirie (1930), les moyens de conjurer la crise agricole (1935), la fixation d'un fermage moyen entre bailleurs et fermiers basée sur le prix des denrées (1935), ainsi que toutes les mesures susceptibles d'améliorer le sort des agriculteurs et d'assurer la protection des bouilleurs de cru seront des questions qui retiendront, parmi bien d'autres, son attention de législateur.

Le nombre des rapports qu'il eut à rédiger ne fut pas, proportionnellement, moins important. Ce fut surtout au sein de la Commission de l'agriculture, dont il fut souvent en outre le rapporteur pour avis, qu'il eut à donner la mesure de son activité. N'appartenant cependant pas encore à cette Commission durant son premier mandat, c'est au titre de membre de la Commission de la législation civile et criminelle qu'il rapporta, en 1926, sa propre proposition de loi sur les privilèges, hypothèques et nantissements (loi du 19 avril 1920), le projet de loi sur la reconstitution des archives hypothécaires détruites par faits de guerre, une proposition de loi à propos des réductions de fermages des baux ruraux (1921), un avis concernant le régime fiscal des échanges d'immeubles ruraux (1922) et une modification du Code civil (1923).

A partir de 1924 il siégera constamment à la Commission de l'agriculture jusqu'en 1936, sauf pendant la courte interruption qui sépare son échec au renouvellement de 1932 et son élection à Pont-Audemer en septembre 1934. Il sera à ce titre l'auteur d'une cinquantaine de rapports ou d'avis se référant à la police de la chasse et aux animaux nuisibles (1925, 1926, 1928, 1929, 1932), aux hypothèques en matière agricole (1924), aux warrants agricoles (1924, 1936); en ce qui concerne l'importante question des céréales, il rédigea des rapports ou des avis sur l'approvisionnement en blé (1926), la circulation (1928) et le commerce des blés (1929, 1930), les mesures générales en faveur de la culture, du commerce, de la protection et de la vente du blé (1930), le problème des blés exotiques et de leur emploi

(1931), les droits de douane applicables aux céréales (1928, 1931). La vente des beurres mous (1928), la protection des producteurs de lin et de chanvre, les baux à ferme (1927), l'application de la loi Loucheur à l'habitat rural (1928, 1930) compteront aussi parmi les mesures qu'il aura à rapporter.

Pendant la dernière législature de la 111^e République il ne siégea qu'à la Commission des finances dont il fut le rapporteur, en ce qui concerne les services civils de l'exercice 1940, du budget de la Légion d'honneur et de celui de la Caisse nationale d'épargne.

Ses interventions à la tribune furent en tel nombre — il en fit près de trois cents — qu'il est impossible de les énumérer en détail.

Il participa, bien entendu, à toutes les discussions des mesures dont il avait été le rapporteur ou le promoteur et, de 1920 à 1940, sauf pour les années 1933 et 1934 où il fut éloigné de la Chambre, il n'est pas de budget à la discussion duquel il ne participa spécialement en matière d'agriculture, chapitre à propos duquel il présenta souvent de nombreux amendements.

Il ne manqua jamais d'intervenir dans un débat où les questions agricoles étaient traitées, qu'il s'agit de la politique générale du Gouvernement en la matière, du blé ou des céréales panifiables, des tarifs douaniers concernant l'agriculture, des bénéfices agricoles, de la création de l'Office national professionnel du blé en 1936, à l'occasion de laquelle il déposa de multiples amendements qui connurent des fortunes diverses, des baux à ferme, de la propriété culturale ou de la réforme fiscale, dans la mesure où celle-ci intéressait les bouilleurs de cru. Il intervint aussi en d'autres matières, mais presque toujours en ce qui concernait le côté rural qu'elles pouvaient présenter : question de loyer, bénéfices de guerre, recrutement, pensions, amnistie, congés payés, semaine de quarante heures, lutte contre le chômage, dévaluation (1936), conventions collectives, etc.

Il s'excusa de ne pouvoir prendre part, le 10 juillet 1940, au vote sur l'octroi des pouvoirs constituants au maréchal Pétain au Congrès de Vichy, n'ayant pu rallier la capitale provisoire de la France.

Retiré désormais de la vie politique, il continua d'administrer le bourg de Villette, où il mourut, le 19 juin 1943, à l'âge de 68 ans.

DUVAL (Joseph, César), né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 20 janvier 1841, mort à Collonges-sur-Salève (Haute-Savoie) le 21 avril 1910.

*Député de la Haute-Savoie
de 1883 à 1898.*

*Sénateur de la Haute-Savoie
de 1898 à 1910.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 541).

Il fut maire de Saint-Julien-en-Genèves de 1881 à 1886 et président du Conseil général de la Haute-Savoie. Il fut réélu député de la Haute-Savoie aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, au premier tour de scrutin, par 10.064 voix, sans concurrent, sur 10.675 votants. Il retrouva son siège à celles des 20 août et 3 septembre 1893, au premier tour, par 9.088 voix, toujours sans concurrent, sur 9.733 votants.

Il fut un des rares parlementaires à être élu ou réélu aux divers scrutins sans concurrent. D'ailleurs, il n'acceptait de faire acte de candidature qu'à la condition de n'avoir en face de lui aucun adversaire.

A la Chambre des Députés, il fut membre de la Commission des chemins de fer et de la Commission du budget.

Il déposa un rapport sur la proposition de loi relative à l'exercice de la pharmacie, sur la proposition de loi portant réglementation de la préparation, du dépôt et de la délivrance des médicaments dans les dispensaires, hospices et autres établissements de l'Assistance publique (1890).

Il intervint dans la discussion de ces deux propositions de loi (1891) ainsi que dans celle des budgets de l'exercice 1891, à propos de l'école d'horlogerie de Cluses, et de 1892 sur les crédits du Ministère de la Justice et des Cultes.

Il prit également part à la discussion du projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, du projet de loi portant modification de l'article 9 du Code civil relativement aux déclarations effectuées en vue d'acquiescer ou de décliner la nationalité française, de la proposition de loi relative à la suppression des octrois, du projet de loi relatif à la protection de la santé publique, de la proposition de loi relative à l'organisation des services de l'hygiène publique, du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons (1895), du projet de loi portant modification du régime fiscal des successions, donations, mutation de nue-propriété et d'usufruit et des ventes de meubles (1895) et du budget de l'exercice 1898 (Finances et Postes et télégraphes).

Il fut élu sénateur de la Haute-Savoie à l'élection partielle du 6 février 1898, par 511 voix contre 8, en remplacement de M. Bardoux, sénateur inamovible décédé, sur 645 votants. Il fut réélu le 28 janvier 1900 par 506 voix (M. Folliet : 509 voix et M. Francoz 475 voix étant également élus), sur 647 votants, puis le 3 janvier 1909, toujours au premier tour de scrutin, par 344 voix sur 642 votants.

Au Sénat, inscrit à l'Union républicaine, il fut membre des Commissions des chemins de fer, des douanes, du régime des boissons.

Il déposa une proposition de loi, relative à la restitution des donations ou

legs aux héritiers ou ayants droit, en conformité du paragraphe 7 de l'article 5 de la loi portant suppression de l'enseignement congréganiste (1904).

Il établit un rapport sur le projet de loi tendant à modifier les articles 25 et 62 de la loi du 15 avril 1829 relative à la pêche fluviale (1898), le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903 (Ministère des Travaux publics, Chemins de fer de l'Etat).

Il intervint dans la discussion du projet de loi relatif au tracé de la frontière douanière de la France en Savoie (1899), du projet de loi approuvant une convention entre la France et la Suisse (1900), du projet de loi portant modification du régime fiscal des successions, donations et ventes de meubles (1900), du projet de loi relatif à la contribution des patentes (1908 et 1901), du projet de loi sur les contributions directes et taxes y assimilées (1901), de la proposition de loi tendant à modifier la loi sur le recrutement de l'armée (1905).

Il prit également part à la discussion de divers budgets, notamment en ce qui concerne les crédits des Ministères des Travaux publics et des Affaires étrangères.

Il interpella le Gouvernement sur l'application de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat dans la commune de Saint-Gingolph (1906) et sur la crise des transports et les mesures qu'il convient de prendre pour mettre notre industrie, notre commerce extérieur et intérieur en mesure de lutter contre la concurrence étrangère (1908).

« Il existe, déclara-t-il au cours de la discussion de cette dernière interpellation, un mouvement considérable dirigé contre nous par nos rivaux en matière de transports, notamment par l'Allemagne qui fait de gros efforts pour détourner sur les ports de la Mer du Nord le trafic du monde et, chose singulière, celui de la Méditerranée que nous pouvions tous croire le monopole de Marseille et de Gènes. »

Il marqua la nécessité d'utiliser le Rhône pour aller de Marseille au Lac Léman, moyen de communication supérieur à ceux dont peuvent disposer nos rivaux.

En ce qui concerne les chemins de fer, il mit l'accent sur l'utilité de la ligne du Mont-Blanc qui, selon lui, « doit fournir à la France le plus rapide des moyens d'accès en Italie et en Orient. »

L'ordre du jour qu'il déposa en conclusion de la discussion de son interpellation approuvant les déclarations du Ministre des Travaux publics et comptant sur sa fermeté pour assurer et développer le service des transports par les voies ferrées et fluviales, fut adopté par le Sénat.

Il s'intéressa tout particulièrement aux questions douanières et, comme membre de la Commission des chemins de fer, par le dépôt de nombreux rapports, à la construction de lignes de chemin de fer d'intérêt local.

D'après lui, le devoir des Républicains était tout tracé. « Ils doivent — disait-il — combattre énergiquement tous ceux qui rêvent le rétablissement du pouvoir personnel : monarchie ou dictature. Ils doivent faire respecter les institutions républicaines et mettre un terme au débordement d'injures et de calomnies qui risquent de discréditer la France vis-à-vis de l'étranger. Quant à la République, elle n'a qu'à continuer son œuvre de progrès matériel, intellectuel et moral. »

Décédé en cours de mandat à l'âge de 69 ans, le 21 avril 1910, à Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie), son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 1^{er} juin 1910 par le Président Antonin Dubost : « Ardent ouvrier de la réunion de la Savoie à la France, militant de la démocratie sous le régime impérial, combattant de 1870-1871, ce fut un républicain et un patriote. »

« Sa longue expérience, son sens avisé et fin des réalités, l'absolue probité de son caractère lui conféraient l'autorité d'une personnalité incontestée, à laquelle sa simplicité démocratique et sa bonhomie affectueuse ajoutaient un grand charme. »

« Son patriotisme républicain était fait, comme celui de tous les Savoyards, d'une indissoluble et double fidélité à la terre natale et à la grande patrie. »

« Il fut président du groupe des relations franco-italiennes, président du groupe interparlementaire pour l'amélioration des voies d'accès de France en Italie et des relations économiques entre les deux nations, membre du Conseil d'hygiène. »

Il était titulaire de la médaille d'or de la mutualité.

Il avait publié de nombreux ouvrages, et en plus de ceux figurant au ROBERT ET COIGNY, on peut encore citer : *Notice sur l'invasion du Faucigny par l'armée Sarde en 1793* (1891) ; *Notice sur le capitaine de Viry* (1891) ; *Invasion de la Savoie par l'armée Sarde en 1793* (1892) ; *Un aventurier napolitain en 1870, Frangini, commandant des mobiles de la Haute-Savoie* (1893) ; *Souvenirs du général-baron Pouget* (1897) ; *Le 2^e bataillon du Mont-Blanc, la 19^e brigade de bataille à l'armée d'Italie, le brigadier-général Bichat* (1897) ; *Une enquête agricole et économique dans le baillage de Ternier en 1756* (1898) ; *Procédure pour placards injurieux affichés à Annecy à la mort de François 1^{er}* (1899) ; *Le sénateur Folliet* (1905) ; *Précis de l'histoire du département de la Haute-Savoie* (1907).

DUVAL-ARNOULD (Louis, Frédéric, Eugène), né le 6 août 1865 à Paris-6^e, mort le 13 février 1942 à Paris-6^e.

Député de la Seine de 1919 à 1936.

Louis Duval, qui ne fut officiellement autorisé à joindre à son patronyme le nom de jeune fille de sa femme qu'en

mars 1921, était le fils d'un ancien notaire de l'Oise, descendant de « laborateurs » de cette région. Il fit ses études au collège Stanislas à Paris, puis sa licence en droit (1885) et l'école des Sciences politiques avant d'obtenir, en 1888, son doctorat en droit en soutenant une double thèse intitulée: *Etudes sur quelques points de droit romain au v^e siècle d'après les lettres et les poèmes de Sidoine Apollinaire et Essai sur la législation française du travail des enfants (apprentis et jeunes ouvriers)*.

Inscrit au barreau de Paris, secrétaire de la Conférence des avocats, professeur d'économie politique à la faculté de droit de l'Institut catholique de Paris, il eut l'occasion de collaborer activement à la *Reforme sociale*, à la *Libre parole* ainsi qu'au *Recueil de jurisprudence* de Dalloz.

C'est en entrant au Conseil municipal de Paris, et par conséquent au Conseil général de la Seine, qu'il commença sa carrière politique. Après une tentative infructueuse en 1898, il représenta, de 1900 à 1919, le 6^e arrondissement, quartier de Saint-Germain-des-Prés, dans la première de ces assemblées, dont il devint tout de suite secrétaire puis, pour l'année 1901-1902, vice-président. Spécialisé plus particulièrement dans les questions de transports, il remplit les fonctions de rapporteur général des transports de surface et de président de la Commission du métropolitain; il présida aussi le Comité du budget de la ville de Paris.

Capitaine d'artillerie de réserve, il fit avec ses cinq fils, dont l'un devait tomber au Champ d'honneur, la guerre de 1914-1918. Blessé et cité, il fut décoré de la Croix de guerre et promu Officier de la Légion d'honneur le 3 janvier 1919.

C'est dans la paix retrouvée, aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui ont lieu au scrutin de liste et d'où va sortir la Chambre « bleu horizon » que Louis Duval-Arnould se présente pour la première fois à la députation. Troisième de la liste d'Entente républicaine démocratique menée dans la troisième circonscription de la Seine par Emmanuel Evain, président du Conseil municipal de Paris, et dont le second est Marc Sangnier, Louis Duval-Arnould est élu avec 76.611 suffrages sur 139.797 votants. Il sera désormais constamment réélu jusqu'en 1936, date à laquelle il subira un échec. Aux élections de 1924, le 11 mai, il est réélu à la plus forte moyenne. Sixième de la liste d'Union républicaine démocratique menée, cette fois-ci, par Louis Rollin, il obtient 61.700 voix sur 201.612 votants. En 1928, les élections ont lieu au scrutin uninominal, le 22 avril; dès le premier tour de scrutin, Louis Duval-Arnould qui se présente dans la deuxième circonscription du 6^e arrondissement de Paris, est élu avec 6.896 voix sur 10.727 votants, abandonnant seulement 1.565 voix à Le Brasseur et 1.087 à Chardonnet. Quatre

ans plus tard, le 1^{er} mai 1932, il est encore une fois réélu dans les mêmes conditions, par 5.871 suffrages sur 9.648 votants, contre 1.368 à Frossard. Les élections des 26 avril et 3 mai 1936 lui sont fatales: ayant obtenu au premier tour de scrutin, sur 10.266 votants, 3.463 voix, il est talonné à 24 voix près par Wiedemann-Goiran, d'une nuance politique voisine de la sienne, qui totalise 3.439 suffrages, les quelques 3.000 bulletins restants étant partagés à peu près également entre le candidat communiste et le candidat S.F.I.O.; au scrutin de ballottage, il est battu avec 3.359 voix sur 10.107 votants, contre 3.885 à Wiedemann-Goiran qui est élu, le communiste Pitard totalisant 2.695 bulletins.

Au cours de sa première législature (1919-1924), il s'inscrit au groupe de l'Entente républicaine démocratique et entre à la Commission du travail, dont il devient le président et à celle des travaux publics et des moyens de communication. Il dépose en 1922 une proposition de loi tendant à accorder à la femme séparée de corps le bénéfice de l'allocation d'ascendante prévue en faveur de la femme veuve, divorcée ou non mariée, dont le fils est mort pour la France, qui devient loi du 13 avril 1923 et une seconde ayant pour objet de modifier l'article 32, 2^e alinéa, de la loi du 27 mars 1907 concernant les Conseils de prud'hommes, en élevant le taux de la compétence en dernier ressort de ces tribunaux (1923), qu'il est chargé de rapporter (1924), et qui devient la loi du 24 décembre 1925. Il prend part à de nombreuses discussions, sur: le projet de loi tendant à autoriser un nouveau relèvement temporaire des tarifs de chemins de fer d'intérêt général (1919); le projet de loi relatif à l'appel de la classe 1920 (1920); le projet de loi relatif au relèvement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques (1920); la proposition de loi, modifiée par le Sénat, sur l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels (1920); le projet de loi, modifié par le Sénat, instituant une médaille dite Médaille commémorative de la Grande guerre (1920); le projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales (1920); le budget des Beaux-arts, des Travaux publics, du Travail, des Postes et télégraphes, du Ravitaillement et la loi de finances de l'exercice 1920 (1920); un projet et une proposition de loi relatifs à l'amnistie (1920 et 1921); le projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général (1920 et 1921); le budget des Finances, des Postes et télégraphes de l'exercice 1921 (1921); les interpellations concernant le chômage (1921); les propositions de loi concernant l'assistance aux familles nombreuses (1921); le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif au paiement des primes aux surfaces ensemençées en blé dans les régions dévastées (1921); le projet de loi portant ouverture d'un crédit pour le Fonds national de chômage (1921); le projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la

taxe sur le chiffre d'affaires (1921); le projet de loi concernant les boissons hygiéniques (1921); les interpellations relatives aux grèves du Nord (1921); les propositions de loi relatives à la construction de maisons à bon marché (1921); le projet de loi portant fixation définitive de la législation sur les loyers (1921); le budget de l'Hygiène, des Affaires étrangères, de la Guerre, de l'exercice 1922 (1921); la proposition de loi tendant à surseoir aux expulsions de locataires (1921); les interpellations sur la gestion des mines de potasse séquestrées (1921); le projet de loi portant modifications à la loi relative au relèvement des taxes postales (1922); les projets de loi portant annulation et report de crédits (1922); le budget de l'Agriculture, de l'Instruction publique et la loi de finances de l'exercice 1923 (1923); la proposition de loi tendant à surseoir aux expulsions de locataires (1922); la proposition de loi tendant à réprimer la hausse illicite sur les loyers (1923); la proposition de loi sur l'emploi obligatoire des mutilés (1923); les interpellations sur les relations entre la France et le Vatican (1923); l'interpellation de M. Herriot sur la politique extérieure (1923); le projet de loi ayant pour objet la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales, le contrôle des opérations de change et la création d'une caisse des pensions de guerre (1924); le projet de loi concernant les articles 419 et 420 du Code pénal et les ententes commerciales et industrielles (1924); le projet de loi sur les assurances sociales (1924).

Il était, depuis 1921, membre du Conseil supérieur du travail.

Durant son second mandat, de 1924 à 1928, il siégea avec le groupe de l'Union républicaine démocratique (U.R.D.) et retrouva sa place tant à la Commission du travail qu'à celle des travaux publics et des moyens de communication.

Il déposa, en 1924, une proposition de loi tendant à compléter l'article 79 de la loi du 14 avril 1924 réformant le régime des pensions civiles et militaires, ainsi qu'une seconde tendant à modifier la loi du 24 décembre 1928, élevant le taux de la compétence des Conseils de prud'hommes, loi à l'origine de laquelle il avait été dans la législature précédente (1926).

Pendant ces quatre années, il rédigea une dizaine de rapports sur des questions relevant presque exclusivement du travail : un rapport supplémentaire sur la création de chambres de métiers (1925); un nouveau rapport (1925) sur sa proposition de loi, modifiée par le Sénat, sur les Conseils de prud'hommes (loi du 24 décembre 1925); plusieurs rapports sur l'extension aux auxiliaires de la Préfecture de la Seine du bénéfice de la loi du 26 avril 1924 concernant l'emploi obligatoire des mutilés de guerre, sur l'élevation de 16 à 18 ans de l'âge de l'apprenti (1926); sur les émoluments des secrétaires des Conseils

de prud'hommes (1926), assorti d'un rapport supplémentaire après modifications apportées par le Sénat (1927); sur l'exécution de travaux de protection de la région parisienne contre les inondations (1927), ainsi qu'un rapport supplémentaire après adoption par la Chambre et nouvelles modifications par le Sénat (1927). Il rapporta aussi le projet de loi tendant à ratifier le décret du 20 novembre 1926 relatif à la compétence des prud'hommes ainsi que sa proposition de loi modifiant la loi du 24 décembre 1925; il rédigea enfin, en 1928, un triple rapport, assorti d'un rapport supplémentaire sur un projet et sur deux propositions de loi jointes, tendant à modifier l'article 23, Livre 1^{er}, du Code du travail et de la prévoyance sociale.

Dès le début de la législature, il était de nouveau nommé membre du Conseil supérieur du travail et intervint souvent à la tribune. Il prit ainsi part à la discussion des budgets et lois de finances des exercices 1925, 1926, 1927 et 1928, spécialement en matière de travaux publics et surtout de travail (natalité, allocations familiales, familles nombreuses, etc.). Il participa à la discussion d'interpellations relatives à la politique générale du Gouvernement (1924), de mesures complétant la législation sur les loyers (1924), d'un projet de loi relatif à l'apvisionnement de la population civile en céréales et farines panifiables (1925), de l'élection des conseillers généraux de la Seine et de l'élection des conseillers municipaux de Paris (1925), des propositions de loi tendant à accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité (1925); il participa non moins activement aux débats concernant le redressement financier de 1926 (taxes successorales, son amendement concernant la taxe sur le chiffre d'affaires, etc.). Il se fit aussi entendre à propos de l'interdiction de la vente de « sucettes » (1926), de la modification de l'article 310 du Code civil (conversion de la séparation de corps en divorce), de la Caisse d'amortissement (1926); il présenta des observations concernant les pouvoirs d'enquêtes susceptibles d'être accordés à la Commission des boissons (1926). En 1927, il intervint dans la discussion de projets de loi sur l'organisation de la Nation en temps de guerre, sur la nationalité, sur le tarif douanier, sur les contributions directes et, enfin, sur les accidents du travail; en 1928, il monta à la tribune pour parler sur les assurances sociales, sur la situation des locataires commerçants et industriels frappés d'expulsion et sur la procédure des révisions des baux à longue durée.

Au début de son troisième mandat (1928-1932), Louis Duval-Arnould s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine démocratique. Il est membre de la Commission du travail, dont il devient vice-président, de celle des travaux publics et des moyens de communication et de celle de l'aéronautique civile, commerciale, militaire, maritime et coloniale. Il dépose deux propositions de loi, l'une portant modification du régime fiscal des

successions (1929), l'autre tendant à modifier les articles 3, 9 et 10 de la loi du 8 décembre 1897, modifiée par la loi du 22 mars 1921, et tendant à admettre la présence à l'instruction des personnes civilement responsables (1932). Il est chargé de plusieurs rapports sur des projets de loi concernant : la compétence des Conseils de prud'hommes (1928) ; la concession d'une ligne complémentaire de grande ceinture de Noisy-le-Sec à Sucy-Bonneuil (1928) ; l'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble de faible valeur (1930). Il émet en outre des avis au nom de la Commission du travail sur : les contrats de travail des représentants et placiers (1930) ; la généralisation des allocations familiales (1930). Il intervient à la tribune dans la discussion : du projet de loi monétaire (1928) ; d'un projet de loi tendant à établir un programme de construction d'habitations à bon marché (1928) ; du budget du Travail et de l'Hygiène, des Travaux publics, de la Justice, des Postes et de la loi de finances de l'exercice 1929 (1928) ; d'interpellations relatives à la politique sociale du Gouvernement (1929) ; du projet de loi tendant à la ratification du pacte général de renonciation à la guerre, dit « Pacte Briand-Kellog » (1929) ; du budget du Travail, des Conventions, des Travaux publics et de la loi de finances de l'exercice 1930 (1929) ; du projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à modifier et à compléter la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales (1930) ; du projet de loi relatif à l'organisation des tribunaux de première instance (1930) ; d'un projet de loi portant dégrèvement d'impôts (1930) ; d'un projet de loi relatif aux contributions directes de l'exercice 1931 (1930) ; du budget des Finances, de la Santé publique, du Travail, de l'Intérieur, des Conventions, des Travaux publics et de la loi de finances de l'exercice 1931-1932 (1931) ; d'un projet de loi concernant les entreprises de navigation aérienne (1931), du projet de loi tendant à l'institution d'un congé annuel pour les travailleurs (1931) ; des propositions de loi tendant à la protection de la main-d'œuvre nationale (1931) ; d'un projet de loi portant amnistie (1931) ; d'une proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux baux à loyer d'immeubles à usage commercial ou industriel (1932) ; du projet et des propositions de loi concernant l'élection des députés (1932) ; d'une proposition de loi tendant à la création de zones franches maritimes et fluviales (1932) ; du budget de l'Instruction publique, du Travail et de la loi de finances de l'exercice 1932 (1932) ; du projet de loi fixant le statut de l'aviation marchande (1932) ; du projet de loi transformant l'impôt sur le chiffre d'affaires en une taxe unique en ce qui concerne les huiles minérales et l'essence des pétroles (1932) ; du projet de loi relatif à l'affichage électoral et à la sécurité des opérations (1932). Il était toujours membre du Conseil supérieur du travail.

Au cours du dernier mandat qu'il exerça de 1932 à 1936, inscrit au groupe

de la Fédération républicaine, il retrouva sa place à la Commission du travail et siégea en outre à celle de l'aéronautique et à celle des postes, télégraphes et téléphones, ainsi qu'à celle des travaux publics et des moyens de communication.

Il déposa une proposition de loi tendant, en modifiant la loi de 1928 sur les assurances sociales, à faire bénéficier les salariés de plus de 60 ans de l'assurance-maladie (1933) ; en 1934, il proposa sans succès, avec Robert Schuman, une modification au Code civil permettant d'étendre à la France entière les dispositions de l'article 73 de la loi du 1^{er} juin 1934 relatives à la transmission intégrale d'une exploitation familiale dans les départements d'Alsace-Lorraine ; en 1935 il déposa une proposition de loi tendant à favoriser le maintien de la mère au foyer, ainsi qu'une autre tendant à instituer des allocations temporaires pour les veuves chargées d'enfants (1936).

S'il ne rédigea qu'un seul rapport sur un projet de loi tendant à accorder un délai aux salariés logés pour évacuer leur logement lors de la résiliation du contrat de travail, assorti d'une proposition de loi tendant à réglementer le statut des concierges (1936), il eut l'occasion de monter à la tribune pour mener à bien une soixantaine d'interventions.

Il ne manqua la discussion d'aucun des budgets des exercices 1933 à 1936, au titre de la marine, du travail, de la santé publique (familles nombreuses). Il intervint dans la discussion du projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire, de la protection de la main-d'œuvre nationale, des impositions départementales et communales, du remboursement ou de la conversion des fonds publics, du renouvellement des baux à loyers commerciaux ou industriels (1932), sur l'amnistie, la transformation des écoles spéciales rurales en écoles mixtes (1933) ; il participa à la discussion d'une interpellation sur les fraudes au concours de l'internat de médecine, de la révision des baux commerciaux ou industriels (1933) ; il s'opposa au vote sans débat de la mesure tendant à modifier l'article 162 du Code civil, ainsi que de la proposition de loi sur le statut légal des aides médicaux (1933). Il intervint de nouveau dans des questions de loyers de locaux d'habitation ou industriels et commerciaux, de fonctionnement de la régie des tabacs, de la défense du marché du blé, de la modification des grands réseaux de chemins de fer, de la création de zones franches fluviales, du statut organique de l'armée de l'air, de l'organisation douanière et fiscale de certains territoires (1933) ; à propos des Chambres de métiers, du repos hebdomadaire, de l'organisation de l'exposition de 1937, d'un programme de travaux concernant la défense nationale, du règlement du prix des fonds de commerce (1934) ; il intervint encore dans la discussion d'une proposition de loi relative à la conversion de la séparation

de corps en divorce, de l'obligation des accords professionnels en temps de crise, du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les femmes, de la réglementation des Halles centrales, du chômage, du recrutement de l'armée, des groupes de combat et des milices privées (1935), de l'institution du Conseil économique, de la situation des conducteurs de voitures publiques au regard de la législation du travail et de la situation des retraités (1936).

Après son échec aux élections de 1936, il abandonna complètement la carrière politique et se retrouva dans la vie privée ; il avait alors 73 ans. Il devait mourir six ans plus tard, à 79 ans, le 18 février 1942, dans ce 6^e arrondissement de Paris où il était né et qu'il n'avait jamais quitté.

Il avait été secrétaire adjoint de la Société des agriculteurs de France et faisait partie de la Société d'Economie sociale. Il fut, tout au long de sa vie, l'auteur de multiples articles et de nombreuses conférences.

DUVAU (JULES), né le 5 mars 1855 à Châtellerault (Vienne), mort le 12 avril 1928 à Châtellerault.

Député de la Vienne de 1896 à 1902.

Issu d'une vieille famille poitevine, Jules Duvau fit son droit à Poitiers et, muni de son diplôme de licencié, devint banquier à Châtellerault.

Il s'intéressa de bonne heure à la politique locale et fut maire de Châtellerault de 1888 à 1896 et conseiller général du canton de Dangé de 1887 à 1902.

Un siège de député se trouvant vacant dans la Vienne, à la suite de la démission de M. Albert Nivert, le 19 décembre 1895, une élection partielle eut lieu le 9 février 1896, dans l'arrondissement de Châtellerault. Jules Duvau ayant fait acte de candidature y fut élu au premier tour de scrutin, par 8.727 voix contre 4.522 à Dalle et 1.539 à Arteau, sur 15.259 votants. Aux élections générales du 8 mai 1898, il l'emporta aisément dès le premier tour de scrutin avec 9.447 voix sur 16.174 votants, contre 6.105 à son adversaire de la législature précédente, Dalle. Quatre ans plus tard, aux élections générales des 27 avril et 4 mai 1902, il était arrivé largement en tête au premier tour de scrutin, avec 6.723 voix, sur 16.546 votants, contre 4.896 à Godet, 3.599 à Dalle et 1.033 à Picquot ; mais Jules Duvau abandonna la partie avant le second tour de scrutin, laissant ainsi élire Frédéric Godet.

Il se proclamait, dans sa profession de foi, « républicain convaincu », mais aussi « l'ennemi résolu de toutes les idées collectivistes » ; il continuait en précisant qu'il ne voulait « ni de la

révision de la Constitution, ni de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ni de l'impôt global sur le revenu » mais spécifiait par contre qu'il était pour « le maintien intégral des lois scolaires et militaires, une répartition plus équitable des charges de l'impôt, la simplification des rouages administratifs, plus de sacrifices pour l'agriculture, le commerce et l'industrie, plus de prévoyance pour les infortunes et les derniers jours des travailleurs des villes et des champs ». Il concluait par cette formule : « Tout pour le progrès, rien pour la révolution. »

Il siégea à la Chambre dans les rangs des progressistes.

Secrétaire du 2^e et du 5^e Bureau, membre de diverses Commissions spéciales, il rapporta plus d'une trentaine de projets de loi tendant à autoriser diverses communes et divers départements à s'imposer extraordinairement ou à bénéficier des prorogations de surtaxes à l'octroi afin de mener à bien la mise en train ou l'achèvement de mesures d'intérêt strictement local.

Il monta à la tribune pour participer à la discussion du budget des exercices 1897 et 1898, spécialement au titre de la guerre, ainsi qu'à celles de propositions de loi relatives à la saisie-arrêt sur les salaires et les petits traitements des ouvriers et employés (1898).

Lors de son second mandat, de 1898 à 1902, outre diverses Commissions spéciales, il appartenait aussi à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales (1898).

Il rapporta, en 1900, la proposition de loi Fleury-Ravarin tendant à autoriser l'administration des Postes et des Télégraphes à effectuer, pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations, l'encaissement des fonds des sociétés de secours mutuels approuvées et fut, en 1901, le rapporteur du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1896. Il rapporta enfin, comme il l'avait fait au cours de la législature précédente, une vingtaine de projets de loi tendant à autoriser des rattachements de territoires à diverses communes, des échanges de terrains entre l'Etat et divers particuliers ou des mesures d'imposition extraordinaires pour des communes ou des départements.

Comme précédemment, il monta à la tribune pour intervenir, au titre de la guerre, dans la discussion des budgets des exercices 1899, 1900 et 1902.

Après s'être retiré de la compétition avant le second tour des élections générales législatives de 1902, il reprit ses occupations de banquier à Châtellerault.

C'est là qu'il mourut, le 12 avril 1928, à l'âge de 73 ans.

DUVAUX (JULES, YVES, ANTOINE), né le 21 mai 1827 à Nancy (Meurthe),

mort le 2 juin 1902 à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

*Député de Meurthe-et-Moselle
de 1876 à 1889.*

*Sous-Secrétaire d'Etat
à l'Instruction publique
et aux Beaux-Arts
du 2 février au 7 août 1882.*

*Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts
du 7 août 1882 au 21 février 1883.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 542.)

Jules Duvaux ne se représenta pas aux élections générales législatives du 22 septembre 1889. Il se retira alors de la vie publique et mourut à Nancy le 2 juin 1902, à l'âge de 75 ans.

DUVIGNEAU (JACQUES), né le 21 août 1833 à Audenge (Gironde), mort le 14 mars 1902 à Audenge.

Député de la Gironde de 1892 à 1898.

Jacques Duvigneau était le fils d'un débitant de tabac à Audenge. Propriétaire dans ce même canton, opposant à l'Empire, il fut, dès le 11 mai 1871, élu maire d'Audenge, fonction qu'il conserva pendant vingt-et-un ans, jusqu'en mai 1892, date à laquelle son frère Armand le remplaça. Il représenta, pendant la même durée de 1871 à 1872, le canton d'Audenge au Conseil général de la Gironde, à la présidence duquel il accéda après avoir été, depuis

1881, secrétaire de la Commission départementale.

C'est à l'occasion d'une élection partielle destinée à pourvoir, dans la cinquième circonscription de Bordeaux, au remplacement d'Octave Cazauviel, décédé le 13 août 1892, qu'il se présenta pour la première fois à la députation. Il fut élu le 23 octobre 1892, sans opposant sérieux, puisqu'il obtint 10.535 suffrages sur 12.074 votants contre 381 au candidat socialiste Paul Boutin. Un an plus tard, lors du renouvellement général du 20 août 1893, il fut très confortablement réélu en obtenant 9.387 suffrages sur 15.557 votants, contre 4.196 au radical Cailletaud et 1.100 au candidat ouvrier Pierre Martin. Il ne se représenta pas en 1898.

Partisan de la réforme administrative et de celle de l'impôt, de la décentralisation, des « solutions progressistes » dans les « questions politiques économiques ouvrières » il avait été désigné comme candidat par le Congrès républicain.

Inscrit au groupe des républicains indépendants, il appartint, de 1892 à 1898, à diverses Commissions spéciales. Durant son très bref premier mandat, il ne participa qu'à la discussion d'un projet de loi concernant la construction d'un appontement à Pauillac, sur la rive gauche de la Gironde (1893). Lors de son second mandat, il rapporta une dizaine de projets de loi concernant des transactions entre l'Etat et des particuliers, ou autorisant diverses communes ou divers départements à s'imposer extraordinairement pour faire aboutir des mesures d'intérêt strictement local.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1898 et mourut quatre ans plus tard dans son bourg natal d'Audenge, le 14 mars 1902, à l'âge de 69 ans.